

Mémoire / Septembre 2012



Diplôme national de master

Domaine – sciences humaines et sociales

Mention – histoire, histoire de l’art et archéologie

Spécialité – cultures de l’écrit et de l’image

## **Les distributions de prix dans les débuts de la Troisième République (1870-1914) à Lyon.**

**Shirley Stephan**

Sous la direction de Madame Evelyne Cohen  
Professeure des Universités

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON





## **Remerciements**

*Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement madame Evelyne Cohen pour avoir suivi l'évolution de ce travail tout au long de l'année. Ses conseils m'ont été particulièrement précieux.*

*Je remercie également toutes les personnes de mon entourage qui ont bien voulu se prêter à une relecture attentive et sérieuse de mon travail.*

**Résumé :** Ce mémoire porte sur une pratique scolaire disparue de nos jours, la cérémonie de distribution de prix, rituel pourtant autrefois incontournable pour célébrer la fin de l'année scolaire. Ce travail a consisté à étudier cette cérémonie à une période charnière de l'histoire de l'éducation et de l'école : les premières années de la Troisième République en se penchant plus spécifiquement sur le cas de la ville de Lyon. Ce travail s'attache à reconstituer l'organisation matérielle et le déroulement traditionnel d'une cérémonie tout en étudiant les valeurs véhiculées par le régime au travers de la portée sociale et politique de la fête.

*Descripteurs : distribution de prix-cérémonie-Troisième République-Lyon-Valeurs- Représentations-*

**Abstract :** This thesis focuses on school practice disappeared today, the prize distribution ceremony, ritual, yet once essential to celebrate the end of the school year. This work was to investigate the ceremony at a pivotal time in the history of education and the school: the early years of the Third Republic leaning more specifically on the case of the city of Lyon. This work aims to reconstruct the material organization and conduct a traditional ceremony while studying the values conveyed by the regime through the social and political significance of the festival.

*Keywords : prize distribution ceremony-Third Republic-Lyon- Values-Representations*

## **Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LA DISTRIBUTION DES PRIX, UN VRAI CEREMONIAL REPUBLICAIN SOLENNELLEMENT ORCHESTRE PAR LA VILLE DE LYON .....</b>	<b>13</b>
<b>L’apothéose finale qui demande une longue preparation .....</b>	<b>13</b>
<i>Le cadre législatif officiel et le fonctionnement des concours .....</i>	<i>14</i>
<i>Les lieux des cérémonies et les dépenses occasionnées.....</i>	<i>25</i>
<i>Les livres de prix et la Commission chargée de les examiner.....</i>	<i>33</i>
<b>Après les préparatifs, la cerémonie solennelle .....</b>	<b>42</b>
<i>Le cérémonial bien étudié.....</i>	<i>42</i>
<i>La légitimité et le caractère solennel de la distribution en débat .....</i>	<i>56</i>
<b>LA DISTRIBUTION DES PRIX, INSTRUMENT AU SERVICE DE LA MORALE REPUBLICAINE.....</b>	<b>65</b>
<b>Assurer la ferveur autour de l’école républicaine.....</b>	<b>65</b>
<b>Sensibiliser les élèves à la citoyenneté .....</b>	<b>68</b>
<b>Participer aux œuvres complémentaires de l’école républicaine .....</b>	<b>86</b>
<b>Modeler les consciences collectives autour de la nation : apprendre la France...92</b>	
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>113</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>115</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>119</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>123</b>



## ***Sigles et abréviations***

AD: Archives Départementales

AM: Archives Municipales

BML : Bibliothèque Municipale de Lyon

IFE : Institut Français de l'Éducation



# Introduction

---

La Troisième République proclamée le 4 septembre 1870 est au cœur d'un soulèvement populaire consécutif de la défaite de Sedan face à la Prusse. Elle est finalement instituée officiellement le 30 janvier 1875 mais reste encore fragile et menacée par les prétentions monarchistes. C'est à partir de 1879 que le régime, bien affirmé et consolidé, entreprend une transformation en profondeur du pays. « L'école sera, en effet, le plus solide des piliers de la République, qui émancipe l'individu tout en cimentant la nation autour des valeurs héritées de la Révolution Française : liberté, égalité et fraternité »<sup>1</sup>. Dans une France encore largement rurale, il s'agit en effet, pour le nouveau régime en place, de faire de ses paysans de véritables citoyens. Et c'est précisément au cours des années 1880-1914 que des constructions massives d'écoles voient le jour et que des réformes scolaires sont véritablement engagées. L'œuvre de la Troisième République sera considérable en ce qui concerne l'amélioration des locaux, la qualité de l'accueil mais aussi l'assiduité des élèves. Les réformes scolaires institueront la gratuité de l'enseignement primaire public (loi du 16 juin 1881), l'école obligatoire (loi du 28 mars 1882) et la laïcisation progressive du personnel enseignant (loi du 30 octobre 1886).

C'est précisément au sein de cette école républicaine chargée de l'éducation du peuple que se situe cette étude. Une des pratiques culturelles fortes de la période consistait en effet à organiser des cérémonies de distributions de prix. Alors que les vacances d'été approchaient et qu'il était grand temps pour les élèves de refermer cahiers et encriers, ceux-ci se voyaient octroyer des prix en récompense de leur travail. Ces cérémonies savamment orchestrées et ritualisées représentaient de véritables moments de liesse et de fête dans lesquelles élèves, instituteurs et parents se réunissaient pour célébrer les lauréats. Ces distributions de prix représentaient pour l'état républicain une formidable occasion de servir la nation et d'inculquer aux jeunes générations de nouvelles valeurs. Cette pratique des distributions de prix était visible aussi bien en province que dans les villes. Rappelons en effet que même « si l'instruction primaire est un domaine d'intervention privilégié de l'Etat républicain, cette prépondérance ne doit pas pour autant occulter le rôle des pouvoirs locaux. Les très grandes villes jouent un rôle dans la

---

<sup>1</sup> Ces informations sont tirées du site de l'assemblée nationale et disponibles en ligne à cette adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/histoire-1870.asp>

construction et l'affirmation de l'école républicaine »<sup>2</sup>. L'exemple de la ville de Lyon témoigne justement de l'enracinement de la république au sein des localités. Ces dernières gagnent en effet une certaine autonomie par rapport au pouvoir central et se voient en contrepartie octroyer des charges et des dépenses supplémentaires auxquelles elles doivent faire face. On verra que les dépenses occasionnées par la mairie pour l'organisation matérielle des cérémonies de distributions de prix représentaient un véritable budget pour la commune qui devait l'étudier sérieusement. Ces budgets alloués pour ces festivités disent beaucoup de la politique scolaire de la ville et des fins poursuivies. A travers le prisme des cérémonies de distributions de prix lyonnaises, c'est une représentation de la mémoire collective des distributions de prix qui est envisagée et plus généralement une représentation de la période et de ses valeurs.

Les sources qui ont permis d'étudier ces distributions de prix proviennent essentiellement des archives municipales et départementales de la ville de Lyon. Il s'agit de documents administratifs émanant des pouvoirs publics pour la plupart : des procès verbaux et comptes-rendus des cérémonies, des cahiers des charges, des correspondances entre membres de l'instruction publique (le maire, le préfet, l'inspecteur d'académie pour ne citer que les principaux), des projets de dépenses concernant le matériel utilisé pendant les cérémonies, mais aussi des catalogues d'éditeurs et de libraires qui sollicitaient la municipalité pour donner leurs livres en prix. Afin d'étudier le cadre législatif de ces distributions, des circulaires de l'instruction publique ont été également analysées. Enfin, pour saisir le déroulement et comprendre les enjeux qui poussaient la municipalité à organiser de telles cérémonies, les discours de distribution de prix se sont avérés constituer des sources précieuses.

Ce mémoire s'inscrit donc dans plusieurs courants de l'histoire. En se donnant comme cadre le vécu scolaire dans son acception la plus large au sens du vécu des élèves, des enseignants, mais aussi des familles, de l'attitude de ses populations non envers l'Ecole mais leur Ecole, il se positionne dans la lignée de l'histoire de l'éducation. De part l'étude des mentalités et des sensibilités de la période, il se veut également être le reflet d'une histoire culturelle et sociale mettant en scène une pratique quotidienne des établissements scolaires.

---

<sup>2</sup> THIVEND, Marianne, *L'école Républicaine en ville. Lyon 1870-1914*, Belin, 2006, p 7.

Dans un premier temps, il s'agira donc d'étudier le déroulement et l'organisation matérielle de cette solennité pour se pencher ensuite sur la morale républicaine et les valeurs que l'école voulait inculquer aux élèves.



# **La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

---

Dans cette première partie, il s'agit d'étudier le cadre général de la cérémonie de distribution de prix. Des questions relatives au cadre législatif qui régleme la cérémonie seront abordées afin de mieux comprendre sur quelles bases ces cérémonies ont été instituées. Quelle est véritablement leur finalité ? A quoi peuvent-elles bien servir si tant est qu'elles aient une finalité précise ? Quels établissements les organisent ? A qui s'adressent-elles ? Comment devaient être organisés les examens ? Quel regard portait le corps enseignant sur la cérémonie ? Les enfants ? La presse ? Autan de questions qui méritent quelques éclaircissements.

De la mise en place des examens, au budget prévisionnel consacré à la cérémonie, à la gestion des récompenses, au traitement du matériel et des décors, à l'envoi des cartons d'invitations, au placardage d'affiches publicitaires dans la ville, nous allons nous plonger au cœur d'une « machinerie » bien rôdée depuis de longues années.

C'est au travers de nombreuses correspondances entre les différents acteurs de l'instruction publique et de toutes sortes de documents administratifs, que l'on va pouvoir comprendre comment s'organisait grâce à l'exemple lyonnais, les distributions de prix.

## **L'APOTHEOSE FINALE QUI DEMANDE UNE LONGUE PREPARATION**

Avant de se plonger concrètement dans le déroulement de la fête, il est nécessaire d'étudier tous les préparatifs qui viennent s'y greffer. Cette solennité occasionnait en effet de grosses dépenses et demandait une préparation minutieuse. Il fallait beaucoup de temps et d'investissements aux communes qui acceptaient de prendre en charge cet événement car la cérémonie faisait participer de nombreux acteurs de l'école, de la municipalité mais pas uniquement.

Cette fête générait notamment des tensions chez les membres de la municipalité car il fallait faire face à des aléas et des contretemps de dernières minutes. Et c'est évidemment la municipalité qui devait se charger de tout afin que la fête se déroule dans les meilleures conditions. On s'apercevra d'ailleurs que de nombreux documents concernent les écoles primaires publiques de la ville de Lyon car la municipalité avait choisi dans sa politique d'équipement de donner sous la Troisième République la priorité à cet enseignement.

Derrière la fête, se cache en effet une législation bien réelle et un encadrement des pouvoirs publics qui veille au bon déroulement de tout ce qui vient en amont d'une distribution. Des heures de travail étaient consacrées à cette préparation et tout devait se dérouler dans un laps de temps assez court car ces distributions se déroulaient juste avant les grandes vacances d'été et représentaient une sorte de course contre la montre pour la municipalité lyonnaise.

## **Le cadre législatif officiel et le fonctionnement des concours**

A l'origine, la distribution de prix avait été codifiée par les jésuites au XVII<sup>ème</sup> siècle. C'est en 1730-1740 que cette cérémonie est devenue régulière et organisée. Ceux-ci voyaient dans cette cérémonie l'occasion de célébrer les études et le mérite des élèves les plus brillants. Cette fête symbolisait pour eux un véritable spectacle où théâtre, chants et récitations venaient se mêler à la distribution effective des prix. Mais cette cérémonie sort-elle véritablement de tout cadre réglementaire? N'a-t-il pas existé des lois qui venaient régir ce moment si particulier? Comment ces fêtes devaient-elles officiellement se dérouler ? Quel était leur rôle ? Ces distributions s'adressent-elles à tous types d'établissements ?

Il s'agit tout d'abord de présenter la cérémonie de distribution de prix sous le prisme de la législation officielle. C'était elle qui fixait les modalités d'examens pour les candidats et le type de publics auxquels ces fêtes étaient destinées. Mais afin de mieux connaître le cadre général de ces cérémonies, il convient de faire quelque pas dans le passé et de sortir de la période strictement défini dans le plan de cette étude.

Voici en effet une des premières circulaires relative aux distributions des prix. C'est le ministre de l'instruction publique, Victor Duruy, alors en poste en 1865 qui s'adresse au préfet. Il donne ici des instructions précises sur les distributions de prix dans les Ecoles communales et sur l'organisation de concours cantonaux :

« C'est dans le concours que réside le principe d'émulation, sans lequel tout languit. Ainsi les Expositions universelles ont donné à l'industrie une vie nouvelle, et les Comices agricoles ont été pour tous les travaux de nos campagnes le plus puissant moyen de perfectionnement. Ce qui est bon pour les bras l'est bien d'avantage pour l'esprit. L'an dernier, à pareille époque, je vous exprimais le désir de voir chaque village célébrer, dans son Ecole, la fête de l'Enfance et du Travail. Je persiste à croire que cette coutume serait excellente; à la condition expresse que les prix seront délivrés avec discrétion, pour n'être donnés qu'aux élèves les plus méritants »<sup>3</sup>.

Il est intéressant de souligner à ce stade de la circulaire que cette fête de l'Enfance et du Travail est présentée comme une coutume que chaque village se devrait d'organiser. Celle-ci doit donc devenir une pratique culturelle au sein des écoles et doit être consacrée par l'usage. Cette définition de la distribution de prix en tant que coutume est intéressante puisque cette fête va se répéter chaque année et devenir ainsi un rituel obligé de la fin d'année. La Troisième République va poursuivre dans la même voie et instaurer définitivement ce rituel et l'ancrer durablement dans les esprits.

Voyons maintenant comment Victor Duruy présente les concours et le mode d'évaluation des élèves :

« Je vous parlais aussi de concours cantonaux pour les meilleurs élèves de la division supérieure des Ecoles primaires [...]. Le système est bien simple : faire concourir les lauréats des Ecoles pour un prix de canton, les lauréats des cantons pour un prix d'arrondissement, les lauréats des arrondissements pour un prix départemental [...]. Il n'est pas douteux, en effet, que ces concours exciteraient une grande émulation entre les élèves et les maîtres. Ces épreuves successives, dont le cercle irait s'élargissant et par où passeraient tous les enfants du pays, nous feraient certainement découvrir des intelligences qui s'ignorent, et, pour ainsi dire, des forces à l'état latent, destinées, si on ne les dégage, à ne servir ni aux individus qui les contiennent ni à la société au sein de laquelle elles resteront inutiles, comme ces cours d'eau souterrains qui n'ont jamais rien

---

<sup>3</sup> Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à de nouvelles instructions sur les distributions de prix dans les Ecoles communales, sur les concours cantonaux et sur les cours d'adultes, 11 juillet 1865.

fécondé [...]. Administrateurs, conseillers du département, de l'arrondissement ou de la commune, nous pouvons, si nous le voulons énergiquement, guérir la plaie de l'ignorance, et regagner en quelques années l'avance prise sur nous par d'autres peuples. Ces concours n'auraient point le danger de déclasser ceux qui en seraient les vainqueurs. Les prix à décerner seraient, au canton et dans l'arrondissement, quelque ouvrage utile ou un livret de caisse d'épargne; il n'est pas possible qu'il ne se trouve point dans chaque canton une personne désireuse de faire ces libéralités peu coûteuses et pourtant si profitables.

Pour le lauréat du département, le prix devrait être plus considérable : une bourse, par exemple, dans une ferme modèle, une Ecole d'arts et métiers ou d'enseignement spécial, d'où le jeune homme sortirait avec une instruction qui ferait de lui un citoyen plus utile à lui-même et à la communauté.

Cette organisation ne saurait être décrétée de Paris, car elle suppose l'initiative des bons citoyens, et elle peut varier selon les convenances des localités [...] ».

Si l'on en croit les propos de Victor Duruy, ces concours devaient avoir pour finalité première l'émulation entre les élèves et la découverte de talents qui pourraient rester à l'état de latence si aucun mode d'évaluation de ce type n'était institué. Il s'agissait de pousser les bons élèves, de les distinguer afin qu'ils créent une sorte de dynamique dans la classe pour motiver les plus récalcitrants. Les premiers principes d'organisation des distributions sont donc tout à fait louables. La distribution de prix avait donc pour objectif d'évaluer le niveau des élèves et de valoriser les plus méritants : rien de négatif en soi, il s'agit bien au contraire pour le ministre d'une saine émulation entre les élèves. Il faut d'ailleurs ajouter que la distribution de prix s'adresse ici à « tous les enfants du pays » autrement dit, les concours devaient reposer sur une égalité parfaite, chaque élève possédant exactement les mêmes chances de réussite que son camarade.

En ce qui concerne les récompenses à proprement parler, il s'agissait donc de « quelque ouvrage utile ou un livret de caisse d'épargne ». On considérait en effet le livre et par extension la lecture comme une des voies directes d'accès au savoir et à la réussite personnel. Le livret d'épargne quant à lui, renvoyait les enfants à leur avenir. Comme le dit Jacques Ozouf dans son œuvre<sup>4</sup>, « il faut intéresser les enfants à l'épargne car ils doivent être prévoyants pour l'avenir et faire des économies, l'assurance considérée

---

<sup>4</sup> OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard/Gallimard, 1973, 312 p.

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon** comme le commencement de la sagesse »<sup>5</sup>, une épargne qui engendre aussi du capital. Enfin, ces récompenses et plus particulièrement la bourse, suprême récompense réservée aux plus méritants devait servir à former des citoyens utiles à la société. Cette circulaire officielle qui s'adressait donc au préfet et donnait les grandes lignes concernant l'organisation des distributions de prix laissait tout de même une certaine liberté aux localités. Celles-ci pouvaient évidemment préparer la cérémonie à leur guise. D'après Victor Duruy d'ailleurs, cette cérémonie ne demandait pas une préparation importante et représentait manifestement un budget somme toute raisonnable. Nous verrons que dans la pratique, cette distribution de prix contraignait les communes à bien plus d'efforts financiers que ne semble l'indiquer le ministre (des moyens financiers certes mais aussi humains et matériels).

Poursuivons maintenant cette circulaire et voyons comment Victor Duruy inscrit cette cérémonie dans un cadre qui dépasse la célébration stricte de l'Enfance et du Travail :

« Notre grande œuvre est en ce moment l'instruction du peuple. Vous voyez la large part que les questions de l'enseignement populaire, sous toutes ces formes, prennent aujourd'hui dans les préoccupations de l'Empereur, des grands corps de l'Etat et du pays tout entier. C'est à nous que revient l'honneur de donner satisfaction à ce besoin impérieux. Portons de ce côté tous nos efforts, et employons à cette œuvre tout ce que nous avons d'intelligence, d'activité et de dévouement.» Victor Duruy montre ici que l'action menée par l'école et les pouvoirs publics dépasse de loin la simple émulation entre élèves. Il s'agit de lutter contre l'ignorance du peuple tout entier.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que les législateurs de la Troisième République qui nous intéressent tout particulièrement ne sont évidemment pas les premiers à avoir évoqué dans leurs discours l'image d'un certain idéal, en l'occurrence l'idée d'une école qui permettrait d'abattre toutes les inégalités sociales en permettant au peuple de s'élever au-dessus de sa condition. Ils n'ont fait que poursuivre l'œuvre de leurs prédécesseurs en s'attaquant à un problème de taille : l'instruction du peuple. Un idéal qui annonce déjà le discours célèbre de Jules Ferry intitulé « De l'égalité de l'éducation » et proclamé le 10 avril 1870 à la salle Molière à Paris. Il y prononcera ces paroles devenues célèbres: « entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du

---

<sup>5</sup> Ibid., p.219

peuple »<sup>6</sup>. La distribution de prix, représente donc en ce sens, un instrument au service de cet idéal républicain. Citons une nouvelle fois les propos de Jacques Ozouf : « le classement scolaire a la singulière vertu de redresser les hiérarchies : l'enfant mal vêtu qui triomphe le jour de la distribution des prix, image usée et touchante de la mythologie laïque, est vraiment au cœur de cette sensibilité. C'est que le seul malheur insurmontable au pauvre, c'est l'ignorance ; ou plutôt c'était puisque la République l'a vaincue. Et c'est aussi que les maîtres de la Troisième République croient à la contagion de leur classement ; en généralisant l'instruction, on l'imposera à la place des autres hiérarchies, et on viendra à bout des discriminations »<sup>7</sup>. Les propos exprimés par Jacques Ozouf décrivent très bien cet idéal porté par la cérémonie de distribution des prix qui abolit en quelque sorte les différences et permet, le temps de cette fête, la complète égalité entre les élèves. On verra que la distribution de prix, symbole de cette lutte pour l'égalité a en réalité ses limites.

On évoque ici les conditions d'organisation des distributions de prix dans les écoles primaires mais il faut avoir en tête le système scolaire tel qu'il existait sous la Troisième République pour cibler l'âge moyen des jeunes enfants. A l'époque, l'enseignement primaire était véritablement considéré comme l'école du peuple et s'adressait à des populations aux revenus plutôt modestes, les habitants des villes et des campagnes. L'école visait l'apprentissage d'un savoir de base, les techniques élémentaires du lire, écrire, compter et quelques connaissances ou disciplines (histoire, géographie, science). Pour Jules Ferry, « le primaire formait un tout et devait rester à l'écart des autres ordres d'enseignement »<sup>8</sup>. L'enseignement était enfin commun aux deux sexes jusqu'à 6 ou 7 ans, ensuite ils étaient séparés. Cette organisation pédagogique est restée assez stable jusqu'à ce que la loi du 28 mars 1882 de Jules Ferry vienne la structurer définitivement. Un cycle de sept années régissait les études primaires. On y trouvait la classe enfantine, les enfants pouvaient y rester un ou deux ans, suivant qu'ils entraient à 6 ans ou à 5 ans. Puis venait le cours élémentaire de 7 à 9 ans. Ensuite, venait le cours moyen de 9 à 11 ans et enfin le cours supérieur de 11 à 13 ans. Le primaire englobait aussi le primaire supérieur, sorte

---

<sup>6</sup> « De l'égalité d'éducation », conférence prononcée à Paris, à la salle Molière, le 10 avril 1870, Discours et Opinions de Jules Ferry, I, Armand Colin et Cie, 1893, p. 287

<sup>7</sup> OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard/Gallimard, 1973, p. 219

<sup>8</sup> CRUBELLIER, Maurice, *L'école républicaine 1870-1940 : esquisse d'une histoire culturelle*, Paris : Christian, 1993, p. 16

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**  
d'enseignement intermédiaire destiné aux élèves ayant réussi le Certificat d'Etudes Primaires (ou CEP).

Voyons désormais ce qu'il en était dans les autres établissements car des distributions de prix pouvaient également avoir lieu dans les collèges et lycées. Mais à l'époque cet enseignement était encore limité à l'élite sociale. A la différence du primaire qui sera gratuit dès 1881, il reste payant (seuls quelques boursiers pouvaient être admis dans ces établissements): « le primaire ne pouvait diffuser qu'une culture dominée à la différence du secondaire, détenteur et profiteur de la culture dominante »<sup>9</sup>. On y délivrait une culture générale et désintéressée fondée sur les humanités classiques tout en préparant au baccalauréat pour entrer dans les facultés. Les distributions de prix prenaient évidemment une autre dimension dans ces établissements et c'est ce que l'on pourra voir dans la deuxième partie mais poursuivons dès à présent la présentation générale de la législation.

Etudions notamment cet arrêté relatif au mode de désignation des présidents des distributions de prix daté du 29 octobre 1873<sup>10</sup>. Celui-ci régleme la distribution des prix dans les lycées, collèges et évoque encore les écoles primaires communales :

« Article 1<sup>er</sup> : Les présidents des distributions de prix dans les Lycées seront choisis par le Ministre de l'Instruction publique.

Chaque année, avant la fin du mois de juin, les recteurs adresseront au Ministre une liste de trois candidats pour chacun des Lycées de la circonscription académique. Le Ministre pourra choisir les présidents en dehors des listes de présentation. Si la désignation du Ministre n'a pas été faite avant le 15 juillet suivant, le Recteur choisira les présidents.

Art 2 : Les présidents de distribution de prix des collèges communaux seront désignés par le Recteur de l'Académie avant le 15 juillet chaque année.

Art 3 : Dans chaque département, les présidents des distributions de prix des Ecoles communales seront désignés par le Préfet. [Le dictionnaire pédagogique de Ferdinand Buisson précise à ce sujet que cette disposition « ayant fait l'objet de vives critiques au cours de la discussion du budget de l'exercice 1909 à la Chambre des députés, le ministre de l'instruction publique annonça son intention de les modifier en décidant qu'à l'avenir les

---

<sup>9</sup> Ibid., p.43

<sup>10</sup> Arrêté relatif au mode de désignation des présidents des distributions de prix dans les établissements d'instruction publique, 29 octobre 1873

présidents seraient désignés par le préfet, sur la présentation des maires. Mais aucun règlement nouveau concernant les distributions de prix n'est intervenu jusqu'ici »<sup>11</sup>.]

Art 4 : Aucun discours ne devra être prononcé dans les fêtes scolaires dont il est parlé aux articles précédents, s'il n'a reçu, au préalable, l'approbation du président.»

Avec cet arrêté, on mesure l'importance accordée à la hiérarchie du système scolaire de l'époque. Chaque établissement avait son propre mode de désignation du président pour les distributions de prix. On plaçait ce président au centre des festivités, c'était un personnage fondamental qu'il appartenait de bien choisir. Cette personne pouvait appartenir aussi bien à la municipalité, qu'au corps enseignant ou à l'administration (aucune restriction n'est donnée). En réalité, pour ce qui est des écoles primaires de la ville de Lyon (et ce scénario devait se répéter sans doute dans beaucoup de communes), c'était le maire qui présidait la fête. Comme des distributions de prix pouvaient avoir lieu le même jour et à la même heure selon les quartiers, le maire faisait appel à l'un de ses conseillers municipaux pour se faire représenter. Tout porte à croire que la réussite de la distribution de prix dépendait de ce président: son autorité ne devait pas faire défaut et c'est à lui que revenait la lourde responsabilité du contenu des discours des différents orateurs de la cérémonie. Il avait donc à la fois un rôle de direction et d'arbitrage. Le rôle de ce président était d'autant plus important dans les écoles communales si on en croit cet autre arrêté du 21 avril 1874<sup>12</sup> modifiant le précédent arrêté du 29 octobre 1873 pour les lycées et collèges : « Il est juste, en effet, de laisser à l'autorité universitaire, seule responsable, en somme, devant l'opinion, le contrôle des discours préparés pour les solennités annuelles des lycées et collèges. » Un contrôle des discours prononcés pendant la distribution était bien effectué dans les collèges et lycées mais ce n'était pas forcément le président qui s'en chargeait. Une plus grande liberté était accordée aux collèges et lycées.

Le 10 juillet 1877, c'est une autre circulaire<sup>13</sup> qui vient rappeler les règles à suivre pour la présidence des distributions de prix. Cette circulaire est l'occasion de revenir pour le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, J. Brunet sur

---

<sup>11</sup> Cette citation provient de l'article intitulé « distribution des prix » du dictionnaire pédagogique de Ferdinand Buisson disponible à l'adresse : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson>

<sup>12</sup> Circulaire modifiant, en ce qui concerne les lycées et collèges, l'arrêté du 29 octobre 1873, relatif à la présidence des distributions de prix, 21 avril 1874.

<sup>13</sup> Circulaire rappelant les règles à suivre pour la distribution des prix dans les établissements d'instruction publique.

l'organisation des distributions de prix : « En vous mettant sous les yeux le texte de cet arrêté [circulaire du 29 octobre 1873], j'ai voulu, monsieur le préfet, vous indiquer les moyens légaux mis à la disposition de l'autorité pour empêcher certains abus forts regrettable qui se sont déjà produits, et dont il importe au plus haut point de prévenir le retour.

Je ne veux pas que ces fêtes de l'Enfance puissent servir de prétextes à des manifestations politiques ou électorales ; il ne faut surtout pas que les élèves soient exposés à entendre des discours hostiles à la religion ou contraire aux bonnes mœurs ». Officiellement, la cérémonie de distribution de prix doit être dépouillée de tout contenu politique qui viendrait compromettre les valeurs justes et honnêtes que les acteurs de l'instruction publique souhaitent véhiculer. On verra que les intentions de la municipalité n'étaient pas toujours si claires.

Jusque là, il a été question d'écoles primaires, de collèges et de lycées, mais qu'en était-il des écoles maternelles ? Un règlement scolaire modèle du 18 janvier 1887 interdisait tout bonnement ces distributions jugeant les jeunes enfants incapables de comprendre la portée de telles cérémonies. C'est Pauline Kergomard qui est à l'origine de cette orientation. Celle-ci était inspectrice général des écoles maternelles sous Jules Ferry et a été à l'origine de la transformation des salles d'asiles en écoles maternelles (ces écoles concernaient les enfants de 2 à 6 ans). Ses travaux en matière d'éducation ont été si influents qu'elle a participé à l'élaboration de la réglementation de janvier 1887. Contrairement aux écoles primaires, collèges et lycées, on pensait que les écoles maternelles n'avaient pas vocation à préparer l'instruction primaire. Elles consistaient davantage à instituer des écoles qui imitaient le plus possible les procédés d'éducation d'une mère intelligente.

Dans un traité de pédagogie qu'elle intitule « L'éducation maternelle dans l'école »<sup>14</sup>, Pauline Kergomard recommande aux instituteurs de connaître la psychologie et la nature de leurs élèves pour mieux les comprendre et les éduquer. Dans ce recueil que l'auteur qualifie dans l'avant-propos « d'anecdotes prises au vol dans les écoles », elle évoque la distribution des prix et consacre un chapitre entier aux récompenses que l'on pouvait décerner autrefois à ces très jeunes enfants. Elle distingue deux sortes de récompenses : « les récompenses matérielles, tangibles, celles que l'on met dans la main de

---

<sup>14</sup> KERGMARD, Pauline, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris : Hachette et Cie, 1895, 201 p

l'enfant, et qui ont pour lui une valeur immédiate : un bonbon, une image, un jouet [...] ; et les récompenses morales : la bonne note que l'on apporte le soir à ses parents, l'éloge donné en particulier avec une caresse, ou bien décerné devant tous les camarades. A cette récompense morale on a ajouté les récompenses honorifiques, destinées sans doute à provoquer l'émulation du bien. Ces récompenses honorifiques, dont les palmes et les croix sont la représentation matérielle, ne sont donc pas faites – du moins je l'espère – pour que le médaillé se rengorge et regarde les autres de haut : elles ont pour but de faire réfléchir ceux dont la boutonnière ou le tablier d'écolier est dépourvu d'ornement, et de les engager à faire l'effort moral, persévérant, continu, par lequel on devient un être de bon exemple et utile à la société. Mais il faut être arrivé à un certain degré de développement moral pour envisager la récompense à ce point de vue et lorsque l'on ne peut l'envisager ainsi, on n'en est pas digne »<sup>15</sup>. Il faut éclaircir quelques points concernant les « croix » évoquées par l'inspectrice sur le tablier d'écolier. Il s'agissait en réalité de « la croix d'honneur épinglée chaque semaine sur la blouse du meilleure élève »<sup>16</sup> (ce système a perduré jusqu'en 1969 alors que le ministère supprima tout système de notation et de comparaison entre les élèves). Un tableau d'honneur était réalisé sur lequel on affichait les noms des laborieux et aussi les punitions réservées au fainéants. Ces pratiques se faisaient également au sein de l'enseignement primaire et rentrait en compte dans l'élaboration des distributions de prix de fin d'année. Lorsqu'elle évoque les récompenses honorifiques, Pauline Kergomard précise que les jeunes enfants (de 2 à 6 ans) ne disposent pas d'un développement moral suffisant pour appréhender ces gratifications, elle va même encore plus loin ; ceux-ci seraient « incapable[s] de s'élever à l'idée philosophique que pourrait représenter la croix d'honneur, il[s] la ravale »<sup>17</sup>. Avec cette étude, on saisit mieux le type même d'enfants à qui s'adressaient ces distributions de prix. Ils avaient au moins 6 ans et pouvaient même être des adultes (on verra dans la deuxième partie de ce travail que même les instituteurs se voyaient récompensés). Ce témoignage de Pauline Kergomard témoigne des mentalités de l'époque, les distributions de prix devaient s'adresser à un public capable de comprendre la « portée philosophique » d'un tel événement. Cette expression renvoie en fait à la visée purement éducative de la cérémonie qui doit préparer les enfants à leur vie future.

---

<sup>15</sup> Ibid., p. 161

<sup>16</sup> MERGNAC, Marie-Odile (dir.), *Les écoliers et leurs maîtres en France d'autrefois*, Archives & Culture, collection vie d'autrefois, 2005, p 129.

<sup>17</sup> KERGOMARD, Pauline, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris : Hachette et Cie, 1895, p. 161

Maintenant que nous avons vu la législation officielle et le type d'établissement qui se prêtaient à ces solennités, voyons comment concrètement étaient fixés à Lyon les modalités des examens.

Dans une lettre du 02 juillet 1873<sup>18</sup>, l'inspecteur d'académie Aubin s'adresse au préfet Ducros au sujet des écoles publiques de Lyon pour les distributions de prix et les compositions. Il est assez étonnant que l'inspecteur d'académie ne s'adresse pas directement au maire de Lyon pour des questions de ce type. Or, il faut savoir qu'entre 1873 et 1881, « l'Assemblée nationale qui se méfiait de la démocratie des grandes villes supprim[a] la mairie de Lyon et remis au préfet les pouvoirs administratifs »<sup>19</sup>. La mairie ne sera rétabli que par la loi du 21 Avril 1881 et en 1882 le maire reprendra ses pouvoirs effectifs et reprendra le rôle d'organisateur de ces cérémonies à part entière. Cette lettre, est en réalité « un rapport spécial pour l'acquisition des prix qui devront être décernés aux élèves des écoles primaires publiques de la ville de Lyon » pour l'année 1873. Le préfet dresse un état des lieux de ces distributions « comme cela a presque toujours eu lieu à Lyon ». D'emblée, le préfet place la cérémonie comme une coutume bien ancrée dans la ville. Il précise que dans les écoles devenues « exclusivement laïques » depuis le 4 septembre 1870, on procède à deux distributions l'une pour l'école des filles et l'autre pour celles des garçons (avec le temps, on va multiplier ces distributions). Cette cérémonie a pris le nom de « fête des écoles » depuis 1871 et avait l'habitude de se dérouler au Palais Saint-Pierre (les lieux des distributions changeront avec le temps on va le voir). Selon le préfet, pour assurer les festivités, il fallait « faire voter des ressources convenables pour faire face aux dépenses qu'elles entraîneront ». Ces dernières se sont élevées « en 1872 avec l'achat des mentions honorables, des couronnes, des lettres et cartes de convocations, estrades, musiques, rafraîchissements, etc., à plus de 8 000 francs ». Il est intéressant de remarquer ici l'importance du budget consacré à cette fête pour pallier à tous les besoins, si on se replonge dans le contexte de l'époque, 8000 francs représentait une somme on ne peut plus importante. Et ce budget n'est ici pas complet car il faut prendre en compte les livres destinés à être remis en prix.

---

<sup>18</sup>AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898.

<sup>19</sup> Ces informations proviennent du site internet des archives municipales de Lyon et sont disponibles à l'adresse:  
[http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire\\_de\\_lyon/les\\_maires/de\\_1852\\_a\\_1905/le\\_regime\\_municipal4650/](http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/histoire_de_lyon/les_maires/de_1852_a_1905/le_regime_municipal4650/)

Pour réaliser à bien la fête, il est nécessaire de rétablir un système de concours « élément indispensable d'émulation et de progrès pour les maîtres et les élèves ». Notons à ce propos que ce discours est exactement le même que celui que Victor Duruy tenait en 1865 pour la France entière. « Toutes les écoles indistinctement » participeront à ces concours qui porteront sur des disciplines comme l'orthographe ou la grammaire, l'arithmétique, l'Histoire de France ou encore la Géographie de France. Les professeurs auront la lourde tâche de désigner dans les divisions les plus élevées « les élèves les plus méritants qui seraient appelés à prendre part au concours ; les épreuves se feraient par canton, et dans chaque canton on désignerait deux écoles pour les garçons et les filles, dans lesquelles se réuniraient les candidats. Les compositions seraient surveillées simultanément pendant toute la durée par un laïque [...] désignés par l'Inspecteur d'Académie »<sup>20</sup>.

Les résultats font l'objet d'un procès verbal spécial « qui contiendra toutes les copies, avec le nom et le numéro de l'école, la division et le nombre des élèves et la liste par ordre de mérite des élèves ». Mais les élèves ne sont pas notés uniquement sur une seule copie, une sorte de contrôle continu comme on le pratique aujourd'hui servait à dresser la liste des meilleurs éléments. On donnait donc davantage de chance aux élèves afin qu'ils puissent montrer la vraie valeur de leur travail. L'assiduité et le travail acharné de toute l'année était donc indispensable pour pouvoir prétendre à une récompense : « Une autre liste donnera par ordre de mérite les noms des élèves d'après l'ensemble des compositions faites sur la matière depuis le commencement de l'année, la dernière composition comptant double. C'est après cette liste définitive que seront décernés les prix. » On emploie parfois le terme de palmarès pour désigner cette liste évoquée par le préfet. Elle consistait à rendre public la liste des lauréats des concours, un moment évidemment riche en émotions pour les candidats. A ce propos, lors de la distribution de prix, un prix d'excellence pouvait récompenser l'élève qui avait été le plus assidu en classe. La répartition de ces récompenses devait être exemplaire et aucune fausse note ne devait venir entacher le plaisir aussi, on employait toutes les précautions nécessaires. Le nombre de récompenses devait être subordonner au nombre d'élèves « pour guider dans la répartition des récompenses, et prévenir des mécomptes, il paraîtra utile de faire remarquer que sans vouloir établir une proportion absolue entre le nombre d'élèves et

---

<sup>20</sup> AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898.

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

celui des prix ou mentions, l'équité veut qu'on ne multiplie pas à l'infini les récompenses, à moins de les avilir, et qu'il convient dès lors d'établir des bases qui servent de guide ». Le préfet préconise donc au travers de calculs savamment étudiés pour une division de 15 élèves, 1 prix et 2 mentions au plus et au-dessus de 15, 2 prix et autant de fois une mention que deux fois 8 élèves. Si le préfet accepte ces nombreuses recommandations, l'inspecteur d'académie lui fait dire qu'il rédigera une note à destinations de tous les directeurs des écoles lyonnaises.

Il a été question dans cette présentation générale de décrire sommairement la cérémonie de distributions de prix. Il faut maintenant se pencher en détail sur les choix des lieux de ces cérémonies et toutes les dépenses que pouvaient occasionnées cette grande fête de l'école.

### **Les lieux des cérémonies et les dépenses occasionnées**

On n'imagine pas un seul instant combien l'organisation d'une cérémonie de distribution de prix engendre de dépenses. On va voir que ces dépenses occasionnées sont multiples et demandent à la municipalité un réel effort financier. La ville de Lyon devait prévoir un budget suffisamment large pour faire face à toutes ces dépenses et nombreux sont les documents retrouvés aux archives indiquant les projets d'organisation matérielle des distributions de prix et les coûts estimés, les devis de fournitures en tous genres, les tableaux récapitulatif des dépenses. On comprend que la distribution de prix est devenue au fil du temps un domaine d'intervention privilégié pour la municipalité lyonnaise qui met l'instruction au cœur de sa politique.

Marianne Thivend s'est penchée sur le cas de la ville de Lyon et a réalisé une thèse intitulée *L'école républicaine en ville Lyon 1870-1914*. « A partir de l'exemple lyonnais, c'est donc l'histoire de l'école urbaine qu' [elle a voulu] retracer ici, autant sous l'angle des politiques que des pratiques qui l'ont façonnée, et dans l'appréhension d'un triangle « d'acteurs », Etat-municipalité-espace urbain, dont les imbrications ont contribué à construire cette école »<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> THIVEND, Marianne, *L'école Républicaine en ville. Lyon 1870-1914*, Belin, 2006, p. 5

Elle a très bien montré comment la municipalité s'était affirmée avec l'avènement de la Troisième République et avait joué un rôle fondamental dans la création du réseau d'écoles lyonnaises : « en 10 ans, l'école publique est devenue un nouveau lieu d'intervention de la municipalité »<sup>22</sup>. Afin d'imiter la capitale parisienne qui se dotait de son propre programme de constructions scolaires rédigé par Octave Gréard dès 1870, la ville de Lyon fait de même dès 1873. C'est l'architecte Abraham Hirsh qui entamera les premières réalisations. Les autorités s'accordent rapidement pour donner la priorité à l'enseignement primaire, il représente ainsi l'essentiel du budget consacré à l'instruction publique soit 72% des dépenses en 1879 puis 91% en 1914. Les dépenses engagées par la mairie pour les distributions de prix font partie de cette politique étudiée par Marianne Thivend.

Commençons donc par étudier cette liste de dépenses de la ville pour ses écoles communales laïques pour l'année scolaire 1879-1880. Le document renseigne sur les différents lieux choisis et toutes les dépenses prévisibles.

La première cérémonie est prévue place Bellecour et nécessite une infrastructure importante avec une « installation de 4500m<sup>2</sup>, une estrade d'honneur, deux estrades pour les musiques, un petit entrepôt pour le service des écoles, un service médical et une organisation de sièges pouvant recevoir un ensemble de 3000 élèves et 6000 invités le tout décoré et à l'abri du soleil ou de la pluie ». C'est bien une fête grandiose qui se prépare place Bellecour à en juger par le nombre d'invités mais aussi le mobilier utilisé. Le lieu n'a pas été choisi au hasard, la place Bellecour a toujours été au cœur de l'identité lyonnaise et cette dimension symbolique forte est importante à souligner. C'est un lieu qui a toujours fait la fierté de la ville.

La définition de la place publique proposée par Jean Pelletier et Charles Delfante peut d'ailleurs nous être utile : « lieu public dont les usages très variés doivent être accessibles à tous, car elle naît du besoin qu'ont les hommes de se rassembler, besoin qui exprime deux notions contraires : action d'aller vers les autres, mais dans un lieu soustrait à la construction »<sup>23</sup>. La place Bellecour est un lieu de rassemblement, accessible et emblématique pour la ville, un lieu qui convient parfaitement pour organiser une cérémonie digne de ce nom.

---

<sup>22</sup> Ibid., p. 34

<sup>23</sup> DELFANTE, Charles, PELLETIER, Jean, *Places de Lyon*, Lyon : S. Bachès, 2009, 160 p.

### **La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

Cette fête des écoles s'est donc transformée en un énorme spectacle où tout devait être parfaitement pensé. La première estrade était entièrement consacrée aux invités prestigieux, les deux autres mobilisées pour la musique qui venait rythmer le fil de la cérémonie. La mairie a même pensé à prévoir un service médical pour pallier aux éventuels accidents. Ajoutons que le facteur temps avait lui aussi été envisagé car la fête avait lieu en extérieur. Le bien-être des invités était donc très important, il avait fallu envisager d'installer toutes ces infrastructures dans de bonnes conditions pour éviter une chaleur écrasante ou de possibles intempéries. Une estimation du budget nous est renseignée dans le document, rien que pour le lieu, la municipalité envisage une enveloppe de 10 000 francs. Le reste des dépenses paraissent tout de suite presque dérisoires : les musiques représentent 150 francs, les fleurs et l'entretien 50 francs, le service médical 30 francs et enfin une part du budget est réservée aux dépenses imprévues et s'élève à 400 franc soit un total de 10630 francs ce qui représente un budget colossal pour ce qui devait être à l'origine une fête des écoles. Il est évident qu'en consacrant une somme aussi importante, la mairie entend bien marquer les esprits.

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement, la fête est prévue dans la cour de l'école de la Martinière, 4500 places tout compris pour l'événement. Le décor est ici bien plus sobre : on se contente d'une « estrade montée, décorée et garnie des meubles nécessaires » pour 400 francs. Les fleurs et entretien pour 20 francs, les frais de musique pour 75 francs, les imprévus 150 soit un budget prévisionnel de seulement 645 francs.

Le second arrondissement quant à lui organise les festivités au sein du Lycée et plus précisément dans la salle de la bibliothèque. Contrairement aux précédents lieux, on est en présence ici d'un lieu complètement clos ce qui donne à la cérémonie une tout autre dimension : beaucoup plus intimiste et refermée sur elle-même. Malgré tout, le lieu offre 1200 places. « L'estrade, les meubles, les tapis, la tenture, la décoration » représentent 250 francs. Les frais de musique 75 et les imprévus 150 soit un total de 475 francs.

C'est dans le quartier Rotonde dans le troisième arrondissement qu'une « estrade montée et éclairée » accueillera 3000 places. La location de la salle a coûté 300 francs, « les meubles, tapis et tentures de l'estrade » 150 francs, la musique 75 et les imprévus 150 soit un total de 675 francs.

Le 4<sup>ème</sup> arrondissement organise la fête dans un lieu bien plus populaire : le grand théâtre qui a une capacité d'accueil de 1900 places. Les renseignements fournis ici sont différents : la salle est éclairée, un personnel de contrôle a été réquisitionné, tout ça pour 500 francs. Les éléments de « décoration de la scène, tenture, tapis, meubles » d'une valeur de 200 francs, musique 75, imprévus 200 soit un total de 975 francs.

Le 5<sup>ème</sup> arrondissement a choisi le même type de lieu, le théâtre Bellecour, 2 500 personnes sont attendues. Les précisions données sont exactement les mêmes que pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement si ce n'est que le budget est plus conséquent 1075 francs.

Enfin, le 6<sup>ème</sup> arrondissement prévoit d'organiser sa fête aux Folies Bergères et attend 2000 personnes. Ce lieu devenue aujourd'hui mythique a complètement disparu (activité de 1870-1907). Il se trouvait autrefois « Avenue de Noailles, n°55 (aujourd'hui l'avenue Maréchal Foch). « Folies Bergères, succursale des Folies Bergères de Paris prétend une annonce publicitaire. Si la volonté est de copier les cabarets parisiens, les Folies Bergères lyonnaises se veulent plus gaies. La salle est transformée, des girandoles de lumière électrique et des décorations de fleurs se hissent dans le décor. Elles attirent très vite les foules. [...] Les Folies Bergères accueillent toutes sortes de manifestations : conférences, combats de lutteurs, concerts, tombolas, danses, matchs entre coureurs à pieds et patineurs, galas de bienfaisance, réunions politiques (conférence de Jean Jaurès sur l'affaire Dreyfus)... »<sup>24</sup>. Ce lieu était vraisemblablement un lieu très populaire où se réunissaient des personnes aux revenus modestes. Le document précise qu'une des salles possède des places assises et sa location a coûté 100 francs, les frais de décoration 200, musique 75 et imprévus 150 soit un budget très juste de 525 francs.

Le document mentionne enfin un dernier élément concernant les « frais généraux accessoires : indemnités diverses aux employés, transports de livres et objets divers » pour une valeur de 2000 francs à répartir entre les différents arrondissements.

Ce document est très intéressant car non seulement il donne à voir les différents lieux, ambiances et publics qui étaient visés par ces cérémonies mais il reflète aussi complètement la grande disparité entre les quartiers de Lyon. La répartition globale des

---

<sup>24</sup> Tous ces éléments proviennent d'un article en ligne de la BM de Lyon réalisé à l'occasion d'une exposition donnée par les archives municipales de Lyon intitulée « Spectaculaire ! Décors d'opéras et d'opérettes à Lyon au 19<sup>e</sup> siècle ». Cette exposition qui s'était tenue du 1<sup>er</sup> mars au 2 juillet 2011 revenait sur les traces de la vie musicale à Lyon. Cet article est disponible à l'adresse: [http://www.pointsductu.org/article.php3?id\\_article=1661#haut](http://www.pointsductu.org/article.php3?id_article=1661#haut)

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

dépenses est on ne plus inégalitaire. La place Bellecour présente à elle seule un budget près de 10 fois supérieur au montant réservé aux autres quartiers de Lyon. Elle est totalement privilégiée.

On a vu que ces cérémonies pouvaient, selon les effectifs prévus, nécessiter des renforcements de la sécurité. Celle-ci englobe la sécurité du mobilier mis à disposition et celle des personnes qui viendront y prendre place. En ce qui concerne le mobilier, celui-ci devait être résistant et ne présenter aucun problème. S'il s'avérait être défectueux, les fameux « imprévus » que la municipalité redoutait tant pouvaient avoir lieu.

En réponse à une lettre du maire lui demandant s'il serait prêt à temps pour les festivités, le directeur de l'école de la Martinière s'empresse justement de faire part d'un problème de vétusté des locaux pour la cérémonie de distribution des prix (lettre du 10 juillet 1894<sup>25</sup>). Ce problème avait déjà été souligné au maire qui manifestement s'inquiète de la situation : « Vous nous faites l'honneur de nous demander si notre matériel servant à ces distributions de prix, matériel dont je vous ai signalé le mauvais état sera consolidé de manière à assurer la sécurité des personnes appelées à assister aux solennités dont il s'agit ».

On comprend que pour le maire ce type de défaillance du matériel doit être réglé au plus vite, la question de la sécurité est abordée certes mais c'est de la réussite de toute la cérémonie dont il s'agit. En effet, la vétusté du mobilier pourrait à terme, remettre en cause toute la fête. Les nouvelles données par le directeur sont assez rassurantes lorsqu'il s'agit d'évoquer la cérémonie propre à l'école : « Ce matériel est dans un tel état que nous allons le mettre au rebut immédiatement après les distributions de prix de cette année. Tel que nous le faisons installer en ce moment, il ne présente, à notre avis, aucun danger pour notre distribution des prix qui doit avoir lieu le jeudi 19 juillet »

En revanche, les autres cérémonies qui doivent avoir lieu sur le site semblent fortement compromises, le directeur tente de solutionner le problème : « Etant donné l'intervalle d'un mois qui s'écoulera entre sa pose [nouveau mobilier] et la fin des distributions de prix de la Ville, nous ne pouvons pas répondre de sa solidité. Pour que vous ayez toutes les garanties qui vous sont nécessaires, il sera utile que dans les premiers jours du mois

---

<sup>25</sup> Cote 176 WP 024 Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours au document étudié).

d'août, vous consultiez M. Debat, Maître charpentier, qui est chargé de l'entretien et de l'installation de ce matériel. M. Debat, en qui vous pouvez avoir toute confiance, vous dira exactement sur quel degré de solidité vous pouvez compter au moment de vos distributions de prix. La précaution que vous nous indiquons est d'autant plus indispensable que des orages, survenant d'ici au 13 août, peuvent modifier considérablement les conditions de sécurité du matériel en question.»

La situation est assez urgente si l'on en croit les propos du directeur de l'école qui annonce une météo capricieuse. Une semaine plus tard, le 17 juillet 1894, l'architecte en chef de la ville Abraham Hirsh, tenue au courant de la situation, fait son rapport au maire. Celui-ci a constaté l'ampleur des travaux et en évalue le coût. « A l'école de la Martinière, il ressort de l'examen qui a été fait sur place pour s'assurer de la solidité des charpentes [effectué sans doute par le charpentier que proposait le directeur], que tous les bois étant tous mauvais et presque pourris, des travaux de consolidation sont absolument nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui assisteront à ces cérémonies. Les travaux à effectuer pour consolider notamment l'estrade peuvent donner lieu à une dépense évaluée à 200 francs environ. D'autre part, malgré toutes les précautions qui sont prises pour consolider cette estrade, il sera indispensable de réduire de beaucoup le nombre des invitations pour les personnes devant y être admises. En ce qui concerne le cirque Rancy, il y a lieu d'établir un plancher dans toute l'étendue de la piste, la construction et l'enlèvement du dit plancher donneront lieu à une dépense d'environ 300 francs. » C'est donc un budget de 500 francs supplémentaire que la municipalité devra dépenser si elle souhaite pouvoir assurer toutes les cérémonies. Même si des travaux seront réalisés, ces problèmes de dernières minutes auront inévitablement des répercussions sur la cérémonie car le nombre d'invités devra être réduit.

D'autres dépenses liées davantage à l'agrément des enfants et des invités peuvent être réclamé comme ce concierge de l'école de la Martinière qui demande « des rafraîchissements aux musiques militaires et toutes les fournitures nécessaires aux distributions des écoles municipales »<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Cote 176 WP 024 Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. Lettre du 24 juillet 1894. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

Les lieux choisis par la municipalité pouvaient évidemment varier d'une année sur l'autre. Parfois, ceux-ci ne convenaient pas toujours aux familles. En effet, dans une lettre du 13 juin 1896<sup>27</sup> envoyé par l'Inspecteur du Rhône au maire, il est question de distributions de prix au cirque Rancy. «Cet établissement n'existe plus aujourd'hui (en activité de 1882 à 1941), il se situait à l'angle de la rue Moncey et de l'avenue de Saxe. C'était un lieu de divertissement extrêmement populaire et aimé des lyonnais »<sup>28</sup>. Il est expliqué dans la lettre que les distributions des prix du 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissement s'y feraient désormais car « la Martinière est éloignée, et la distance à parcourir pour les élèves des écoles de la banlieue est trop considérable. C'est sur les réclamations des parents et sur les instances de la délégation cantonale et des conseillers municipaux que le Cirque Rancy a été choisi ». Les lieux étaient donc choisis aussi en fonction des publics et des contraintes imposées par ceux-ci.

D'autres frais venaient s'ajouter à toutes ces dépenses. Il fallait penser à la gestion matérielle des récompenses tant convoitées en l'occurrence les livres de prix. Une lettre du 4 avril 1891<sup>29</sup> adressée au maire de Lyon (par une personne dont la fonction précise n'est pas renseignée) évoque le matériel traditionnel utilisé pour les cérémonies. On a pris l'habitude de donner aux directeurs des écoles des « corbeilles ovales en osier blanc » pour transporter les lots destinés à être remis en prix. Ces corbeilles ne coûtent que 2 francs l'unité et l'orateur concède que ce prix est intéressant. En revanche, celui-ci se plaint du renouvellement fréquent de ces corbeilles et évoque un problème qu'il qualifie de plus « grave : celui de ne pouvoir garantir les livres contre la pluie en cas de mauvais temps. » Après avoir eu l'approbation de l'inspecteur chargé du matériel scolaire, l'homme évoque le remplacement successif du matériel par des « caisses en bois blancs, propres et bien faites avec couvercles, manette en fer, charnières et angles en fer, avec cadenas ». L'homme évoque ensuite précisément les mesures de chacune de ces caisses, leur profondeur etc. L'argument que l'homme met en avant est manifestement le caractère pratique et surtout sécurisé de ces nouvelles boîtes. Les récompenses devaient sans doute être l'objet de convoitises, mieux valait donc pour la

---

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Ces renseignements sont tirés du site internet d'un mensuel gratuit lyonnais le « Lyon chez moi » et disponibles en PDF à l'adresse <http://www.lyonchezmoi.fr/pdf/2007-02/p4.pdf>

<sup>29</sup> Cote 176 WP 024 Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. Lettre du 24 juillet 1894

mairie empêcher tout vols qui viendrait compromettre la fête. L'achat de 30 caisses au prix de 330 francs sera donc imputé sur le crédit de « 10 000 francs inscrit à l'article 127 du budget de l'exercice courant et qui ferait l'objet de retenues proportionnelles sur les crédits scolaires de l'école ». Cet élément est intéressant car il signifie que la municipalité se servait d'un budget de l'exercice courant pour les distributions de prix. Or, si on s'intéresse de près à la législation en vigueur concernant les dépenses de l'enseignement primaire, il est dit que : « les dépenses de l'enseignement primaire sont *obligatoires* ou *facultatives*, selon qu'elles sont imposées par une loi ou laissées à l'initiative des autorités qui ont qualité pour créer les ressources correspondantes »<sup>30</sup>. La distribution de prix relève de la catégorie des dépenses facultatives. Sont donc concernées : « toutes celles qui ne sont pas expressément imposées par une loi et qui ne sauraient, en conséquence, faire l'objet d'une inscription d'office aux budgets des départements ou des communes. Bien que dépendant exclusivement de la libéralité du Parlement, des Conseils généraux et des conseils municipaux, les dépenses facultatives présentent pour la plupart un réel caractère d'utilité pour la bonne marche des services. Aussi figurent-elles régulièrement chaque année aux divers budgets »<sup>31</sup>. Il est intéressant de voir que les communes n'ont aucune obligation à financer ces fêtes, elles ont tout loisir de consacrer un budget ou pas à cette cérémonie. La législation en revanche insiste sur le fait que si dépenses il y a, ce n'est ni à l'Etat, ni au département d'y consentir mais bien aux communes. Parmi les dépenses facultatives à la charge des communes figurent bien en effet les « allocations pour les distributions de prix »<sup>32</sup>.

Mais on peut penser que si les distributions de prix figurent au budget de la municipalité c'est bien en effet que celle-ci y trouve quelque intérêt. A quoi bon en effet se donner la peine de consacrer autant de temps à ces cérémonies, prévoir un budget, analyser les besoins si tous ces efforts ne servaient à rien ? Il semble évident au vu du contenu des documents qui nous sont parvenus que la municipalité n'agit pas sans intention.

La sélection opérée par la municipalité pour les livres qu'elle destinera en récompense aux élèves les plus méritants illustre justement les objectifs de celle-ci en matière d'instruction.

---

<sup>30</sup> Ces informations sont tirées de l'article intitulé « Dépenses de l'enseignement primaire » et disponibles en ligne dans le dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.

## **Les livres de prix et la Commission chargée de les examiner**

Durant les préparatifs de la cérémonie, la gestion des livres à donner en prix occupait une place toute particulière. On l'a vu, une vraie volonté politique s'exprime avec la scolarisation du peuple qui représente un enjeu. Vers 1880, le monopole des livres de prix qui appartenait aux éditeurs catholiques provinciaux disparaît permettant la laïcisation progressive des livres de prix. Ces livres, qui participent à l'élaboration de la morale laïque, ont une double dimension d'instruction et d'éducation. Ils servent à l'instruction car ils représentent des vecteurs de l'émancipation face au discours religieux (mais ces lectures n'en restent pas moins des lectures accompagnées et orientées vers le régime). L'éducation quant à elle cimente toute la démarche d'instruction et régénère voire même sauve le genre humain tout entier.

Peu de livres entraient dans les foyers les plus modestes et ceux gagnés en prix dans les distributions prenaient une valeur toute particulière dans les familles : « tantôt ils ont couronné les parents eux-mêmes au cours de leurs modestes apprentissages, [...] comme cette merveille de petit livre de géographie, l'unique qui fit pleurer de joie, à 10 ans, un père cultivateur tout plein, dans son vieil âge, de son triomphe enfantin [...] ; et tantôt ils sont rapportés aux parents, et commentés pour eux par un écolier modèle, réplique de l'image pieuse, dessinée par F. Buisson, de l'enfant instructeur de ses parents, petit missionnaire de la modernité démocratique »<sup>33</sup>. Ces livres pouvaient servir à éduquer non seulement les enfants mais leurs parents par la même occasion d'où l'intérêt pour la mairie d'étudier en détail le contenu et la valeur de ces livres.

Mais la mairie devait aussi prêter une grande attention à la maîtrise de toutes les dépenses entraînées par de telles cérémonies. Aussi, celle-ci s'employait elle vigoureusement à choisir les livres conformes à ses intentions et en même temps bon marché. On va voir en effet que le secteur des livres de prix représentait un vivier d'activité conséquent pour les maisons d'édition.

---

<sup>33</sup> OZOUF, Jacques, OZOUF, Mona, *La République des instituteurs*, Gallimard, Le Seuil, 1992, p 40.

Dans une lettre du 14 mai 1877<sup>34</sup>, il est question d'un Conseil Municipal de la ville de Lyon qui se réunit pour la nomination d'un certain M. Palud, libraire de la ville choisi pour fournir les livres destinés à être remis en prix à Lyon. Un contrat ou adjudication (pour reprendre le terme exact employé) a été passé entre la municipalité (adjudicateur) et le fournisseur (adjudicataire). Mais avant de signer ce contrat, le document précise que l'on avait procédé au préalable « à un concours restreint ouvert pour la fourniture [...] des prix à décerner aux élèves des écoles primaires publiques de la Ville ». Une réelle mise en concurrence entre les différents libraires de la ville était donc menée. La particularité de cette procédure reposait dans le fait que le fournisseur offrant le prix le moins élevé était systématiquement retenu. Les candidats s'engageaient à fournir pour trois années les livres dont la liste officielle leur était donnée par l'Inspecteur d'Académie chaque année. L'article 2 du présent contrat précise également que « tous les volumes seront reliés en percaline gaufrée, avec tranche jaspée, excepté les atlas dont la tranche sera blanche, et porteront un écusson aux armes de la ville, [...]. La légende devra porter ces mots : « Ecoles Communales de la ville de Lyon sans désignation d'année scolaire ». Cette tradition d'apposer sur les livres de prix les armes de la municipalité est très ancienne et remonte aux jésuites. On apposait déjà au XVII<sup>ème</sup> siècle sur le plat du livre des mentions destinés à reconnaître le généreux donateur. Les soins particuliers apportés à l'esthétique des livres montrent que la municipalité voulait attirer le regard des enfants et susciter évidemment l'envie chez eux.

Chaque année le budget des fournitures est voté, pour l'année 1877, il était estimé à 14000 francs, une somme assez considérable pour la période.

Le document nous fournit d'autres indications précieuses concernant les impératifs de temps auquel la municipalité était confrontée, les livres de prix devant être fournis à l'hôtel de ville directement et ce impérativement avant le 12 août 1877. Pour s'assurer de la livraison effective des livres dans les temps impartis, la municipalité réclamait une caution de 500 francs et « 15 francs par jour de retard ». La municipalité acceptait de prendre en charge « les frais de transport des livres à l'Hôtel de ville » mais se déchargeait des frais de timbre et d'enregistrement. Les caisses utilisées pour le transport étaient quant à elles rendues à leur propriétaire. Le document précise d'ailleurs que les livraisons étaient reçues « par une Commission nommée par le Préfet du

---

<sup>34</sup> AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon Rhône** ». Après examen des livres par cette Commission, les directeurs et directrices des écoles se chargeaient eux-mêmes d'acheminer les livres jusqu'à leurs établissements.

Un procès verbal d'une de ces commissions<sup>35</sup> chargées de recevoir les livres de prix s'est justement réuni au Palais Saint Pierre, salle de l'ancienne bourse à Lyon. Le document permet de connaître l'identité et la fonction des membres de cette commission. « Etaient présents M. Aubin inspecteur d'Académie et président, M. Mazon inspecteur des écoles primaires de Lyon, M. Vogues membre du conseil municipal et enfin M. Pelosse chef de la direction de la préfecture ». Etaient en revanche « absents l'architecte en chef de la ville » qui s'est fait remplacé par M. Ballofet contrôleur du matériel des écoles et par des employés de l'architecture « pour qu'ils prêtassent leur concours à la commission pour le déballage des livres ». Cette commission chargée de la réception des livres de prix était donc constituée pour la plupart d'éminents fonctionnaires de l'instruction publique. Le document stipule qu'ils ont vérifié que tous les livres étaient en bon état, ceux-ci se sont félicités car le libraire à bien respecté les délais impartis. Les livres ont été classés et catalogués tout comme l'adjudication le demandait. Le document mentionne enfin qu'ils ont procédé à la reconnaissance des livres mais aucune information supplémentaire n'est renseignée. Or, on se doute bien que cette commission n'existe pas uniquement pour réceptionner les livres, elle tient un rôle vraisemblablement important dans le circuit de préparation de la distribution des prix. Une circulaire officielle du 6 juillet 1876 précise d'ailleurs qu'une liste officielle des livres à donner en prix était délivrée aux autorités par cette Commission.

C'est une lettre plus récente du 17 mars 1899<sup>36</sup> qui permet de connaître plus de détails sur le fonctionnement de cette commission. Il est question dans cette correspondance de l'envoi d'un livre par un libraire parisien. Celui-ci est directeur de la Librairie Historique de la Révolution et de l'Empire et soumet à la municipalité un de ces livres pour qu'il soit distribué dans les écoles lyonnaises.

---

<sup>35</sup>AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications, lettre du 13 08 1873

<sup>36</sup>AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898.

Il est intéressant de remarquer ici que la municipalité était directement sollicitée par des professionnels du monde du livre. Ce libraire, parisien qui plus est (donc assez loin physiquement), témoigne de l'intense activité marchande que les distributions de prix pouvaient générer. Ces distributions de prix étaient vraisemblablement le moyen pour les libraires de faire connaître leurs œuvres et par la même occasion de se créer une certaine réputation : que ses propres livres soient distribués en prix étaient sans doute un vrai honneur et surtout un bon moyen de faire marcher le bouche à oreille. Le livre dont il est question est le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Révolution et de l'Empire 1789-1813*. Le libraire fait évidemment la promotion de son ouvrage qui est, selon lui, « très utile et très intéressant, il est à lui seul une bibliothèque. Tout ce qui a trait à cette période de notre histoire qui nous touche si directement et si immédiatement y est contenu : hommes et choses. » Afin de séduire la municipalité, celui-ci évoque la finalité de son livre car il a « placé aux premiers rangs de [s]es préoccupations l'éducation et l'enseignement trouvera dans cette œuvre absolument unique le moyen de faire connaître aux enfants, aux adultes, aux hommes cette période de la Révolution et de l'Empire qui a transformé le monde et est devenu la base de notre société contemporaine. » Le candidat a manifestement du succès dans la capitale car la Commission de l'Enseignement de Paris a accepté de distribuer son livre en prix d'honneur, son livre a donc selon lui toutes les chances de satisfaire la municipalité lyonnaise. Et le 14 avril 1899<sup>37</sup>, une lettre de la mairie accuse réception du livre qui sera soumis à « l'examen de l'Inspection Académique afin d'être consigné sur l'utilité et l'adoption dans [les] écoles primaires [lyonnaises], soit comme livres de prix, soit comme livres de bibliothèque scolaire ». Une réponse sera donnée dans les plus brefs délais à l'intéressé. Le 29 avril 1899, le maire reçoit un courrier de l'Inspecteur d'Académie lui indiquant les instructions à suivre. Sa réponse est sans appel c'est un refus, selon lui « ce livre peut rendre des services à un professeur d'histoire ou toute personne s'occupant d'enseignement, mais qu'il ne saurait être donné en prix ni aux élèves des écoles primaires, ni à ceux des écoles primaires supérieures. » Il est regrettable que l'inspecteur en soit resté à cette réponse aussi lacunaire sans apporter de commentaire plus précis ce qui aurait pu permettre de comprendre les motivations qui l'ont poussé à décliner l'offre de ce libraire parisien. Quoi qu'il en soit, cette lettre montre bien que les livres destinés à être remis en prix lors des distributions étaient

---

<sup>37</sup> AML, Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

examinés avec le plus grand soin, il existait manifestement des critères de sélection qui permettait à l'inspecteur de déterminer si le livre pouvait convenir ou non à ce genre de cérémonies et au public à qui on les destinait.

On peut penser que les distributions de prix étaient l'occasion de confirmer l'engagement de la République en faveur du livre en général, comme véritable outil pédagogique de l'émancipation intellectuelle et morale. L'Etat républicain cherchait ainsi à détacher les enfants de l'emprise de la religion qui avait à l'époque une grande influence dans les familles. C'est sans doute pour cela que la municipalité encourageait et favorisait ce marché des livres de prix.

Les municipalités et les instituteurs disposaient notamment des catalogues des éditeurs de livres de prix dans lesquels ils pouvaient puiser pour opérer leur sélection. Déjà en effet, sous le ministère de Jules Ferry, des mesures avaient été prises pour aider les municipalités et le corps enseignant à faire leur choix. Une lettre du 15 janvier 1880<sup>38</sup> adressée au préfet du Rhône par Jules Ferry explique comment étaient examinés les livres de prix. Jules Ferry avait joint à son courrier un exemplaire du premier fascicule du catalogue des bibliothèques populaires. Son prédécesseur avait chargé la Commission d'examen des Bibliothèques populaires d'examiner en plus des livres des bibliothèques, les livres destinés à être offerts dans les écoles. Malgré « une activité incessante », la commission n'avait pas réussi à examiner les milliers de livres qui attendaient leur tour. Jules Ferry décida donc qu'« on renoncerait à rédiger un catalogue qui, en indiquant certains ouvrages au choix des instituteurs, aurait l'inconvénient de paraître exclure les ouvrages non encore examinés ». Les conséquences de cette décision allaient être importantes car elle supprimait le privilège accordé à certain ouvrage au détriment des autres. Mais le ministre ne laisse pas pour autant les instituteurs se débrouiller seuls. La Commission des bibliothèques populaires et scolaires allait désormais avoir une section spéciale qui « s'occuperait de l'acquisition des livres de prix. Elle ne dresserait pas de catalogue ; elle aurait seulement à signaler les ouvrages qui lui paraîtraient mériter les encouragements du Ministère sous la forme de souscriptions ». Le ministre invita à rendre publique ces instructions afin de « susciter le zèle des auteurs et des éditeurs, de diriger leurs efforts, de leur signaler les types de publications dont il y aurait utilité à se rapprocher ». Il voulait concilier « intérêt scolaire et liberté commerciale ».

---

<sup>38</sup> Ibid.

C'est exactement ce que nous avons pu remarquer au travers de l'attitude de la municipalité lyonnaise qui ouvrait à la concurrence ces adjudications dans le but d'obtenir un maximum de candidats susceptibles de proposer leur livre pour les distributions de prix. C'est en quelque sorte la règle de l'offre et de la demande qui régissait le marché des livres de prix car on peut bien parler d'un marché lucratif. Le choix de Jules Ferry d'ouvrir le marché des livres de prix entraîna une certaine dynamique. De nombreux documents témoignent des sollicitations spontanées de la mairie par des éditeurs.

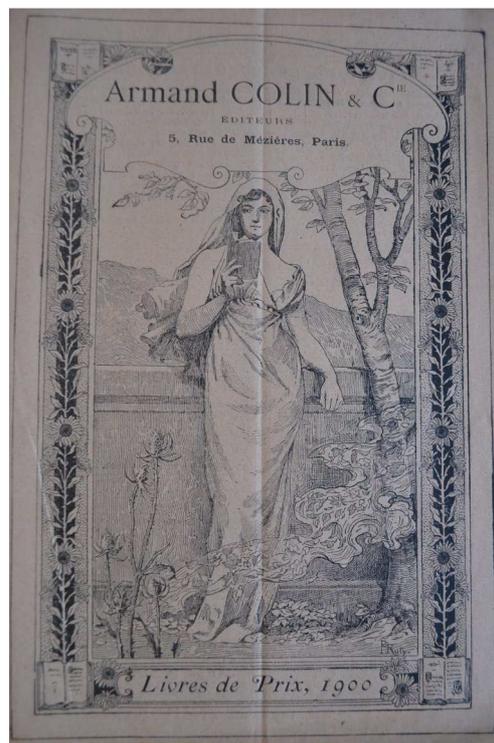
Dans une lettre adressée au maire du 10 juillet 1894<sup>39</sup>, monsieur Charles Barbat, un écrivain, offre « à titre gracieux » son *Petit Dictionnaire pratique de Mécanique et d'Electricité* pour le donner en prix aux élèves des écoles communales lyonnaises. L'auteur précise que ce livre se « répand dans le monde industriel ainsi que dans la Ville de Paris ». Afin que le maire puisse juger par lui-même de l'intérêt de ce livre, l'auteur n'a pas manqué de joindre à son courrier un catalogue de la librairie Bernard et Cie qui se charge de la diffusion de son ouvrage ainsi qu'un bulletin de souscription pour acheter le livre (il est vendu à 8,80 francs). Dans le catalogue, c'est le libraire lui-même qui se charge de faire l'article du livre : « Tous les travailleurs intelligents comprennent, aujourd'hui, la nécessité de l'instruction ; on en trouve la preuve dans la fréquentation des Ecoles industrielles ou dans les cours populaires du soir ; l'ouvrier soucieux de son avenir constate qu'il est des choses importantes de son métier qu'il ignorait et s'il ne cherche pas à en apprendre davantage, ce n'est ni à sa négligence, ni à sa mauvaise volonté, mais bien au manque de livres pratiques qu'il faut l'attribuer, tous ceux existant jusqu'à présent déjà étant trop théoriques. Pour rendre commode l'étude si vaste des connaissances mécaniques aux apprentis, ouvriers, contremaîtres, chefs d'ateliers, etc., il fallait donc leur mettre en les mains un ouvrage répondant à leur désirata. C'est ce que l'auteur s'est efforcé de faire dans les termes aussi simples que possible en créant le *Petit Dictionnaire* [...]». L'objectif en publiant un tel ouvrage nous est présenté ainsi : « rend[re] service à cette classe intéressante de travailleurs qui n'ont pas reçu l'instruction nécessaire pour lire les aide-mémoires, tous trop théoriques ». Cet ouvrage particulièrement technique s'adresse donc à un type de public bien particulier, les classes laborieuses dans leur ensemble : « apprentis, ouvriers, contremaîtres, chefs d'ateliers ». Ce dictionnaire a l'avantage selon le libraire d'explicitier dans des « termes

---

<sup>39</sup> Ibid.

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon** aussi simples que possible » les disciplines industrielles, l'objectif étant, de s'adapter à un public en général éloigné de l'école. On considérait que ces ouvriers n'avaient pas un bagage scolaire suffisamment important, il fallait donc mettre les ouvrages à leur portée. Le fait que l'auteur choisisse de s'adresser à la municipalité lyonnaise n'est évidemment pas anodine, la population ouvrière représentant une part importante des enfants scolarisés. Marianne Thivend parle de 31% inscrits entre 1905 et 1906, les enfants des manœuvres représentant également près de 17% des élèves dans les écoles communales de Lyon.

Certains éditeurs n'hésitent pas à se spécialiser dans les livres de prix, élargissant de ce fait leur secteur d'activité. C'est le cas d'Armand Colin en 1900, celui-ci a envoyé son catalogue intitulé « Livres de Prix 1900 » à la municipalité lyonnaise.



**Figure 1: Catalogue Armand Colin "Livres de prix 1900"**

Intéressons-nous tout d'abord à l'illustration même choisie par l'éditeur pour la première page de son catalogue. Une jeune femme, la chevelure au vent, est adossée à un muret et lit un livre. Peut-on voir dans la représentation de cette jeune femme, drapée à l'antique, un foulard sur la tête, une représentation de la République sous les traits

d'une Marianne ? Certains éléments du décor rappellent en effet l'iconographie traditionnelle utilisée pour figurer la République. On peut remarquer notamment la présence de l'arbre sous lequel la jeune femme s'abrite. L'arbre est un véritable symbole politique de la République. La tradition des arbres de la liberté « plonge [en effet] ses racines dans la Révolution française. Mona Ozouf en a jadis magnifiquement retracé la généalogie. Les révolutionnaires ont eux-mêmes pris appui sur la tradition paysanne de l'arbre de Mai, qui consistait à planter un arbre pour célébrer le printemps, mais aussi sur l'usage, séditionnaire, qui portait certains paysans, dans le Périgord notamment, à accompagner les insurrections locales de la plantation d'un arbre »<sup>40</sup>. L'arbre n'est en réalité qu'une métaphore de la liberté, il a servi à toutes les commémorations des grandes révolutions de 1792, 1848 et même 1870. Il est en lui-même emblématique de la République. Et afin de faire perdurer cette tradition, la plantation d'un arbre de la liberté dans les écoles de la Troisième République était devenue une pratique fréquente pour célébrer le régime. « L'arbre figure moins la lutte pour la liberté, et moins la souveraineté populaire, que les exigences de se soumettre individuellement au destin collectif. On comprend mieux le rôle de premier plan que sa plantation ou sa célébration annuelle donne à la jeunesse locale. »<sup>41</sup> Notons également les quatre livres ouverts présents aux quatre coins de la page, le livre comme métaphore de l'instruction au service du peuple. Non seulement ce catalogue donne à voir une certaine représentation de la République et de ses valeurs, mais il donne aussi des informations importantes concernant les livres remis en prix et le public à qui on les destinait. Grâce au catalogue, la municipalité pouvait en effet connaître, à l'aide d'un système de signe, les ouvrages qui « [avaient] été approuvés par les Commissions ministérielles et les Bibliothèques » (critère évident de sérieux et de conformité de ces ouvrages) et ce pour l'Enseignement Primaire élémentaire et supérieur (ouvrages précédés d'une étoile), l'Enseignement secondaire de garçons (avec une croix) et l'Enseignement secondaire de jeunes filles (avec un rond). La municipalité avait donc la possibilité d'effectuer ces choix en fonction de l'âge des élèves, certaines lectures n'étant pas adaptés aux jeunes enfants. Armand Colin a d'ailleurs un argumentaire solide : « toutes nos publications se

---

<sup>40</sup> Ces citations sont tirées d'une rubrique d'un site sur l'éducation populaire, rubrique qui a été construite avec Françoise Tetard, ingénieure au CNRS, Centre d'Histoire Sociale du XX<sup>ème</sup> siècle, historienne des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Celle-ci a souhaité participer à ce projet en collaboration avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis qui consistait à travailler l'éducation populaire dans une approche territoriale. Christophe Granger, Enseignant-chercheur, membre du Centre d'Histoire du 20<sup>e</sup> siècle est l'auteur de cet article disponible en ligne à l'adresse : [http://www.educationpopulaire93.fr/spip.php?article1181&var\\_recherche=mars](http://www.educationpopulaire93.fr/spip.php?article1181&var_recherche=mars)

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

distinguent par la bonne disposition typographique, la netteté de l'impression, la qualité du papier et le soin apporté aux illustrations. Quant aux textes de ces divers ouvrages, les noms des auteurs sont une garantie de leur valeur morale, littéraire et scientifique ». A l'époque, il semblerait que la mise en page et la notoriété des auteurs étaient des critères de sélection important pour proposer certains ouvrages plutôt que d'autres. A l'aide de ces « divisions », il est intéressant de noter le caractère particulièrement moderne de ce catalogue, celui-ci est particulièrement bien construit. Il se découpe selon des rubriques ce qui donne à ce classement son aspect hiérarchisé. Sans grande surprise, les « nouveautés » apparaissent en premier, viennent ensuite les « littératures françaises et étrangères » puis les « classiques français ». On retrouve également les domaines classiques sur lesquelles les concours pouvaient porter et susciter des prix : « Philosophie, Morale, Pédagogie, Histoire, Sciences Sociales, Géographie, Voyages, Sciences, Hygiène ». L'éditeur peut recommander d'ailleurs tout particulièrement certaines collections comme « la Bibliothèque du Petit Français », une collection qui regroupe des « ouvrages instructifs, éducatifs et moraux, présentant la variété, l'intérêt qui sont indispensables pour plaire aux élèves ». C'est la dimension évidemment populaire qu'il faut retenir ici,

Un des concurrents directs d'Armand Colin a envoyé cette même année 1900 son catalogue à la mairie de Lyon. C'est la maison Barbou installée à Limoges. Il s'agit aussi d'attirer l'attention sur des « listes d'ouvrages destinés à être distribués comme récompenses [mais cette fois cela ne concerne que les] élèves des écoles primaires ». Les mêmes arguments de vente sont mis en avant : « nous n'avons pas perdu de vue qu'on exige aujourd'hui avec un bon marché exceptionnel, une exécution typographique irréprochable, des cartonnages élégants et de bon goût et surtout des sujets intéressants et instructifs ». Les objectifs visés sont ici également les mêmes mais ils sont davantage détaillés. Il faut : « préparer l'Homme dans l'enfant en lui faisant connaître les beautés de notre histoire nationale, en lui montrant les progrès réalisés dans les différentes branches de notre agriculture et de notre industrie ; développer chez lui l'esprit d'observation en l'initiant aux grands phénomènes de la nature et particulièrement aux spectacles merveilleux qui s'imposent chaque jour à l'habitant des campagnes ; agrandir son horizon, souvent borné, en lui faisant parcourir le monde en compagnie de nos

---

<sup>41</sup> Ibid.

grands navigateurs et de nos voyageurs les plus célèbres ; donner un aliment à son imagination en plaçant sous ses yeux quelque unes des pages les plus remarquables de la littérature française et étrangère, tel est le but que nous nous sommes proposés. » On s'adresse donc ici aux enfants des campagnes « souvent borné » et on cherche à leur ouvrir l'esprit au travers de lectures de voyages notamment. Il s'agit de « préparer pour le jeune homme qui sort de l'école, une petite bibliothèque susceptible de le distraire, de l'instruire et de le moraliser ; et, nous croyons, en cela, entrer absolument dans les vues des véritables amis de l'instruction populaire. » Distraire, instruire, moraliser tels sont les mots d'ordre de ces livres destinés aux distributions des prix, des préceptes qui sont d'ailleurs exactement les mêmes que ceux donnés par Armand Colin.

En résumé, on peut donc dire que les livres décernés en prix ont à eux-seuls un rôle bien déterminé à jouer dans la formation des jeunes générations.

## **APRES LES PREPARATIFS, LA CEREMONIE SOLENNELLE**

Il faut à présent se plonger dans le déroulement de la distribution de prix et le cérémonial qui était mise en place dans les écoles publiques lyonnaises. On va voir que la solennité de ces festivités ne plaisait pas forcément à tout le monde et qu'elle suscitait bien des interrogations de la part des enseignants notamment mais pas uniquement.

### **Le cérémonial bien étudié**

La cérémonie de distribution de prix répond à un cérémonial étudié dans les moindres détails. Le terme est à prendre au sens des règles, des procédures, des codes bien précis qui existaient. Mais la cérémonie est aussi un spectacle vivant et en elle-même une représentation faite devant un public. La distribution de prix est en ce sens plurielle et possède de multiples visages. On va pouvoir se rendre compte que celle-ci se nourrit à la fois des représentations de l'imaginaire collectif et d'une représentation tout à fait officielle et concrète. Cette dualité est telle que la distribution, se transforme même parfois en véritable support de cours pour les instituteurs, devenant elle-même objet d'étude.

Le journal des instituteurs et des bibliothèques publiques scolaires<sup>42</sup> faisait partie des journaux spécialisés qui s'adressait directement au corps enseignant. Véritable organe de la culture pédagogique qui était délivrée à l'époque, cet hebdomadaire fut édité de 1880 à 1940. Dans le supplément du journal du 22 août 1880 intitulé « *Pédagogie pratique. Devoirs scolaires. Solutions demandées. Examens et Concours* », des exercices de style sont proposés aux instituteurs. Le sujet porte sur les distributions de prix et s'adresse au cours élémentaire et au cours moyen. En 1880, il s'agit d'enfants scolarisés à l'école primaire âgés de 7 à 11 ans. Mais à l'époque, il faut avoir à l'esprit que la scolarisation est encore assez superficielle, elle est plutôt brève et irrégulière. En réalité, il faut véritablement attendre la loi du 16 juin 1881 de Jules Ferry avec l'obligation scolaire pour que les cours soient davantage fréquentés. Quoi qu'il en soit, le fait de proposer un tel exercice à ces jeunes élèves montre à quel point la distribution de prix était imprégnée dans la mémoire collective et aussi bien ancrée dans les écoles.

Voici la consigne qui était donné aux élèves pour réaliser cet exercice :

« **Matière et conseils:** \_A différentes reprises, vous avez fait des descriptions, c'est-à-dire que vous avez indiqué les caractères particuliers des objets que vous aviez à étudier ; je vous demande aujourd'hui une description spéciale, le tableau d'une distribution des prix ; vous aurez à représenter, avec vivacité, avec entrain, les phases successives de la solennité justement aimée des bons écoliers. »

La consigne est assez simple, il s'agira pour les élèves de faire une présentation de la solennité. Cet exercice ne sera semble-il pas compliqué pour les élèves qui connaissent cette solennité si « justement aimée ». Les termes utilisés ici sont intéressants car il s'agit pour l'instituteur, au travers de cet exercice, de faire aimer davantage cette cérémonie aux élèves. C'est une façon aussi de les y préparer et de créer un certain engouement autour de ce moment auquel les jeunes enfants sont préparés. L'exercice se veut assez ludique, les enfants doivent réaliser cette présentation comme si quelque part, il s'agissait d'un jeu et tout cela dans la bonne humeur « avec vivacité et entrain ». On peut penser que le regard des enfants avec ce type d'exercice pouvait les amener à avoir

---

<sup>42</sup> *Journal des instituteurs et des bibliothèques publiques scolaires*, n° 34, 23<sup>ème</sup> année, 22 août 1880.

Le département éducation de la Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon a numérisé beaucoup des numéros du Journal. Sur le site internet de la bibliothèque, il est indiqué que le titre « clé de, Journal des instituteurs, connaît de nombreuses variantes historiques pour devenir en 1980 le JDI, publié de nos jours mensuellement. Diffusé par abonnement aux instituteurs, les objectifs du Journal [...] sont multiples : procurer aux instituteurs des contenus d'enseignement et d'organisation scolaire, des informations générales, des documents officiels et corporatifs. »

un sentiment plutôt positif de l'événement. Pour réaliser cet exercice, l'instituteur ne laisse pas pour autant une complète liberté dans la rédaction puisqu'il propose un sommaire détaillé avec les étapes successives du rituel. L'enfant n'a donc plus qu'à suivre le plan qui lui a été formulé. :

« Etudions ensemble ce qui se passe, inventons votre sujet, composons votre sommaire :

1.\_ Les grandes chaleurs sont arrivées, les travaux intellectuels deviennent pénibles et on les suspend pour six semaines, afin que les jeunes gens puissent se reposer et parcourir en liberté la campagne, où ils trouveront la santé et des forces nouvelles. »

L'instituteur instaure dans un premier temps le cadre spatio-temporel de la cérémonie qui se déroulait à la veille des grandes vacances d'été. Les élèves attendaient évidemment ce moment toujours avec impatience. Il faut ici avoir en tête que les dates des vacances ne correspondait pas à celle que les écoliers d'aujourd'hui connaissent. Le document évoque ici une durée de six semaines et un arrêté du 08 juin 1891 évoque un rallongement de ces congés de deux semaines soit du 01 août au 01 octobre.

« 2\_ Coup d'œil sur la salle préparée pour la distribution : une estrade, avec une table chargée de livres et de couronnes ; des fauteuils pour les autorités ; dans le fond, le drapeau aux couleurs nationales ; tout autour de la salle, des guirlandes de feuillage ; près de l'estrade, les banquettes réservées aux élèves, et derrière des chaises préparées pour leurs familles ».

On met en place ici le décor traditionnel d'une cérémonie de distribution de prix avec les guirlandes de feuillages pour agrémenter ce jour particulier. On retrouve la hiérarchisation instaurée par la cérémonie avec l'estrade en hauteur pour accueillir les personnalités officielles et les banquettes pour les élèves et les familles. La table chargée des récompenses devait susciter à la fois une certaine excitation chez les candidats et en même temps un stress supplémentaire pour ceux qui pouvait douter de leur travail. Des symboles emblématiques forts sont présents tels que le drapeau tricolore qui rappellent l'attachement à la nation et à l'Etat républicain. Ce qu'il est intéressant de noter ici c'est que l'instituteur crée un référentiel commun à tous les élèves, un cadre qui renvoie à l'imaginaire traditionnel que l'on peut avoir de cette fête.

« 3\_A l'heure indiquée, les élèves viennent occuper leurs places : leurs exclamations à la vue des récompenses ; parlez des légitimes espérances des bons sujets, les appréhensions des enfants indociles ou paresseux ».

C'est l'entrée des élèves qui est maintenant ici mise en scène. L'exercice demande de retranscrire l'atmosphère qui se dégageait lors de telles cérémonies. L'antithèse forte entre les « bons sujets » et les « indociles ou paresseux » est exacerbée. Les enfants doivent avoir à l'esprit que le travail assidu et le mérite seront récompensés tandis que l'oisiveté sera sévèrement punie et pointé du doigt. Il y a une véritable stigmatisation des mauvais éléments.

« 4\_Arrivée de l'autorité, on salue et on l'applaudit, car les personnages qui siègent sur l'estrade sont des amis de l'enfance. Le discours du Président : il loue la bonne conduite et le travail, causes premières de tous les succès ; il recommande le respect, l'obéissance et la reconnaissance envers les parents et les maîtres : c'est la dette des enfants et des écoliers ».

L'entrée de l'autorité prend un caractère éminemment solennel sous les applaudissements des élèves. On doit presque vouer un culte à ces « amis de l'enfance ». On ne manque pas de leur rappeler ce que l'on attend d'eux : « bonne conduite », « travail », « respect », « obéissance », « reconnaissance ».

Dans le recueil *Maison d'école de Montceau-les-mines*<sup>43</sup> écrit par un groupe d'historiens de l'éducation, il est justement question des techniques disciplinaires que l'école emploie pour transmettre son savoir. Parmi ces dernières, les techniques de stimulations citées sont les systèmes de récompenses tels que « les bons points journaliers » ou « les prix annuels » et réciproquement les systèmes de réprobation et de punitions « bonnet d'âne, piquet, châtiment corporel, lignes à copier »<sup>44</sup>. Il est dit que : « l'important est sans doute moins les objets eux-mêmes que les représentations et les habitus qu'ils impliquent, nombreux sont les moyens de dompter l'animalité instinctive des enfants et de leur enseigner la civilité qui sied à leur condition alphabétisée »<sup>45</sup>. Or, cet exercice sur la distribution de prix est un prétexte pour inculquer à ces enfants des règles de savoir-vivre et de vie en communauté chères à l'Etat républicain comme le goût de l'effort et le mérite personnel. La distribution de prix participe de cet enseignement à la vie social et la formation de l'être sociable.

---

<sup>43</sup> MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, 200 p

<sup>44</sup> Ibid., p. 17

<sup>45</sup> Ibid., p.18

« 5\_ La distribution se fait : à qui revient le triomphe ? \_Joie des mères et satisfaction des pères. »

Le moment tant attendu est arrivé. La question « A qui revient le triomphe ? » crée un effet de suspense supplémentaire. Les élèves jusque là tenus en haleine vont enfin recevoir les prix. Cette étape finale est présentée comme la consécration ultime. On entre ici dans le registre de l'affect et du sentiment des familles. Cette dimension familiale et conviviale de la cérémonie est à noter.

Après l'énoncé de l'exercice, le journal propose même aux instituteurs un développement complet. Il est intéressant d'étudier le contenu de ce corrigé type qui donne à voir les réponses qui seraient attendues par les instituteurs.

### « Développement

1\_ Les grandes chaleurs de l'été sont venues : le soleil nous renvoie ses rayons ardents, profitables aux moissons et aux fruits, mais pénibles pour les hommes et particulièrement pour les écoliers ; aussi les travaux scolaires sont-ils suspendus pour six semaines, afin que les jeunes gens puissent parcourir les campagnes et les bois, pour y respirer un air pur et vivifiant. Dans toutes les écoles, on ferme pupitres, on roule les cartes on empile les livres, on se prépare aux vacances : on attend la distribution des prix ! »

L'arrivée des beaux jours doit résonner pour les enfants comme la fin de l'année scolaire et le début des grandes vacances. Les jeunes gens vont pouvoir aller se reposer à la campagne. Du côté de l'école, c'est l'effervescence des derniers jours, on se prépare pour la distribution des prix et les enfants attendent avec impatience.

« 2\_ La distribution des prix... ! Quel triomphe pour les élèves laborieux ! La grande salle est décoré de guirlandes et de fleurs ; sur une estrade se dresse une table chargée de livres et de couronnes ; en arrière, des fauteuils pour M. le maire, les autorités locales et les amis de la jeunesse ; au fond, un trophée de drapeaux aux couleurs nationales, image de la patrie qui suit d'un œil attentif nos travaux et nos efforts ; au pied de l'estrade, des banquettes pour les élèves puis des chaises pour les parents et leurs amis ».

Quelques précisions ont été ajoutées dans le corrigé pour signifier le triomphe qui attend les élèves. Les décors terminés, les personnalités installées, la cérémonie peut commencer sous l'œil de la Patrie. On retiendra ici la figure allégorique de la Patrie qui place bien la cérémonie sous le signe de la l'Etat républicain.

« 3\_ A une heure et demie, les élèves arrivent endimanchés et occupent les places qui leur sont destinées ; ils poussent de vives exclamations à la vue des récompenses qui s'étalent sur l'estrade. La parole du maître rétablit le silence et donne le temps de se livrer à des réflexions personnelles : « J'ai consciemment travaillé, dit l'élève laborieux, je puis espérer quelque chose.-Je me suis toujours contenu, pense l'enfant raisonnable, l'un de ces beaux livres me sera peut-être accordé. –Hum ! hum ! murmure le paresseux, j'ai souvent négligé mes leçons et mes devoirs, je ne puis compter sur le succès. »

Pour plus de solennité à l'événement, le corrigé évoque les beaux habits que les enfants ont revêtus pour l'occasion. La foule bruyante est tout de suite maîtrisée par l'autorité toute puissante symbolisée par la figure du maître. On entre alors dans la psychologie des enfants présents. En fonction de leur caractère, ils se verront attribués ou pas des récompenses. L'exercice joue ici beaucoup sur les stéréotypes mais à trop en faire, on est parfois à la limite de la caricature. Cependant, même si l'exercice est clairement orienté en faveur de la cérémonie et qu'une part de fiction reste présente, il n'en demeure pas moins que ce portrait de la distribution des prix reste tout à fait vraisemblable et même assez proche de la réalité. Les témoignages bien réels des archives que l'on va pouvoir comparer par la suite avec ce document l'illustrent bien.

« 4\_ Mais l'autorité locale fait son entrée : tout le monde se lève respectueusement et applaudit : c'est justice, car il faut savoir gré aux personnes qui consacrent leur temps et presque toujours une partie de leurs revenus à la bonne éducation de la jeunesse. Le silence se rétablit promptement et M. le maire prend la parole. Son discours révèle un grand amour pour la France et un sincère dévouement aux intérêts des jeunes gens : il recommande aux élèves le travail et la bonne conduite, aux parents la surveillance des enfants et la fréquentation régulière de l'école ».

Les instituteurs attendent des copies des élèves que ceux-ci retranscrivent le respect qu'ils doivent aux personnes qui se sacrifient pour leur instruction. Et de nouveau, la République, en la personne du maire représente toute la patrie qui accompagne ses enfants dans ce moment important de leur existence.

« 5\_ Des applaudissements chaleureux accueillent cet affectueux langage, et aussitôt la distribution des prix commence. Cette partie de la fête ménage peu de surprise, car les écoliers savent bien quels sont les élèves qui, s'étant préparés constamment dociles et laborieux, ont préparé le succès final. L'assistance applaudit les lauréats ; les mères

embrassent avec tendresse leurs enfants couronnés, les pères oubliant leurs fatigues en constatant qu'elles portent des fruits salutaires. »

Le corrigé finit par cet idée que la cérémonie en réalité est prévisible car les enfants savent avant même de recevoir les prix ce qui les attend. Ce seront uniquement les élèves les plus assidus et les meilleurs qui obtiendront des prix, pour les autres, il est presque inutile de se faire la moindre illusion. Ce portrait de la distribution de prix peut sembler empreint d'une certaine fiction, mais ce type d'exercice était bien réel puisque donné en classe aux élèves pendant la période étudiée.

Voyons comment la distribution se déroulait concrètement à Lyon. On a déjà évoqué auparavant tout les préparatifs de la cérémonie. On a pu se rendre compte que dans la réalité tout ce qui concernait les examens, les éléments du décor, le soin apporté aux récompenses correspondait bien à la représentation faite dans l'exercice proposé aux élèves par l'instituteur. C'est maintenant au travers de comptes rendus officiels de cérémonies de distributions de prix, lorsque ceux-ci nous sont parvenus complètement que l'on va pouvoir comprendre l'importance du cérémonial et les moyens mis en œuvre par la municipalité lyonnaise pour garantir la réalisation du cérémonial.

Dans un document du 6 août 1883<sup>46</sup>, un compte rendu somme toute assez lacunaire nous est fait d'une cérémonie de distribution de prix, lacunaire certes mais qui donne des premiers éléments d'informations. Au travers du regard du conseiller municipal qui résume la cérémonie, c'est un témoignage concret qui nous renseigne sur le déroulement d'une distribution de prix aux élèves des écoles communales du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon (écoles de filles et de garçons). Il est intéressant de remarquer ce que l'orateur a retenu de la cérémonie et les faits qu'il a considéré comme étant dignes de figurer dans son compte rendu. Cette cérémonie s'est déroulée dans la Cour de l'école de la Martinière à 9h du matin. Les élèves sont arrivés à 7h soit 2 heures avant la cérémonie effective ce qui tend à démontrer que l'installation des jeunes enfants nécessitait du temps. En effet, ce sont 1236 garçons et 1216 filles précisément (chiffre peut-être trop précis pour être vraisemblable quoi que l'on peut penser que les élèves aient été comptés au préalable mais cela semble assez difficile) attendent le début des festivités, l'entrée

---

<sup>46</sup> Cote 176 WP 024 Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

**La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon**

« bruyante » du public suffit à décrire l’impatience des jeunes gens et la foule qui s’amasse. Sont mentionnés les agents municipaux présidant à la solennité. C’est un conseiller municipal qui dirige le bon déroulement de la cérémonie. Le maire n’a pas pu se libérer, il a semble-il laissé le soin à ses collaborateurs de le représenter. Le conseiller est assisté d’adjoints et de commissaires conseillers municipaux. Un inspecteur primaire, une inspectrice des salles d’asile, un architecte et des délégués cantonaux sont aussi mentionnés. Le caractère officiel de la cérémonie est donc tout à fait respecté. La présence de la musique des pompiers vient apporter un peu de distraction à cette solennité. Leur nombre est même indiqué, ils sont 30 sous la direction de leur chef. Ce genre de détail n’était pas renseigné dans l’exercice de style proposé aux enfants. La musique avait pourtant toute sa place car elle venait scander les différents moments de la cérémonie. Mais ce qui semble le plus important pour le conseiller, c’est la sécurité. Il semble mettre un point d’orgue à ce domaine. On ne s’attendrait pas à trouver une présence policière dans ce type d’événement et pourtant ce sont bien « 13 gardiens de la paix » que la municipalité a déployé pour l’occasion. On craint la bousculade ce qui transparaît dans le compte rendu. Le conseiller s’arrête en effet sur l’entrée « bruyante » du public et se félicite de la sortie maîtrisée par l’expression « très bien ». Au vu du nombre de présents, la sécurité des personnes est manifestement devenue un enjeu important. Il fallait respecter la tranquillité de tous et assurer avant tout le bon déroulement de la cérémonie.

Pour la municipalité, rien ne saurait venir compromettre en effet la bonne marche de la fête. Et en ce qui concerne le maintien de l’ordre et de la sécurité des personnes, la municipalité lyonnaise avait choisi d’employer les grands moyens. Une lettre du préfet du Rhône du 16 juillet 1896<sup>47</sup> évoque les distributions de prix dans les écoles primaires lyonnaises et la nécessité d’avoir recours à des « gendarmes pour assurer la sécurité ». Cette présence policière a un objectif bien précis : pouvoir gérer l’afflux de personnes pendant et à la sortie de la cérémonie afin d’éviter tout débordement, il faut canaliser ces foules. « Afin d’assurer le bon ordre de ces solennités, je vous serai très reconnaissant de bien mettre à ma disposition 14 gardiens de la paix et un brigadier à chaque séance, ainsi que deux gardiens à cheval pour surveiller la sortie des enfants à l’issue des distributions. Il serait désirable que les gardiens de la paix qui assisteront au commencement des distributions ne fussent pas relevés dans le courant de la cérémonie

---

<sup>47</sup> Ibid.

par un autre escadron qui ne pourrait pas prendre position en raison de l'affluence des spectateurs et des élèves, et de la difficulté qu'il pourrait y avoir à pouvoir donner, au milieu de la solennité à de nouveaux gardes une consigne capable de prévenir l'encombrement qui se produit d'ordinaire à la sortie du public et des enfants ». Des instructions très précises émanaient donc du préfet du Rhône pour qui la discipline devait être le mot d'ordre de ces cérémonies.

Pour le cirque Rancy, des mesures spéciales étaient même données. Ce sont deux pompiers et un caporal qui surveilleront les cérémonies. Le préfet prend toutes les précautions nécessaires « en prévision d'un sinistre », le terme utilisé peut sembler tout de même très fort pour l'organisation d'une fête scolaire. Mais en réalité, les documents témoignent bien de l'affluence que ces cérémonies pouvaient générer. Les termes « d'ordre et de bonne tenue » utilisés rappelleraient presque l'organisation militaire d'un défilé. La solennité de la cérémonie réside aussi dans ces moyens presque démesurés dont la municipalité pouvaient se servir et rappellent évidemment les valeurs d'ordre et de discipline de l'Etat républicain. Le préfet profite de ce courrier pour envoyer des cartons d'invitations « exclusivement aux membres du conseil municipal de la Commission scolaire, de la délégation cantonale et autres personnes de l'arrondissement ayant un caractère officiel ». Ces personnes auront le privilège de siéger sur la fameuse estrade citée dans l'exercice de style précédemment. Le préfet réclame la « plus grande attention » de la part des forces de l'ordre. La municipalité craint en effet que ces places ne soient « envahies » par des intrus comme c'est vraisemblablement souvent le cas, tout cela bien sûr « au préjudice des personnes officielles auxquelles ces places sont réservées ». Afin que cet ordre soit bien respecté, il préconise même l'envoi d'un employé de la municipalité une heure avant sur place afin de prendre la direction des opérations policières pour s'assurer que chacun trouve la place qui lui est bien octroyée.

L'envoi des cartons d'invitation fait évidemment partie intégrante de ce cérémonial. Plutôt que de se rendre à une fête en toute simplicité, on y est convié et cela fait toute la différence. Ces invitations participent du caractère solennel et officiel de la cérémonie qui prend immédiatement une dimension évidemment publique et importante. Voici deux cartons d'invitations utilisés par la mairie de Lyon pour ses distributions en 1899 :

## La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon

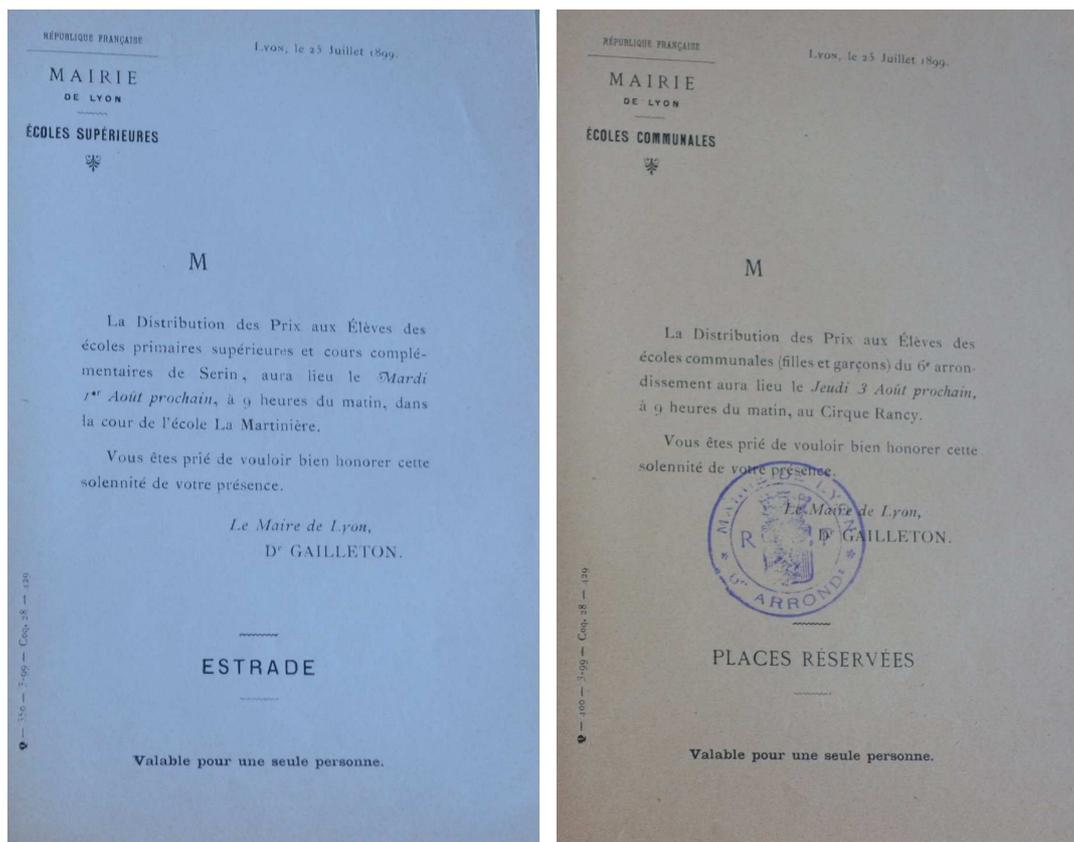


Figure 2 : Cartons d'invitation "Estrade" et "Places réservées"

Non seulement, ces invitations officialisent les distributions de prix mais ils s'intègrent parfaitement au rituel car ils délimitent précisément les places de chacun des invités. Ils contribuent en effet à instaurer une certaine hiérarchie entre « places sur l'estrade » où le public viendra en masse s'installer et l'estrade d'honneur, qui accueillera les invités officiels, ceux qui auront obtenu le privilège d'avoir des « places réservées ». Faut-il voir un privilège supplémentaire sur « les cartons réservés sur lesquels le cachet de la mairie est bien visible ? Cela signifie-t-il que l'on prête davantage attention à ces cartons qu'aux autres ? Quoi qu'il en soit, les deux documents mentionnent évidemment l'heure et le lieu précis des solennités (1<sup>er</sup> et 3 août 1899). Les invités sont « priés de bien vouloir honorer cette solennité de [leur] présence ». La formule de politesse employée sur ce carton d'invitation donne un caractère particulièrement important et sérieux à cette fête. On peut imaginer la réaction des gens du peuple en voyant ces cartons officiels, les personnes devaient avoir l'impression d'être pris véritablement en considération. L'invitation précise d'ailleurs que ce coupon est « valable pour une personne » et uniquement. Cela devait renforcer chez le public lyonnais d'origine sociale modeste (on pense aux ouvriers, petits commerçants, paysans) l'idée d'aller à une fête assez grandiose, ce dont ils ne devaient pas avoir l'habitude. Et c'est

certainement toute cette solennité qui poussait ces personnes à se munir de leurs plus beaux vêtements pour le jour-j.

Parallèlement aux cartons d'invitations qui étaient envoyés directement au domicile des élèves, des affiches publicitaires étaient placardées dans la ville et permettaient d'annoncer une fois de plus publiquement les festivités. Ces affiches étaient, on va le voir de grande taille et donc visible par les passants. Elles étaient collées sur des murs à proximité de l'hôtel de ville et certainement aussi sur les places publiques.

La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon  
 L'affiche ci-dessous date de 1871 et présente les dates des prochaines distributions des prix aux élèves des écoles primaires municipales de Lyon :

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**  
**COMMUNE DE LYON**

**DISTRIBUTION SOLENNELLE**  
**DES PRIX**  
 aux ÉLÈVES des  
**ÉCOLES PRIMAIRES MUNICIPALES**  
 Le Dimanche 13 Août 1871, à midi  
**AU GRAND-CAMP**

**ORDRE DE LA CÉRÉMONIE**

A dix heures du matin, les Ecoles se réunissent par Arrondissement, au lieu convenu, où doit se trouver l'escorte fournie par les bataillons de la Garde nationale. Le départ aura lieu à 10 heures 12 précises. — Chaque Arrondissement a sa couleur distinctive.

<p><b>1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT.</b>  <small>COULEUR JAUNE D'OR</small>                      9 Ecoles de filles.                      9 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Place Sathonay.</i>                      Entrée au parc par la grille du Rhône.</p>	<p><b>ITINÉRAIRE :</b>                      Rue Hippolyte-Flandrin, rue d'Alger, place des Terreaux, rue Puits-Gaillot, pont Morand, quai de l'Est.</p>	<p><b>4<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT</b>  <small>COULEUR BLEU DE CIEL</small>                      8 Ecoles de filles.                      6 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Place de la Croix-Rousse.</i>                      Entrée au parc par la porte du Rhône.</p>	<p><b>ITINÉRAIRE :</b>                      Boulevard, montée Rey, cours d'Herbouvillle, pont St-Clair, quai de l'Est.</p>
<p><b>2<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT.</b>  <small>COULEUR BOIS</small>                      8 Ecoles de filles.                      11 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Place Bellecour.</i>                      Entrée au parc par la porte de la gare à Genève.</p>	<p><b>ITINÉRAIRE :</b>                      Rue de Lyon, pont de l'Hôtel-Dieu, quai du Rhône, cours Lafayette, rue Moncey.</p>	<p><b>5<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT</b>  <small>COULEUR CERISE</small>                      12 Ecoles de filles.                      12 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Quai de Bondy, du pont du Change au pont de la Fratellie.</i>                      Entrée au parc par la porte d'Auteuil.</p>	<p><b>ITINÉRAIRE :</b>                      Pont du Change, quai St-Antoine, rue Grenette, place des Cordeliers, pont Lafayette, quai du Rhône, rue Carvier, rue Tête-d'Or.</p>
<p><b>3<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT</b>  <small>COULEUR ROSE</small>                      14 Ecoles de filles.                      12 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Place de la Guillotière.</i>                      Entrée au parc par la porte de la Gare à Genève</p>	<p><b>ITINÉRAIRE :</b>                      Rue Moncey, boulevard extérieur, cours Vitton.</p>	<p><b>6<sup>me</sup> ARRONDISSEMENT</b>  <small>COULEUR BLEU FONCÉ</small>                      6 Ecoles de filles.                      6 Ecoles de garçons.                      Lieu de réunion : <i>Place Morand.</i>                      Entrée au parc par la porte d'Auteuil.</p>	<p><b>ITINÉRAIRE</b>                      Cours Morand, cours Vitton, rue Tête-d'Or.</p>

La sortie du Parc se fera, pour tous les arrondissements, par la route du Grand-Camp. Ecoles et musiques entreront dans l'enceinte de la distribution par la porte centrale. Les Elèves prendront place dans les bancs marqués par un écusson, aux armes de la Ville, numéroté et correspondant à l'écusson semblable, dont chaque école est pourvue au départ. Les parents et invités entreront par les deux portes latérales. Les invitations, COULEUR NOIR, porte à l'Ouest (côté du Rhône). Les invitations, COULEUR BLEUE, porte à l'Est (côté des Charpennes). La Municipalité, le Conseil d'administration des Ecoles, et les Notables invités se rendront de l'Hôtel-de-Ville à la Distribution, sous l'escorte des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lyon.

Le commencement et la fin de la cérémonie seront annoncés par des détonations. La distribution des récompenses terminée, les Elèves se rendront au Parc, pour prendre part à la collation qui leur est offerte par la Municipalité. Les pelouses de collation seront limitées par un ruban; personne autre que les instituteurs et institutrices ne doit pénétrer dans l'enceinte qu'il désigne. Les parents et invités pourront stationner ou circuler dans toutes les allées non closes de rubans. Les invitations de toutes couleurs ont accès dans l'enceinte réservée au Parc. Les invitations blanches pourront assister à la Distribution des Prix, debout dans la deuxième enceinte.

**POUR LE MAIRE DE LYON,**  
 L'Adjoint délégué,  
**G. VALLIER.**

Figure 3: Affiche publicitaire. Distribution des prix du 13 Août 1871. Lyon

Au vu de cette affiche imposante et riche d'informations, c'est manifestement une cérémonie de distributions des prix assez gigantesque qui s'était déroulée ce dimanche 13 août 1871. On peut penser que le cérémonial en cette année 1871, un an après la défaite de la France à Sedan devait avoir une signification particulière pour la ville de Lyon. C'est sans doute pour cette raison que les choses avaient été faites en grand, un besoin de rassembler les foules pour rappeler l'unité nationale s'est certainement fait

sentir dans une période particulièrement troublée. Ce cérémonial est d'autant plus grave que les élèves, on va le voir ont été escortés par la Garde nationale.

Le lieu encore une fois n'a pas été choisi au hasard. Il s'agit du Grand Camp. Il s'agissait à l'époque d'un vaste hippodrome situé sur l'actuel site de la Doua à Villeurbanne. Ce lieu en plein air, était particulièrement bien adapté pour accueillir toutes les écoles des arrondissements de Lyon surtout en ce dimanche 13 août (on peut penser que la météo était clémente).

Cette affiche a donc dans un premier temps une fonction purement publicitaire et explicative puisqu'elle permet de présenter la date et l'heure des festivités « 10h30 précises », heure à laquelle tous les élèves des arrondissements lyonnais devaient se rejoindre pour une cérémonie prévue à midi.

Par ailleurs, cette affiche a aussi une fonction de carte géographique puisqu'elle indique l'itinéraire précis pour chacun des arrondissements. L'affiche ainsi scindée en deux, donne le nom des portes par lesquelles les élèves des arrondissements devront passés (porte de la « gare de Genève » et « porte d'Auteuil »). L'affiche évoque également un code couleur précis que les élèves ont du trouver sur les cartons d'invitation. Ces couleurs avaient une véritable utilité puisqu'elles représentaient pour les invités une sorte de point de ralliement par lequel ils devaient passer. Mais elles avaient aussi une signification plus protocolaire puisqu'elles désignaient les places réservées que devaient occuper certaines personnes.

Tout a été savamment orchestré pour les festivités et l'affiche présente le programme général. La Municipalité accompagné du Conseil d'administration des Ecoles et des Notables invités arrivera en grande pompe sous escorte des Sapeur-pompier. Des détonations, sans doute des coups de canons viendront rythmer le début et la fin des festivités. Il est précisé ensuite que les élèves auront droit à une collation généreusement offerte par la municipalité afin de se remettre de leurs émotions (la cérémonie finissant après le déjeuner). La municipalité a vraisemblablement pensé à tout puisque des rubans ont même été installés sur les « pelouses de collation » afin que ces espaces ne soient pas envahies par des personnes non autorisées.

La distribution des prix, un vrai cérémonial républicain solennellement orchestré par la ville de Lyon  
Regardons à présent cette autre affiche publicitaire datant cette fois-ci de l'année 1881 pour les distributions solennelles des prix aux élèves des écoles communales de Lyon :

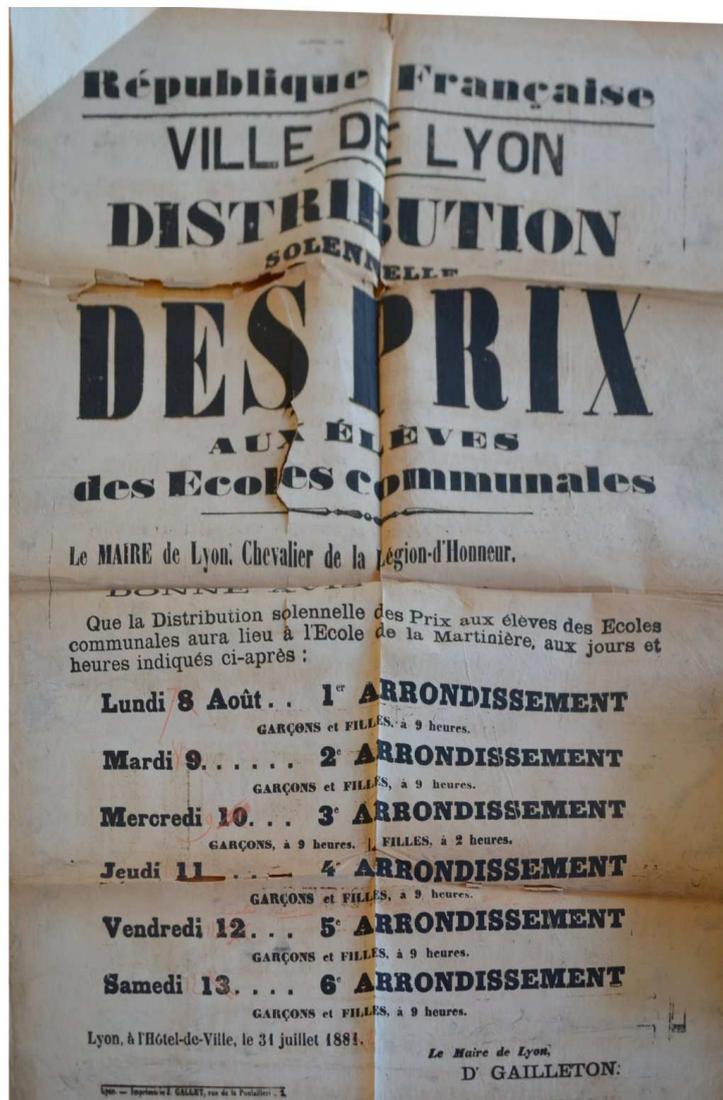


Figure 4 : Affiche publicitaire. Distribution des prix du 8 au 13 Août 1881.Lyon

L'affiche est beaucoup plus sobre et dépouillée mais tout aussi imposante. Les caractères utilisés sont particulièrement visibles de loin et en gras, impossible de rater une affiche de cette taille sur l'hôtel de ville ou dans les rues. Une fois encore, la solennité prend toute sa place avec cet « avis » à la population. Il est intéressant de noter qu'il a été jugé important d'ajouter à la fonction de monsieur Gailleton, maire de la ville, la distinction honorifique suprême qu'il a reçue. Celui-ci a été décoré « Chevalier de la Légion d'Honneur ». Cette mention sur l'affiche n'est évidemment pas anodine car elle indique les mérites éminents militaires ou civils que le maire a rendus à la Nation.

Le maire incarne dès lors la figure de l'autorité et devient ainsi le symbole d'un citoyen utile à la société, dévoué corps et âme à sa Patrie.

Au travers de ses simples affiches publicitaires, c'est un véritable discours politique qui transparaissait. On a pu se rendre compte dans cette partie que la municipalité lyonnaise employait de grands moyens pour s'assurer de l'effet de ses festivités sur la population. Elles devaient être visibles et avoir un caractère public affiché. La représentation dans les mémoires collectives d'une fête solennelle et savamment ritualisée n'est donc pas seulement un mythe. La municipalité veillait à ce que la fête soit magistrale et ce afin de marquer les esprits durablement.

Mais ce choix de la solennité et cet aspect monumental des cérémonies était-il toujours bien perçu ? Les cérémonies se déroulaient-elles toujours ainsi ? On va tenter de répondre à ces questions.

### **La légitimité et le caractère solennel de la distribution en débat**

A l'exception des écoles maternelles qui n'ont pas le droit de procéder à des distributions de prix, dans les autres écoles la cérémonie restait donc, on l'a vu facultative et entièrement à la charge des communes qui souhaitent l'organiser. Mais les cérémonies étaient-elles toujours vraiment appréciées ? Organisait-on ces cérémonies de si bon cœur ?

Le caractère solennel de la cérémonie n'est pas un fait obligatoire si on en croit la réglementation scolaire qui ne donne aucune indication à ce sujet. Il semble que les communes aient la liberté de choisir comment elles organiseront ce cérémonial républicain. Et pourtant, c'est bien ce caractère solennel qui fait débat au sein de l'école. Mais qu'entend-t-on en définitif par cet adjectif « solennel » rattaché toujours aux distributions de prix ? Il convient de se pencher sur les définitions des dictionnaires pour mieux comprendre. Le premier sens que retient le dictionnaire de la langue française est : « célébré publiquement avec appareil » et le deuxième sens lui est « empreint de gravité, majestueux ». Le Larousse quant à lui reprend ses deux acceptions « célébré avec éclat, revêt un caractère majestueux, public » « présente une gravité, une importance particulière par sa nature ou du fait des circonstances », « est empreint d'une gravité souvent affectée, qui prend des airs d'importance ».

On l'a vu avec l'exemple lyonnais, les fêtes peuvent parfois prendre des proportions considérables et susciter un véritable arsenal de moyens qui peuvent sembler démesurés. Force est de constater que l'on distingue deux clans bien séparés : les partisans d'une cérémonie solennelle et brillante et les partisans d'une cérémonie beaucoup plus sobre. Il existait même des opposants farouches à un tel appareil.

Pour certains instituteurs, la solennité de la cérémonie participait de ce jour exceptionnel et c'est avec enthousiasme et même une certaine émotion que cette institutrice du Cantal se confie à Jacques Ozouf: « Venait ensuite le plus beau jour de l'année, parce qu'il claironnait l'arrivée des vacances, et qu'il couronnait les efforts d'une année de travail. C'est en effet une couronne\_ forme et couleur de la feuille de laurier\_ sur la tête que l'enfant rentrait chez lui. On dressait dans la cour de l'école une grande estrade où prenaient place les notabilités du canton présidées par un invité d'honneur, inspecteur primaire, conseiller général, vieil instituteur retraité ; discours, chants, musique : aux « toges » près, le cérémonial était aussi prestigieux que celui des lycées ; l'affluence était grande »<sup>48</sup>. C'est dans un discours teinté de nostalgie que cette autre institutrice (une certaine Melle R. de la Vendée) évoque « l'événement artistique attendu, la fête des prix, présidée le plus souvent par le Président du Comité Républicain, car on commençait à former des Comités Républicains dans tous les cantons. La fanfare que mon père dirigeait, donnait son concours »<sup>49</sup>. Pour cette institutrice, l'aspect solennel et grandiose des cérémonies prenaient un caractère esthétique évident.

Mais la cérémonie ne suscitait pas toujours un engouement si évident. La presse spécialisée destinée aux enseignants, se penche d'ailleurs régulièrement sur cette question de la cérémonie qui provoquait bien des réactions, se faisant ainsi l'écho des différentes attitudes. Le journal des instituteurs<sup>50</sup> évoque la position de ses confrères dans le domaine :

« **Les distributions de prix.** — Chaque année, quand revient la canicule, la question des prix est discutée. Le *Manuel général* reste partisan de la distribution solennelle : « Descendons un peu du domaine de la spéculation où nous nous plaçons trop souvent et pensons — non pas à

---

<sup>48</sup> OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard/Gallimard, 1973, p. 178

<sup>49</sup> Ibid., p.179

<sup>50</sup> *Journal des instituteurs*, n°43, 50<sup>ème</sup> année, 22 07 1906

des êtres abstraits et convenus — mais aux vrais parents : la majeure partie sont de pauvres gens pour qui l'utilité de l'instruction est loin d'être évidente. Le meilleur moyen de forcer leur indifférence est peut-être de les convier à des fêtes où leurs enfants sont solennellement récompensés. Les drapeaux, les chants, la musique, le prestige des autorités, les couronnes et la beauté extérieure des livres sont dans l'ordre des choses qui les touchent. »

Le Manuel général de l'instruction primaire fondée en 1832, était sans doute l'un des journaux spécialisés le plus lu à notre période. Dans l'enquête que Jacques et Mona Ozouf ont réalisé auprès de 4000 instituteurs de la Belle Epoque et sur laquelle ils reviennent dans leur ouvrage *La République des instituteurs*<sup>51</sup>, ce journal représentent 65% des sondés. Ce journal est présenté comme étant « très apprécié dans le milieu enseignant notamment à cause de sa partie scolaire très détaillée et d'accent général laïc »<sup>52</sup>. Le journal se positionne ici comme étant favorable à une distribution solennelle car elle serait plus à même de toucher « les pauvres gens » qui y assistent, autrement dit le luxe et l'apparat de ces cérémonies n'étant pas une habitude dans ses familles, celles-ci seraient d'autant plus séduites.

« Au *Petit Provincial*, FUSTIS donne la même note : « Elles sont encore le plus sérieux encouragement, le meilleur stimulant au travail des enfants. Gardons-les, quoi qu'on puisse dire, pour le plus grand bien de la jeunesse, dussent quelques pauvres cancren en souffrir et même quelques bons sujets en tirer des motifs déplorables de vanité. On ne saurait guère rien faire pour obvier à ces inconvénients inévitables. Si l'on devait supprimer toutes les institutions qui ont des défauts, il ne resterait bientôt plus rien. » »<sup>53</sup>

L'IFE présente ce journal comme un journal politique, littéraire et à forte dimension pédagogique. On nous dit que « *Le Petit Provincial* [était] un journal de propagande républicaine et de défense de l'école laïque publique [...] »<sup>54</sup>. Il n'est pas étonnant donc que ce journal proche du pouvoir républicain prenne ce type de position en encourageant cette pratique. Le journal concède tout de même que la cérémonie ne peut échapper à certains inconvénients dus à la nature même des épreuves des concours qui créent des réactions chez les élèves de vanité ou au contraire génèrent de la souffrance chez les mauvais éléments.

---

<sup>51</sup> OZOUF, Jacques, OZOUF, Mona, *La République des instituteurs*, Gallimard, Le Seuil, 1992, 386 p.

<sup>52</sup> Ibid., p. 261

<sup>53</sup> *Journal des instituteurs*, n°43, 50<sup>ème</sup> année, 22 07 1906

<sup>54</sup> Ces informations sont tirées du site internet de l'IFE et disponibles à l'adresse : [http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide\\_rev=1024](http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1024)

Le journal des instituteurs finit par donner son propre jugement : « On sait qu'au Journal des Instituteurs nous sommes d'un avis tout à fait contraire à celui de nos confrères »<sup>55</sup>. Le journal des instituteurs serait davantage partisan d'une cérémonie plus simple ou la sobriété serait l'arme face à l'ostentation du luxe et des décors fastueux.

Dans un autre numéro du journal<sup>56</sup>, il est question de l'avis de la *Petite République*, quotidien populaire républicain fondé en 1876 par Jaurès. Il donne lui aussi un avis positif mais pour les grandes villes uniquement :

« La *Petite République* combat les distributions de prix dans les petites écoles rurales ; elle préconise les représentations scolaires attrayantes. Elles devraient être « des enseignements débarrassés des ennuis de l'étude, auxquels tous prendraient part, les parents comme les enfants, dont ceux-ci surtout conserveraient en leur mémoire plus que le souvenir, le texte même, auquel ils pourraient se référer plus tard, mettant en pratique ses conseils et ses leçons, heureux que leurs maîtres aient su réaliser le plus précieux précepte de l'enseignement : « Instruire en amusant. » Ce dernier journal préconise des représentations scolaires en grande pompe et en ville là où manifestement elles se voient davantage et servent plus à l'instruction.

Prenons enfin la position du *Dictionnaire de Ferdinand Buisson*. Dans un article intitulé « distributions de prix », le dictionnaire prend position sur « l'utilité des distributions de prix dans les écoles primaires ». Elles sont selon lui, « à bon droit, très contestées, et l'on verrait sans regret disparaître une institution à peu près dénuée de toute valeur morale. Le plus souvent, en effet, il s'agit moins de récompenser les élèves les plus méritants que de ne mécontenter personne. On donne en conséquence des livres à presque tous les élèves. Ce ne sont pas des prix décernés, mais plutôt des cadeaux ou, comme on le dit par euphémisme, des encouragements. Il n'y a là rien qui ressemble à un moyen d'éducation. Quoi qu'il en soit, les distributions de prix existant, comme un legs du passé, à peu près dans toutes les communes, on a dû se préoccuper d'en régler le fonctionnement »<sup>57</sup>. L'attitude du journal de Ferdinand Buisson est assez extrême car c'est la légitimité même et l'utilité éducative de la distribution qui sont remises en cause. Pour le journal, si les communes prennent en charge les distributions de prix c'est uniquement pour se conformer à un rite établi dans l'établissement depuis fort

---

<sup>55</sup> *Journal des instituteurs*, n°43, 50<sup>ème</sup> année, 22 07 1906

<sup>56</sup> *Le Journal des instituteurs*, n° 52, 51<sup>ème</sup> année, 22 09 1907

longtemps, la hiérarchisation de cette cérémonie serait même obsolète si on en croit ses propos car tous les élèves se verraient récompenser le jour de la cérémonie. Dans un discours de 1887 devant une école alsacienne, Ferdinand Buisson lui-même salue justement l'initiative prise par une école alsacienne : « originale distribution, qui se distingue des autres en ce sens qu'il n'y a pas de prix, s'il y en avait il n'y aurait pas de distribution : ce que vous avez cru possible, c'est de fonder toute une discipline scolaire sur l'absence de punition et de récompense. Pensant, contre l'avis commun, que plus une morale est sévère, plus elle convient »<sup>58</sup>.

Il n'est pas dans notre intérêt de nous prononcer sur l'utilité ou pas de ces cérémonies. En revanche, il est intéressant de voir que la cérémonie de distribution des prix suscite bien des réactions qu'elles soient positives ou négatives. Elle faisait partie des questions qui faisaient débat au sein de la profession.

Dans un numéro de la revue d'enseignement primaire supérieur<sup>59</sup>, revue fondée en 1890, une rubrique intitulée « Petite Correspondance » (rubrique s'apparentant au courrier des lecteurs de nos jours) est consacrée à la distribution de prix. La question posée par un instituteur est la suivante : Un instituteur a-t-il le droit de s'opposer formellement à ce qu'une distribution de prix dans sa classe soit solennelle ? Peut-il ne pas y prendre part ? » La réponse apportée par les rédacteurs du journal est on ne peut plus claire : « L'organisation d'une distribution solennelle des prix n'est réglementée par aucun texte [ce qui est vrai en partie car l'organisation effective des distributions est libre mais il existe bien une législation comme on a pu le constater]. Mais l'administration n'admettrait guère qu'un instituteur s'oppose à une distribution solennelle des prix demandée par la municipalité ni qu'il s'abstienne d'y prendre part. » Il est évident que les instituteurs étaient fortement incités à participer à ces cérémonies, c'était aussi une façon pour eux de montrer leur attachement au pouvoir républicain et leur dévouement. Mais les questions relatives à l'organisation du cérémonial restent nombreuses du côté des enseignants y compris sur l'organisation et la réception des livres à donner en prix.

---

<sup>57</sup> Dictionnaire Ferdinand Buisson, article « distribution des prix »

<sup>58</sup> MORVAN, François, *La distribution des prix : les lauriers de l'école du XVIIe siècle à nos jours*, [Paris] : Perrin, 2002, 317 p.

<sup>59</sup> *Revue de l'enseignement primaire supérieure*, n° 47, 19<sup>ème</sup> année, 22 08 1908

Dans la suite du numéro 47 de la Revue de l'enseignement primaire supérieure de 1908, le rédacteur J-B Reynard formule ainsi ce qui a poussé le journal à réagir face aux questions posées sur les distributions de prix : « La revue ayant imprimé dans la Petite Correspondance que le maire peut obliger l'instituteur à faire une distribution des prix, quelques collègues ont craint que certaines des municipalités ne leur imposent les ennuis d'une distribution en grande pompe. Ces craintes ne sont rien moins que légitimes ; il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à la législation relative aux distributions de prix.

Tout d'abord, n'oublions pas qu'une distribution de prix n'est pas forcément solennelle. Il en est d'innombrables, aussi bien dans les grandes écoles urbaines que dans les petites écoles rurales, qui ne comportent pas le moindre appareil ; et c'est précisément celles-ci que le maire peut nous imposer sans conteste. En effet, il tombe sous le sens que si la municipalité nous fournit des ouvrages classiques et des objets à l'usage des élèves qui nous sont remis dans le cours de l'année scolaire: c'est un acte ordinaire à notre fonction. On ne peut d'ailleurs nous charger d'acheter nous-mêmes ces livres, pas plus que les faire prendre chez le libraire ou ailleurs, nous avons le droit d'exiger qu'ils soient rendus à l'école et franco, bien entendu. Nous avons, en outre, le devoir de soumettre au visa de l'inspecteur primaire (circulaire ministérielle du 16 juillet 1878) la liste des livres en question : d'où nécessité de les recevoir à une date suffisamment éloignée des vacances pour que nous ayons le temps de dresser la liste et pour que l'inspecteur la puisse examiner attentivement ; un délai d'un mois est raisonnable, étant que l'on se trouve en pleine période d'examens, dans le cas où la municipalité aurait obtenu elle-même le visa, il nous faudrait encore une dizaine pour opérer le classement des volumes.

Nous est-il loisible de ne pas accepter les livres mis à notre disposition par la municipalité ? Non, à n'en pas douter ; le refus est dans les attributions de l'inspecteur. Sa signature au bas de la liste dégage complètement notre responsabilité quant au choix des livres ; assurément nous aurions le droit d'appel suspensif à l'Inspecteur d'Académie et au ministre, si les ouvrages étaient connus comme contraires aux bonnes mœurs ou en lois en vigueur ; mais il est bien improbable qu'on soit allé les chercher chez les éditeurs de pornographie, ou à la Bonne Presse, ou au Père Peinard. Nous n'avons pas à nous occuper non plus si l'acquisition des volumes et le payement ont été faits selon les règles de la comptabilité communale : c'est l'affaire des autorités à qui on

compète l'approbation ou l'apurement des comptes d'administration ou de gestion de l'ordonnateur ou du receveur.

Il va en de si que cette distribution, à laquelle nous ne pouvons nous dérober, n'est que la seule action de distribuer au sens habituel et littéral du mot (répartir, partager entre, répandre en divisant) : une distribution toute simple sans aucun éclat, faite un jour de classe pendant nos heures de service dans un local scolaire, et dont l'accès n'est permis qu'aux élèves, aux maîtres et aux personnes proposées par la loi à la surveillance de l'enseignement à l'exclusion de toute autre.

Pour ce qui est des distributions plus ou moins publiques ou solennelles, il n'existe pas, à ma connaissance, de texte législatif qui nous les impose. Bien mieux, il nous est interdit, en fait, de procéder sans autorisation à une cérémonie de ce genre, car, au terme de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 1873, le président doit être désigné par le préfet, si celui-ci refuse de faire la nomination, la distribution ne peut avoir lieu que simple et non solennelle.

Au surplus, il a été rédigé par un petit nombre de conseils départementaux un règlement rendu exécutoire pour le préfet ; qui, outre les prescriptions générales rappelées ci-dessus, en édicte quelque autre d'ordre surtout protocolaire. Le personnel enseignant du département doit s'y conformer pour prévenir les incidents très vifs qui ont été soulevés parfois à propos des préséances.

Quel que soit le caractère de la distribution de prix simplicité ou solennité la municipalité ne saurait s'immiscer dans la répartition des volumes entre les élèves ; pourtant, elle n'excède pas son pouvoir, semble-il (mais ce n'est pas sûr), en fixant selon l'effectif et la force de chaque classe la part qui lui sera attribuée et en décidant que tout enfant recevra au moins un livre à titre d'encouragement sauf si une conduite notoire ou de trop fréquentes absences injustifiées l'ont rendu indigne d'une récompense. Le palmarès est établi par chaque maître pour sa classe sous le contrôle de son directeur. S'il y a désaccord, mais, en pratique, il vaut mieux ne pas sortir de l'école pour si peu et juger le différend par le conseil des maîtres.

En matière de distribution de prix, le conseil des maîtres devra aussi pouvoir choisir entre la distribution simple et l'autre ; et le directeur serait bien inspiré qui se conformerait à l'avis de la majorité de ses collaborateurs, quoi que ce soit à lui de décider.

Une dernière question se pose : un fonctionnaire ou un particulier offre des prix (volumes, objets divers, somme d'argent). Sommes-nous obligés de les distribuer ? Quand il s'agit de quelqu'un qui a droit de surveillance sur les écoles ou d'une œuvre encouragée créée pour les encourager, l'affirmative n'est pas douteuse, sous réserve toujours que nous obtiendrons pour

le livre le visa appratif de l'inspecteur ; dans le cas où le donateur est étranger à l'administration scolaire ou à l'œuvre post scolaire, nous pouvons attendre qu'il se munisse de l'autorisation préalable de notre chef hiérarchique, même si la libéralité est faite sans conditions, et, à plus fortes raisons, lorsqu'il y en a.

Tous ces détails, quoique peu important en apparence, sont souvent l'occasion de conflits regrettables ; il n'était donc pas sans intérêt d'essayer de les tirer au clair. »

Les interrogations soulevées ici par les instituteurs sont nombreuses et portent sur différents aspects de la cérémonie : la solennité qui les préoccupe le plus, la gestion des livres de prix et la Commission qui se charge de leur examen, autant de questions qui montrent que faute d'une législation suffisamment claire, les enseignants se posent des questions et ce à juste titre. Ils s'interrogent sur ce qui est de leur compétence et ce qui relève des fonctions de la municipalité. Il est rappelé que la municipalité ne peut en aucun cas contraindre les maîtres à organiser des fêtes solennelles qui leur demanderaient du temps et de l'organisation. En revanche, les maîtres savent qu'on peut leur « imposer » des fêtes d'une dimension plus humaine et beaucoup moins contraignante. Un Conseil des maîtres est là pour régler les éventuels litiges et aider les maîtres à y voir plus claire sur leurs droits et leurs devoirs. Ce conseil reflète bien les mouvements de syndicalisme qui sont nés dans la profession au fur et à mesure que le système scolaire se développait. C'était un moyen pour les maîtres de s'assurer d'une plus grande cohésion quand il s'agissait, comme c'est le cas pour les distributions de prix, de mettre fin à des « conflits regrettables ».

Comme on a pu le voir, les distributions de prix suscitaient bien des débats et cela même au sein du corps enseignant directement concerné par la question. Cependant, la cérémonie reste quoi qu'on en dise, un formidable moyen de fédérer la population enseignante, les familles et les élèves. C'est cette dimension fondamentale des distributions de prix, en tant qu'instrument au service des valeurs républicaines que l'on va maintenant étudier de plus près.



## **La distribution des prix, instrument au service de la morale républicaine**

---

Dans cette seconde partie, il s'agit d'étudier le rôle de la distribution de prix : Avait-elle une fonction à jouer pour l'Etat républicain? Il sera question ici d'identifier les missions, les valeurs mais aussi les symboles propres à l'Etat républicain et de voir comment la cérémonie se les approprie et les enseigne aux élèves. Les orateurs des distributions de prix sont également des figures importantes dans l'élaboration des discours et des représentations données à voir aux jeunes générations. La cérémonie peut-elle devenir en ce sens un instrument au service d'une morale républicaine ?

### **ASSURER LA FERVEUR AUTOUR DE L'ECOLE REPUBLICAINE**

Il s'agit d'étudier ici la dimension culturelle de la distribution de prix en tant que fête.

Dans un article intitulé « éducation et culture une direction de recherche »<sup>60</sup>, Maurice Crubellier évoque les fêtes comme « moyen d'éducation » culturel pour l'école. La fête selon lui, « s'applique à édifier c'est-à-dire à construire un homme », autrement-dit elle permet de former le caractère des générations en devenir. La fête permettrait de « valoriser à l'extrême la transmission des gestes, des rites, des symboles ». Or la distribution de prix opère un cérémonial connu et inscrit dans la mémoire collective. C'est que « l'enfant découvre à l'école l'image que les adultes s'en font (d'une certaine représentation du monde) et à laquelle ils entendent l'associer »<sup>61</sup>. « Eduquer c'est [donc] acculturer, c'est inculquer à l'enfant des représentations, des valeurs, des comportements habituels..., c'est le préparer aux rôles qui seront les siens dans le monde adulte »<sup>62</sup>. La distribution de prix, en tant que rituel savamment organisé et orchestré, permet à l'école dans un premier temps de se donner en spectacle. On ne pouvait en effet ignorer cette fête, cette démonstration du talent des maîtres et des

---

<sup>60</sup> CRUBELLIER, Maurice, « *Education et culture. Une direction de recherche* » dans la revue *Histoire de l'Education*, n° 1, décembre 1978, p 39-48.

<sup>61</sup> CRUBELLIER, Maurice, *L'école républicaine 1870-1940 : esquisse d'une histoire culturelle*, Paris : Christian, 1993, p 6

<sup>62</sup> Ibid., p.11

capacités des élèves. Mais c'était également une fête que l'on prenait très au sérieux et à laquelle l'école républicaine donnait une véritable fonction de socialisation y compris au niveau politique. Mona Ozouf s'est penchée plus spécifiquement sur l'impact des fêtes révolutionnaires. Elle a mis en évidence cette dimension incontestable de la fête comme moyen de fédérer les esprits autour de la nation, ces fêtes représentaient de formidables « moyens d'animer une ferveur collective autour de l'école »<sup>63</sup>. La fête en ce sens permettrait en effet de fédérer les liens entre les élèves, la communauté enseignante mais aussi les parents qui peuvent participer à son organisation. Elle représenterait un bon moyen de rallier ces personnes autour d'un quartier et autour de la ville (au niveau local) et enfin autour de la nation (au niveau du territoire tout entier). Mais selon Mona Ozouf, si ces moments étaient fédérateurs pour la République, ils n'en restaient pas moins soumis à une « émotion collective contrôlée ». Comme on a pu le voir avec la distribution de prix, tout est savamment orchestré, les procès verbaux des cérémonies sont empreints d'un certain conformisme qui dicte le déroulement attendu de la cérémonie. L'entrée bruyante et enthousiasmée des enfants, l'entrée solennelle des maîtres de cérémonies sur l'estrade d'honneur, les pleurs et les cris de joie après la remise officielle des prix, tout ce rituel n'implique-il pas en réalité un certain conformisme des comportements ? On peut se demander en effet et à juste titre si les enfants mais aussi les parents et même tous les acteurs de la cérémonie éprouvaient ces sentiments de liesse et de communion intérieurement. Aucun des documents étudiés ne nous permet de répondre par l'affirmative, on ignore véritablement si ces comportements sont le résultat d'une volonté individuelle, difficile de savoir en réalité ce que ces personnes ressentaient vraiment dans leur for intérieur. Nicolas Mariot, chargé de recherches au CNRS a consacré ses travaux à l'historiographie des fêtes scolaires. Dans un article des *Annales*<sup>64</sup>, il revient sur les travaux fondamentaux dans le domaine de plusieurs chercheurs comme Mona Ozouf (dont on a rappelé son travail sur les fêtes révolutionnaires) ou encore Rosemonde Samson (travaux sur l'histoire du 14 juillet) et Olivier IHL (il se concentre sur la fête républicaine) pour n'en citer que quelques uns et donne de nouvelles orientations à ces études. Il pense en effet que les fêtes sont le résultat d'habitudes et de rituels conformistes qui poussent les personnes à

---

<sup>63</sup> Ibid., p.11

<sup>64</sup> MARIOT, Nicolas, Qu'est-ce qu'un « enthousiasme civique ? ». Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 63e année, p. 113-139.

agir. La participation à une fête n'engage en rien en ce sens l'opinion personnelle de la personne en question, celle-ci se plie au rituel qu'elle a appris et connaît très bien.

Comme le disent les historiens qui ont participé à la réalisation d'un recueil sur la maison d'école de Monceau-les-Mines : « Il n'est pas de société durable sans rite d'identification et d'intégration ». Ils considèrent en ce sens les distributions de prix comme des « fêtes à but récréatif et éducatif »<sup>65</sup>. La distribution de prix a donc plusieurs dimensions : c'est à la fois un divertissement qui se veut agréable mais c'est aussi un véritable outil pédagogique. Alors que la fête se déroule hors du cadre strict du calendrier scolaire, elle n'en reste pas moins un instrument utile. C'est un outil qui sert aux enseignants à faciliter certains apprentissages comme le fait d'évoquer certaines règles de vie en communauté, le fait d'inculquer un socle de connaissance commun à tous les élèves. Mais c'est aussi un outil destiné à l'élève et qui lui servira de modèle de référence.

Cette fête scolaire, qui se voulait à l'origine dénuée de tout caractère politique, a en réalité une fonction à jouer pour les républicains qui voient en elle, le moyen d'assurer la ferveur autour de l'école républicaine et par la même occasion autour du régime. A une période où la religion exerce encore une grande influence, les fêtes ont une fonction de rassemblement : « Face à une communauté aux rites éclatants et séculaires, les instituteurs tentent donc\_ souvent avec succès\_ d'inventer eux aussi le cérémonial réconfortant d'une fête laïque. Ces jours-là, dans le cadre de l'école, au milieu d'autres instituteurs, et sous le regard des parents d'élèves attendris et cette fois réconciliés, ils croient assister au rassemblement, autour de l'école, d'une grande famille laïque »<sup>66</sup>.

Tous ensemble, ils vont communier et se rassembler autour des valeurs civiques chères à la Troisième République.

---

<sup>65</sup> MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, p. 21.

<sup>66</sup> OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard/Gallimard, 1973, p.180

## SENSIBILISER LES ELEVES A LA CITOYENNETE

On l'a vu, la distribution de prix participe de l'émulation que les pouvoirs veulent générer entre les élèves. Cette cérémonie qui renvoie directement à une culture du travail et du mérite personnel s'inscrit dans un projet plus large d'éducation à la citoyenneté. Et pourtant, on va voir qu'à l'origine les distributions de prix devaient être dépouillées de tout caractère politique. En effet, il semble que la législation officielle accorde une certaine importance au contenu même des discours prononcés lors des distributions de prix.

L'un des paragraphes de la circulaire en date du 10 juillet 1877<sup>67</sup> (citée déjà dans la première partie) vient confirmer cette hypothèse. Le ministre Brunet s'adresse au préfet en charge de choisir le président de ces cérémonies : « Je ne saurais trop vous recommander dans vos choix la plus grande circonspection. Avant de procéder à une nomination, ayez soin de vous éclairer de la manière la plus complète sur les antécédents, la moralité, les opinions politiques et religieuses du candidat ; il ne suffit pas qu'il est une situation irréprochable à ces divers points de vue, il faut encore qu'il ait l'autorité nécessaire pour réprimer, s'il y a lieu, séance tenante, les écarts de langage que pourrait se permettre un orateur.[...] Vous voudrez bien en faire la recommandation expresse aux présidents que vous aurez à désigner ; dans le cas où ils ne devraient pas être seuls à prendre la parole, qu'ils ne manquent pas de se faire soumettre d'avance les discours des autres orateurs. » On peut voir que la plus grande attention était portée au contenu des discours des orateurs. Ces discours étaient manifestement contrôlés, le maître-mot restant la neutralité totale qu'elle soit politique ou religieuse. Or, on va voir que dans les faits ce principe n'est pas toujours bien respecté.

De la même façon qu'un exercice de style dressait le portrait d'une distribution de prix, le Journal des instituteurs<sup>68</sup> propose au corps enseignant un exercice type à donner à faire à leurs élèves sur les discours des cérémonies. Cet exercice s'adresse ici à des élèves de cours supérieurs des écoles primaires (ils sont donc âgés de 11 à 13 ans et

---

<sup>67</sup> Circulaire rappelant les règles à suivre pour la distribution des prix dans les établissements d'instruction publique.

<sup>68</sup> *Journal des instituteurs et des bibliothèques publiques scolaires*, n° 34, 23<sup>ème</sup> année, 22 08 1880.

s'apprêtent pour certains à passer leur Certificats d'études). Observons la consigne de cet exercice.

« **Matière et conseils :** \_Vos jeunes condisciples ont à faire le tableau de la distribution des prix ; vous les plus grands, vous allez supposer que vous présidez à cette fête scolaire, et vous êtes chargés de faire le discours qui, d'ordinaire, ouvre la séance. Un discours a une grande analogie avec une lettre ; il présente plus de solennité, mais il a généralement la même disposition : on y trouve un exorde, c'est-à-dire une introduction, une entrée en matière ; une division ou indication des idées principales que l'on veut faire valoir ; un développement ou exposition raisonnée de ces idées ; une péroraison ou conclusion, dans laquelle on résume avec vivacité ce qui a été dit précédemment.

Un discours de distribution de prix peut rouler sur une foule de choses très différentes : on pourrait exposer les heureux effets de la bonne conduite, les avantages du travail, l'utilité des bonnes lectures, l'importance de la géographie, etc. ; chacun de ces sujets donneraient lieu à des observations intéressantes et utiles, mais il demanderait une expérience que vous n'avez pas encore acquise. Pour notre début, nous serons plus modestes, nous nous bornerons aux faits les plus saillants.

Que faut-il surtout pour assurer le succès de l'école : la bonne conduite, le travail persévérant et la fréquentation régulière ; les premières conditions dépendent des élèves, c'est le devoir des familles d'assurer la troisième. Voilà notre sommaire tout préparé, et il y aura des conseils pour tout le monde.»

L'exercice sert évidemment à l'instituteur à vérifier les compétences d'un élève en matière de rédaction d'un discours. Comme le précise Maurice Crubellier, la langue du peuple est considérée sous notre période comme incorrecte et sans élégance, jugée familière et même grossière. La pratique voulait que l'on donne aux enfants des dictées et surtout des exercices de rédaction comme cet exercice de style. Une remarque de Maurice Crubellier est particulièrement intéressante pour notre propos : « La rédaction aurait pu être un exercice libérateur, pas du tout, elle suit bien souvent le cadre rigide de l'orthographe et de la grammaire, pas de place pour les écrits d'invention »<sup>69</sup>. Le sujet de l'exercice ne laisse en effet pas de liberté à l'enfant à qui l'on donne un thème bien identifié et un sommaire à respecter scrupuleusement. Ce type d'exercice participait de l'unification linguistique que le régime souhaitait instaurer.

---

<sup>69</sup> CRUBELLIER, Maurice, *L'école républicaine 1870-1940 : esquisse d'une histoire culturelle*, Paris : Christian, 1993, p. 60

Cet exercice évoque surtout les grandes thématiques des discours prononcés par les orateurs des distributions de prix. On se concentre là sur trois domaines à priori fondamentaux pour garantir « le succès de l'école ». Il s'agit d'évoquer la « bonne conduite, le travail et la fréquentation régulière » à l'école. Les élèves ont évidemment leur part de responsabilité mais les parents également doivent être les garants de l'assiduité de leurs enfants en classe. Si on en croit l'exercice, les discours n'ont manifestement pas vocation à récompenser le succès des élèves mais doivent plutôt servir à manifester le triomphe de l'école (il est assez étonnant qu'on la place au premier rang). Ce qui devait être à l'origine un moment de liesse populaire pour fêter les heureux lauréats des prix se transforme en réalité en une fête destinée à glorifier l'école et ses valeurs.

Voici le développement complet proposé en corrigé pour les instituteurs.

### « Développement »

Jeunes élèves,

C'est aujourd'hui la fête de l'école, le jour des récompenses scolaires. Pendant dix mois, vous avez reçu les leçons de vos maîtres ; des compositions fréquentes vous ont tenus en haleine ; des épreuves finales ont établi parmi vous l'ordre de mérite pour chacune des matières de l'enseignement ; le moment est venu pour vous de recevoir les récompenses que vous avez conquises.

Mais avant de vous remettre ces prix et ces couronnes, laissez-moi vous dire quelques mots sur les conditions du succès à l'école et dans la vie ordinaire.

Vous avez appris les éléments de notre histoire nationale et vous savez que tous les Français sont égaux devant la loi ; que tous sont admissibles aux charges publiques, que tous peuvent parvenir aux plus hautes fonctions. Les seules distinctions qui existent désormais entre les citoyens sont celles qui résultent de la valeur personnelle des individus. Voyez ce qui se passe dans les examens d'admission aux écoles de l'Etat : on ne demande pas aux candidats s'ils appartiennent à une grande famille ou à de modestes paysans : on exige seulement d'eux qu'ils aient une conduite honorable et qu'ils fassent preuve de connaissances suffisantes. La bonne conduite et la valeur personnelle, voilà les conditions du succès dans les examens et aussi dans la pratique de la vie !

Par la bonne conduite, j'entends l'observation attentive des lois de la justice, de la probité, de l'honneur, de la charité, c'est-à-dire l'affection et la reconnaissance pour les parents, l'obéissance absolue aux lois du pays, le respect de la propriété d'autrui,

l'amour de la vérité, la dignité dans les actions, l'assistance empressée aux voisins, aux compatriotes, aux malheureux. Nous sommes tous des frères. La vie est assez rude par elle-même : sachons nous aimer et nous secourir les uns aux autres ! Si le malheur frappe une famille, accourons tous au premier signal et prenons notre part de son affliction ou de sa perte.

Avec la bonne conduite, mes amis, on mérite la confiance des honnêtes gens ; avec le travail assidu ; on prépare le succès de ses entreprises. Le travail est la loi universelle, la loi de conservation en ce monde, la loi du progrès bienfaisant ; l'oisiveté est le commencement du désordre moral, de la ruine, de la déconsidération ! C'est le travail qui embellit nos campagnes, qui enrichit notre industrie, qui assure notre tranquillité, c'est l'étude, c'est-à-dire le travail de l'intelligence ; qui donne l'essor à nos facultés, qui assouplit notre mémoire, qui aiguise notre esprit, qui donne de la rectitude à notre jugement, qui nous prépare à l'exercice raisonné d'une profession honorable et utile ! L'école ne vous donne pas seulement les notions indispensables de la lecture, de l'écriture et du calcul : elle discipline votre esprit, elle vous habitue à la réflexion, elle vous exerce à chercher, elle vous accoutume à remonter des effets aux causes. Aimez donc l'étude, mes amis, et considérez-la comme l'apprentissage de la vie !

Mais, pour que l'école produise ses salutaires effets, il faut la fréquenter régulièrement. Nous avons beaucoup de choses à apprendre et nous n'acquérons que par petites quantités : c'est par la constance des efforts que l'œuvre de notre éducation peut se réaliser. Les absences réitérées causent aux études le plus grand préjudice : elles rompent le lien qui rattache les leçons d'une même semaine ; elles rendent les progrès impossibles ; elles nuisent même à la marche générale de l'école. Enfants, ne cherchez jamais à échapper à l'école, tant que vous y êtes inscrits ; et vous pères et mères de famille, sachez vous imposer de nouveaux sacrifices pour que vos enfants ne perdent aucune des leçons de l'année !

Je n'abuserai pas plus longtemps de votre patience, mes amis ! Venez recevoir les récompenses que vous avez méritées : mais rappelez-vous sans cesse que la bonne conduite, le travail et la persévérance sont les causes premières du succès. »

Ce discours qui a été inventé pour l'exercice permet de comprendre combien l'éducation à la citoyenneté était fondamentale pour l'école républicaine. Ce discours est tout simplement une mise en pratique directe de la devise française Liberté-Egalité-Fraternité.

Dans un article du *Télémaque*<sup>70</sup>, Mona Ozouf revient sur la signification de cette devise républicaine et nous aide à éclaircir quelques points. Pour elle, la liberté consiste « à former des citoyens conscients et libre ». Mais même s'il s'agit de liberté, c'est d'une « liberté sous contrainte » en d'autre terme une liberté contrôlée que l'école envisage. La liberté doit être vue comme « un droit et un pouvoir » en ce sens que l'école offre non seulement « les moyens aux enfants d'être instruits » mais elle a « le devoir de les éduquer et de les éduquer bien ». Or dans l'exercice qui nous intéresse tout particulièrement, l'école est présentée comme étant capable d'émanciper les élèves en forgeant leur esprit. Et seuls le travail assidu et l'étude peuvent les aider à se préparer un avenir radieux. Car l'école primaire républicaine favorise et garantit également l'ascension sociale à ses élèves, à condition bien sûr que ceux-ci s'en donnent les moyens.

L'école garantit en effet une totale égalité entre ses élèves et comme le dit Mona Ozouf la « gratuité en est l'emblème » directe instaurée par la loi du 16 juin 1881. La limite de cette égalité résiderait peut-être selon elle dans la logique de classement (dont dépend directement la distribution de prix). Mais le pouvoir « reconnaît une hiérarchie légitime celle du mérite et de l'effort, autrement dit la sélection leur paraît progressiste et de ce point de vue est soutenu par l'extérieur par les parents ». Dans l'exercice, le maître ne cesse en effet d'encourager ses élèves à avoir une bonne conduite, pour lui, « les seules distinctions qui existent désormais entre les citoyens sont celles qui résultent de la valeur personnelle des individus » ce qui signifie implicitement que les barrières sociales sont abolies entre paysans, ouvriers ou élèves issus de milieux plus aisés. Pour Mona Ozouf, « la vignette emblématique de l'école publique, c'est l'enfant pauvre chargé de couronnes le jour de la distribution des prix, pendant que l'enfant du notable revient à sa place penaud. L'enseignement public y a trouvé son illustration canonique ». Cette image de la distribution de prix, en tant que vecteur de l'ascenseur social était en effet très répandue, les instituteurs mais aussi les pouvoirs publics n'ont fait que propager, au fil du temps, une image idéalisée et quelque peu déformée de la cérémonie de distribution de prix. Et cette image transparaît dans les discours des orateurs qui cherchent eux aussi à ancrer cette idée dans la mémoire collective.

Enfin, l'idée de fraternité apparaît dans le discours du maître au travers de multiples expressions comme la « charité », « l'assistance » (termes qui d'ailleurs peuvent avoir

---

<sup>70</sup> « Entretien de Mona Ozouf avec Henri Peyronie et Alain Vergnioux, 20 juin 2002 » *Le Télémaque*, 2005/2 n° 28, p. 27-48. Dans cet entretien, Mona Ozouf revient entre autres choses sur l'article intitulé « *Liberté, égalité, fraternité* » qu'elle avait rédigé dans les *Lieux de mémoire* pour Pierre Nora.

une connotation religieuse) et des verbes comme « aimer » « secourir ». Mona Ozouf parle d' « efflorescence terminale de la devise républicaine » pour parler de la fraternité. Or, c'est bien de cela dont il s'agit lorsque l'instituteur prononce cette phrase qui vient sceller définitivement l'union entre tous les citoyens : « Nous sommes tous des frères. »

Il faut remarquer enfin la lutte contre l'absentéisme qui est menée par les autorités et qui ressort dans ce discours. Les parents sont mis face à leurs obligations car ils doivent relayer l'école car ses « absences nuisent même à la marche générale de l'école. Le vécu de l'école ne s'arrête pas à ses portes, il se prolonge dans la famille, dont on ne peut omettre le rôle<sup>71</sup> ». L'absentéisme dépeint ainsi comme un facteur nuisible peut et doit être enrayer grâce à l'entourage.

Ce discours répond en tous points aux valeurs de l'école primaire républicaine car il reflète la pédagogie de l'époque et l'instauration des nouveaux programmes. C'est précisément Jules Ferry qui s'est attelé à mettre au premier rang des disciplines scolaires « l'éducation morale et l'instruction civique » promulguée par la loi du 28 mars 1882. L'instauration de cette nouvelle discipline à l'école a eu un impact fondamental. C'est à ce moment-là précisément que l'instruction religieuse a été écartée des programmes, appartenant à l'Eglise et aux familles, relevant désormais d'une dimension purement personnelle et intime. Les républicains pensaient assurer par ce biais la liberté de conscience des maîtres et des élèves, créant ainsi une éducation nationale fondée sur des droits et des devoirs.

Pour ce faire, Jules Ferry alors ministre de l'Instruction publique a cru utile de s'adresser dans une lettre aux instituteurs de France<sup>72</sup> afin d'évoquer avec eux ses nouvelles orientations. Les maîtres devaient désormais inculquer « de meilleures habitudes, des manières plus douces et plus respectueuses, plus de droiture, plus d'obéissance, plus de goût pour le travail, enfin tous les signes d'une incessante amélioration morale, alors [et seulement à cette condition], la cause de l'école laïque sera gagnée. » Le ministre montre cet enseignement comme un « service pratique » rendu par les professeurs à la nation. Il s'agit de « poser dans l'âme des enfants les

---

<sup>71</sup> MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, p. 12.

<sup>72</sup> Circulaire de Jules Ferry adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique aux instituteurs, concernant l'enseignement moral et civique, Paris, le 17 novembre 1883.

premiers et solides fondements de la simple moralité ». Et c'est au travers « de leçons sans doute, des lectures, des maximes écrites, copiées, lues et relues » que les instituteurs parviendront à ancrer dans l'esprit de leurs élèves cette morale. Mais pour Jules Ferry c'est davantage dans « des exercices pratiques, des efforts, des actes, des habitudes » qu'il faut travailler quotidiennement la conscience de l'enfant. Afin d'explicitier ce qu'il entend par ces exercices pratiques, le ministre prend des exemples concrets et parmi eux figurent les valeurs de camaraderie. Il s'adresse ainsi aux instituteurs : « Vous avez flétri l'égoïsme et fait l'éloge du dévouement : ont-ils, le moment d'après, abandonné un camarade en péril pour ne songer qu'à eux-mêmes ? Votre leçon est à recommencer. » L'objectif de ces exercices est clairement exprimé, il s'agit pour les instituteurs d'« incliner la volonté libre vers le Bien ».

Ce sont les diplômes délivrés aux élèves ou encore les prix offerts qui témoignent le mieux des valeurs que le régime veut mettre en place et diffuser auprès des jeunes générations. Dans ce domaine, les professionnels sollicitent régulièrement la municipalité lyonnaise afin que celle-ci délivre leurs diplômes. Observons justement cette proposition d'un libraire papetier scolaire de Lyon, un dénommé monsieur Chanard. Parmi ses nombreuses activités (fourniture générale en papeterie, publications littéraires et scientifiques, abonnements aux journaux, cartes de visites etc.), ce libraire propose la fabrication et la livraison de diplômes pour les cérémonies de distributions de prix.

Dans un courrier du 07 juillet 1893<sup>73</sup> envoyé à la municipalité de Lyon, celui-ci propose en effet la fourniture d'un « Prix de Haute estime ». Pour le libraire, « ce n'est ni plus ni moins, que la mise en pratique, sur une plus grande échelle, d'un petit moyen d'éducation civique qu' [il] employai[t] lorsqu' [il] étai[t] dans l'enseignement public. Comme tous [s]es collègues qui [l'] ont invité depuis, [il] n'[a] eu qu'à [s]e féliciter de la provocation de cette petite agitation électorale parmi [s]es écoliers. C'est un Diplôme de haute Estime à décerner à deux élèves par classe, choisis par leurs camarades. Chaque maître trouvera là une belle occasion de réaliser une utile leçon pratique sur le suffrage universel. Ce diplôme, excellent souvenir à conserver, méritera d'être encadré ».

---

<sup>73</sup> Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

Comme on peut le constater, ce diplôme de haute estime prend une vraie dimension politique pour le libraire en ce sens qu'il sert de prétexte au développement d'une leçon d'éducation civique pour les enfants. Les législateurs de la Troisième République pensaient que le suffrage universel permettait d'éclairer les citoyens. « Les livres de classe apprenne [aient] aux écoliers dès leur plus jeune âge que le vote [était] inséparable de la République. Maîtres et manuels s'emplo[yaient] à expliquer tout ce que recèl[ait] le bulletin de vote. [...] Au bout du vote, il y a la loi, qui régit le service militaire, les impôts, les affaires civiles. « Rien ne se fait sans des lois » explique Paul Bert, dans le *Petit manuel d'instruction civique*, largement diffusé, qu'il publie en 1883 »<sup>74</sup>. Léon Gambetta proclamait lui-même devant la Ligue de l'Enseignement : « Oui, le suffrage universel est le droit, il est le droit en exercice et il ne faudrait pas laisser dire un seul instant que son principe ou sa valeur peuvent dépendre de l'état intellectuel de tout un peuple car, cet état intellectuel, nul n'est en possession de le mesurer. Ce qu'il faut dire aux âmes passionnées comme la vôtre, ce qu'il faut leur demander, c'est de fonder des écoles, d'ouvrir des cours et des conférences, de rapprocher les hommes par l'instruction, afin d'éclairer chaque jour davantage le suffrage universel ».

Ce diplôme n'est pas spécifique à la ville de Lyon comme le sous-entend d'ailleurs le libraire. Il semblerait qu'il était même assez courant dans les établissements d'enseignement primaire comme l'illustre ce numéro du *Manuel général de l'instruction primaire* du 17 octobre 1896<sup>75</sup>. Celui-ci évoque la fourniture de ce diplôme lors des distributions de prix dans une petite école bourguignonne. Le journal fournit ainsi quelques indications supplémentaires. Ce prix pouvait s'accompagner d'un « Prix de politesse » destiné à récompenser « les qualités du cœur et d'esprit » dont [l'élève] a[vait] toujours fait preuve à l'égard de ses parents, de son maître, des vieillards et de ses camarades ». De même « format que le Certificat d'études » (examen suprême de l'enseignement primaire qui garantissait l'obtention d'un socle de connaissance acquises), ces diplômes étaient destinés à être conservés avec les mêmes soins. Il est précisé que « d'habitude, aucun livre n'accompagne ces prix, qui se suffisent à eux-mêmes ».

---

<sup>74</sup> Cette citation provient du site de l'assemblée nationale et est disponible en ligne à l'adresse : [http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage\\_universel/suffrage-arbre.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/suffrage-arbre.asp)

<sup>75</sup> Manuel général de l'instruction primaire, n° 43, 63<sup>ème</sup> année, 5<sup>ème</sup> série, Tome XXXII, 17 10 1896

Observons dès à présent plus précisément ce diplôme et voyons les valeurs qu'il présentait aux élèves.

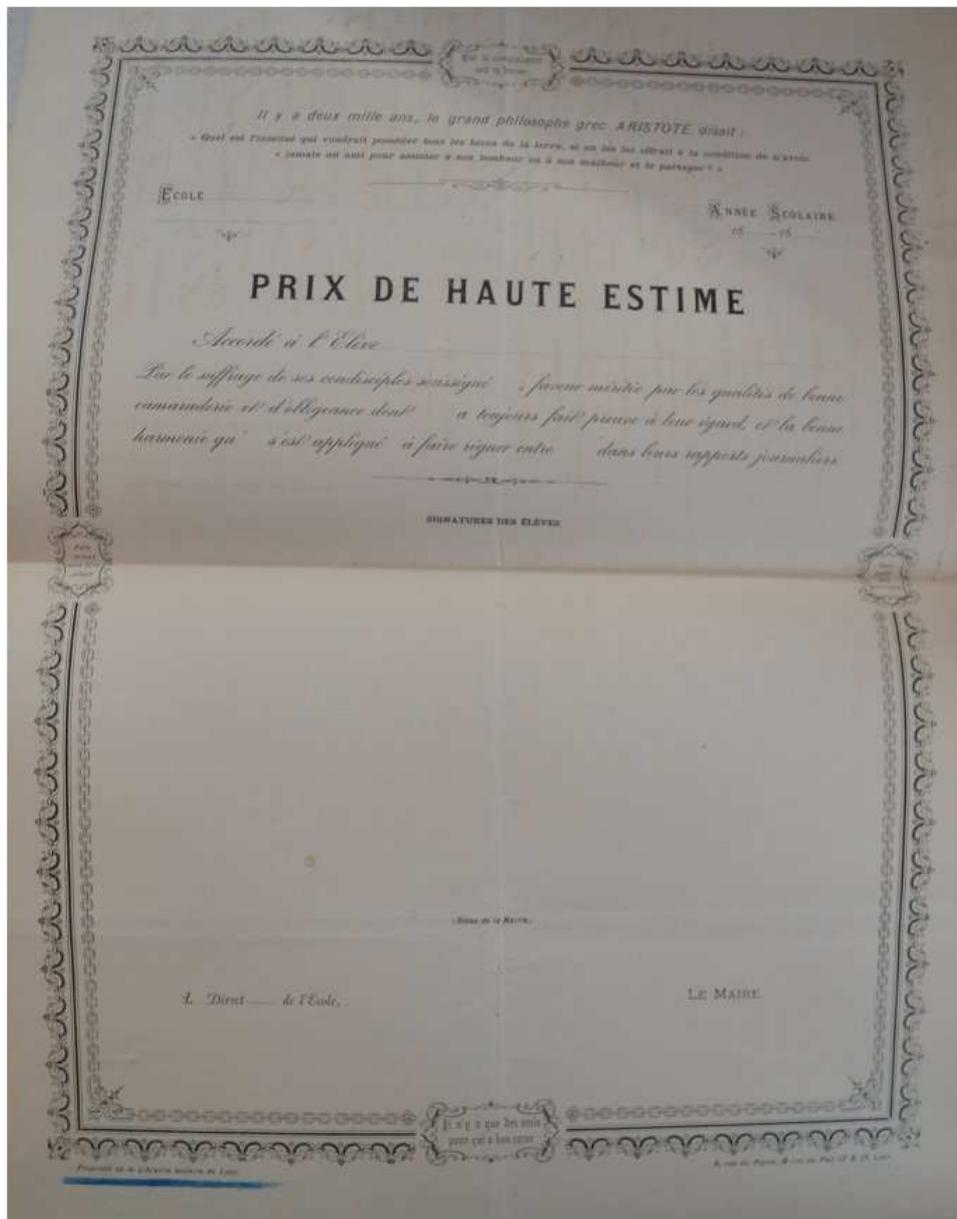


Figure 5 : Prix de haute estime 1893. Lyon.

De prime à bord, ce diplôme semble assez sobre, on distingue assez peu de décorations, il semble plutôt dépouillé. En revanche, on constate sur les bords de ce diplôme des maximes qui se prêtent tout à fait à l'esprit de ce type de récompense. On peut lire : « Que la complaisance soit ta devise », « Fais mieux sans être jaloux », « Soit juste sans persécuter » Il n'y a que des amis pour qui a bon cœur ». Ces maximes devaient raisonner comme de véritables devoirs pour les enfants. Eduquer les enfants à la citoyenneté, c'est leur inculquer

des droits mais aussi des devoirs, on définit ainsi en quelque sorte le futur rôle que ces jeunes gens seront amenés à jouer dans la société. Pour permettre une vie en communauté harmonieuse et la plus durable possible, chaque citoyen se doit de se plier aux règles qui régissent cette communauté, c'est clairement ce qui est montré ici aux enfants. Ajoutons que l'élève reçoit le prix « par le suffrage de ses condisciples » ce qui vient renforcer cette idée de citoyenneté. Ce titre est présenté comme une « faveur méritée par les qualités de bonne camaraderie et d'obligation dont (blanc pour le nom de l'élève) a toujours fait preuve à leur égard, et la bonne harmonie qu' (blanc pour l'élève) s'est appliqué à faire régner entre (noms des élèves de la classe) dans leurs rapports journaliers. » La citation présente en amont du texte vient justement illustrer cette idée de camaraderie et d'entraide qui doit animer les enfants. Cette citation, puisée dans la sagesse antique, provient d'Aristote : « Quel est l'insensé qui voudrait posséder tous les biens de la Terre, si on les lui offrait à la condition de n'avoir jamais un ami pour assister à son bonheur ou à son malheur et le partager ? » Dans une lettre adressée à la mairie de Lyon et datée du 17 juillet 1893<sup>76</sup>, l'Inspecteur d'Académie précise que « comme un moyen d'émulation est déjà mis en pratique dans [les] écoles, lorsqu'il s'agit de désigner les candidats aux livrets de caisse d'épargne provenant des diverses fondations faites à la ville, [il a] pensé qu'il y aurait superfétation à adopter la proposition de monsieur ». Même si ce n'est pas précisément ce diplôme qui fut retenu par la mairie pour les distributions de prix cette année-là, il permet de se faire une idée précisée des valeurs qui étaient véhiculées par la ville à ses élèves. En effet, ce n'est pas le contenu qui a vraisemblablement déplu à la mairie, bien au contraire, c'est précisément parce que la mairie possède déjà son propre diplôme qu'elle n'a pas souhaité, par souci de redondance accepter la proposition.

Quoi qu'il en soit, ce diplôme incarne en tous points la pensée des républicains qui, au travers des réformes scolaires voulaient avant tout établir en urgence une véritable éducation du citoyen. Le diplôme proposé par le libraire lyonnais n'est qu'un exemple parmi d'autres des actions que les instituteurs pouvaient mener pour réaliser à bien la tâche que le ministre de l'instruction publique leur avait confié. Ce prix de Haute estime porte en lui toutes les valeurs de l'école républicaine. C'est bien dans le caractère journalier que la morale républicaine entend se différencier de la morale religieuse. Il ne

---

<sup>76</sup> Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

s'agit plus ici de se référer à des forces transcendantes mais il s'agit plutôt pour l'enseignement moral laïc de puiser dans la vie de tous les jours ses modèles et ses représentations.

Les prix décernés lors des distributions de prix s'adressaient aux meilleurs élèves des classes mais on va voir que ce n'était pas forcément toujours le but. Il existait en effet des prix plus modestes mais non moins révélateurs des idées républicaines. Il faut ici évoquer en effet le cas particulier des accessits. On peut s'interroger dans un premier temps sur la définition même du terme accessit. Le dictionnaire de Ferdinand Buisson donne à ce propos quelques indications. Ce mot d'origine latine signifie « il a approché », terme qui désigne donc les élèves s'étant rapproché du premier rang. Le dictionnaire précise que l'on désigne précisément sous ce terme les « récompenses décernées aux élèves qui tiennent honorablement le second rang », ce qui signifie bien que ces élèves n'ont pas échoué à cause d'un manque de travail. Bien au contraire, il est dit que bien souvent, « dans les lycées et les collèges, on a fait cent fois l'observation que les élèves qui remportent beaucoup d'accessits sont le plus souvent supérieurs, comme mérite moyen et soutenu, aux élèves plus brillants qui enlèvent un ou deux prix et n'ont pas de mention dans les branches où ils n'ont pas de prix. Il y a plus de hasard, plus d'imprévu, plus d'accidents de concours dans les prix que dans les accessits : ces récompenses plus modestes sont presque toujours le partage d'un groupe intéressant d'enfants laborieux, de bonne volonté, à qui manque peut-être l'éclat, mais non la solidité ». Les accessits avaient donc pour vocation d'éviter les éventuelles revendications et même les inégalités de traitement que l'on a souvent reproché aux distributions de prix. « En ce sens, l'accessit est le correctif nécessaire du prix, il étend le champ de l'émulation, il rappelle la classe primaire à sa destination véritable, il encourage non pas le meilleur élève, mais, ce qui est plus important, tous les bons élèves. » Le dictionnaire revient à juste titre sur les objectifs que se fixe l'école primaire à savoir que celle-ci, destinée comme on l'on a dit au peuple, « n'est pas un lieu destiné à mettre en lumière quelques sujets d'élite en laissant les autres dans l'ombre elle est faite pour profiter à tous, pour faire pénétrer dans la masse le plus généralement, le plus également et le plus profondément possible l'instruction élémentaire ». « C'est ainsi que l'école primaire reconnaît généralement les différences qui séparent les classes sociales pour les déclarer inévitables, et faire croire en même temps à la possibilité de

les surmonter par le travail, l'épargne et les vertus domestiques<sup>77</sup> ». L'école primaire censée en effet abolir les différences sociales entre les élèves trahirait ses propres fondements si elle ne permettait pas de rétablir une certaine égalité au niveau des prix eux-mêmes. Comme le dit le dictionnaire, l'école primaire a tout à gagner en encourageant la délivrance de ces accessits. « A plus forte raison dans l'école primaire doit-on s'appliquer à encourager par des accessits suffisamment nombreux la tête de la classe ; une fois le premier ou les deux premiers sujets couronnés, on se trouve en face des six ou huit élèves de qui dépend en somme le niveau moyen de la classe : ce sont eux qui, par leur exemple, par leurs succès, par l'esprit ont ils sont animés., tiennent la classe en haleine et la font ce qu'elle est ; ils tendent la main aux faibles, qui, s'ils n'avaient devant eux que l'élève de premier ordre, désespéreraient de l'atteindre et n'y essaieraient pas ». Bien évidemment, les rédacteurs du dictionnaire cautionnent et même encouragent ce type de pratique, on peut s'en rendre compte dans le discours tenu. Il n'en demeure pas moins qu'ils mettent en lumière la fonction sociale et morale de telles récompenses pour les élèves mais aussi leurs familles. « Dans plus d'une famille, ce témoignage de satisfaction, si modeste qu'il soit, sera précieusement conservé, souvent regardé avec envie par les frères et sœurs plus jeunes. C'est une bien mince dépense et bien profitable à l'école, à l'élève, à tous. Cet accessit palpable dit quelque chose ; l'autre, qui n'est qu'un nom prononcé entre mille [allusion aux prix traditionnels] dans une séance d'ordinaire assez bruyante, n'a pas, à beaucoup près, cette efficacité morale : la fête passée, il n'en reste rien ». On peut penser à juste titre que ce type de récompense pouvaient avoir un impact peut-être plus important encore que les prix ordinaires. Les accessits récompensaient et le travail et le comportement de l'élève tout au long de l'année. Contrairement aux prix qui donnaient seulement le rang de l'élève, l'accessit est peut-être encore plus gratifiant car l'élève voit ses efforts être valorisés.

---

<sup>77</sup> MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, p. 38-39.

Etudions maintenant plus en détail différents accessits délivrés par la municipalité lyonnaise à ses élèves des écoles primaires.



**Figure 6: Accessit année 1883-1884. Lyon.**

Cet accessit a été choisi par la municipalité de Lyon pour l'année 1883-1884. On trouve les mentions habituelles qui figurent sur ce type de prix à savoir le nom de la discipline dans laquelle l'élève a été récompensé, le nom de celui-ci et de son école. Pour plus d'officialisation, l'Inspecteur d'Académie et le maire de Lyon apposent leurs signatures.

Contrairement à certains accessits, on peut remarquer la dimension esthétique et le soin apporté à la réalisation de celui-ci. La ville de Lyon n'a pas choisi un accessit sobre et dénué de symbolismes. Au contraire, elle a souhaité offrir un cadre joliment décoré sur lequel figure des feuilles de laurier et de chêne. Le laurier rappelle les couronnes portées par les élèves les jours de distributions de prix et symbolisent leur victoire, le chêne quant à lui évoque le mérite et l'excellence. Un bandeau bien visible portant la mention « REPUBLIQUE FRANCAISE » en capitale d'imprimerie rappelle aux enfants que le cadre politique de ces événements. La municipalité n'a pas manqué d'apporter sa touche personnelle en affichant fièrement le blason de la ville. En héraldique, le blason de la ville de Lyon tel que nous le connaissons aujourd'hui se compose d'un champ de « gueules » (rouge) et d'une partie supérieure « d'azur » (bleu roi) chargé de trois fleurs de lys d'or (jaune). Le champ de gueules porte un lion « d'argent » (blanc) qui est dit rampant c'est-à-dire prêt à bondir, lampassé car la langue est clairement identifiée. Ce blason est également couronné d'un rempart à trois tours crénelées symbole distinctif de défense nationale des grandes villes. Le blason choisi ici s'est étoffé de quelques fantaisies ce qui fut beaucoup le cas sous la Troisième République. Ce ne sont pas des fleurs de lys que l'on trouve mais bien trois étoiles au-dessus du lion. Des valeurs chères au régime républicain sont visibles au travers des termes « honneur » et « discipline » qui font face aux termes « patrie » et « travail » tout cela, dans une parfaite symétrie.

Arrêtons-nous un instant sur l'illustration présente dans le médaillon au bas de l'accessit. Celui-ci représente une femme et un jeune garçon. A en juger par le papier qu'elle tient dans ses mains et le fait que son doigt soit levé, on peut penser que celle-ci apprend une leçon au jeune garçon. Faut-il voir dans cette scène une mère aidant son fils à réviser ses leçons ? Peut-on y voir à un autre degré d'interprétation l'allégorie de la République sous les traits de cette jeune femme et de ce garçon drapés comme dans l'antiquité ? Si on accepte l'idée que cette illustration prend une dimension symbolique, on peut penser en effet que l'on est en présence d'une figure de la République sous les traits de cette institutrice au côté d'un enfant du peuple tenant dans une main un livre et écoutant les sages leçons qui lui sont apprises.

La municipalité lyonnaise accordait beaucoup d'importance à la réalisation de ces accessits qui étaient, en quelque sorte, le miroir de la ville et des valeurs du pouvoir républicain. Ce compte rendu d'un Conseil Municipal de la ville du 24 décembre 1883<sup>78</sup> nous montre que le

---

<sup>78</sup> Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

choix des accessits entrain dans le budget de l'instruction publique et se devait d'être conforme aux attentes. A la fin de la séance, « M. le rapporteur [qui n'est autre que l'adjoint délégué au maire] invite l'administration à « faire le nécessaire pour que les accessits soient de meilleurs qualité que ceux délivrés l'année dernière ». Il est dit que le maire a proposé de « soumettre à l'examen de la Commission chargé du choix des livres de prix de désigner elle-même le type qu'il convenait d'adopter ». Les décisions prises au cours de ce Conseil municipal nous éclairent sur le fait que le choix de ces accessits se posait chaque année et était voté en séance officielle.

Observons justement le calque d'un type d'accessit proposé à l'adoption de la mairie pour l'année 1884-1885.

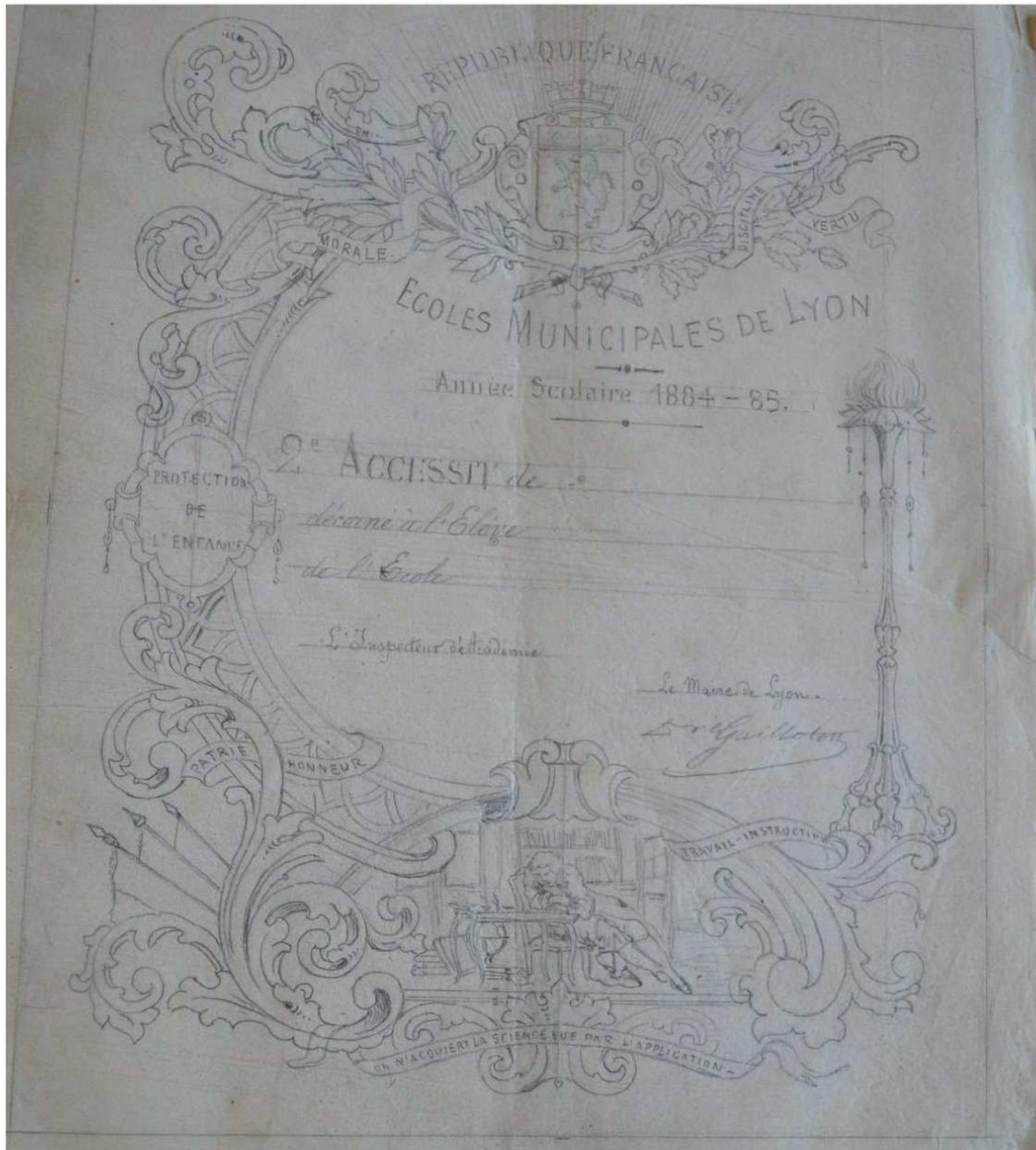


Figure 7: Calque d'accessit année 1884-1885. Lyon.

Comme on peut le constater, cet accessit est encore plus travaillé que le précédent. Il semblerait que l'artiste ait souhaité charger davantage ce prix. La place consacrée au texte s'est considérablement réduite laissant ainsi plus d'espace au décor. Il s'agit ici d'un « 2<sup>ème</sup> accessit ». De la même façon que l'on hiérarchisait les places des gagnants pour les meilleurs prix, les accessits étaient distribués par ordre de mérite. Des précisions ont été apportées en ce qui concerne la destination de ces accessits, on le réservait aux « écoles municipales de Lyon », la mention est ici plus précise.

Les valeurs portées par le régime sont toujours présentes mais sont bien plus nombreuses. Il est question de « morale », de « discipline », de « vertu », « patrie », « honneur », « travail » et enfin « instruction ». Une mention plus grosse indique « Protection de l'Enfance ».

La présence de plusieurs drapeaux reste somme toute discrète mais est présente au bas à gauche de l'accessit.

Enfin, une pensée « On n'acquiert la science que par l'application » est directement mise en lumière par l'illustration au bas de l'accessit qui s'y rattache. Un homme (il est intéressant de remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une figure enfantine) particulièrement studieux semble totalement plongé dans ses pensées. Il est adossé à un bureau et travaille assidument. Tout autour de lui des feuilles, des encriers, des livres qui s'entassent et un globe terrestre. Tous les attributs de l'instruction sont présents et la bibliothèque que l'on distingue derrière l'homme ajoute à ce cadre scolaire la figure d'un être curieux et assoiffé de connaissances. La fonction de transmission du savoir de l'école est ici exacerbée.

Voici à présent un dernier accessit retrouvé aux archives municipales de la ville de Lyon (On fera abstraction des annotations qui ont été ajoutées au document par un lecteur on ne peut plus irrespectueux) :

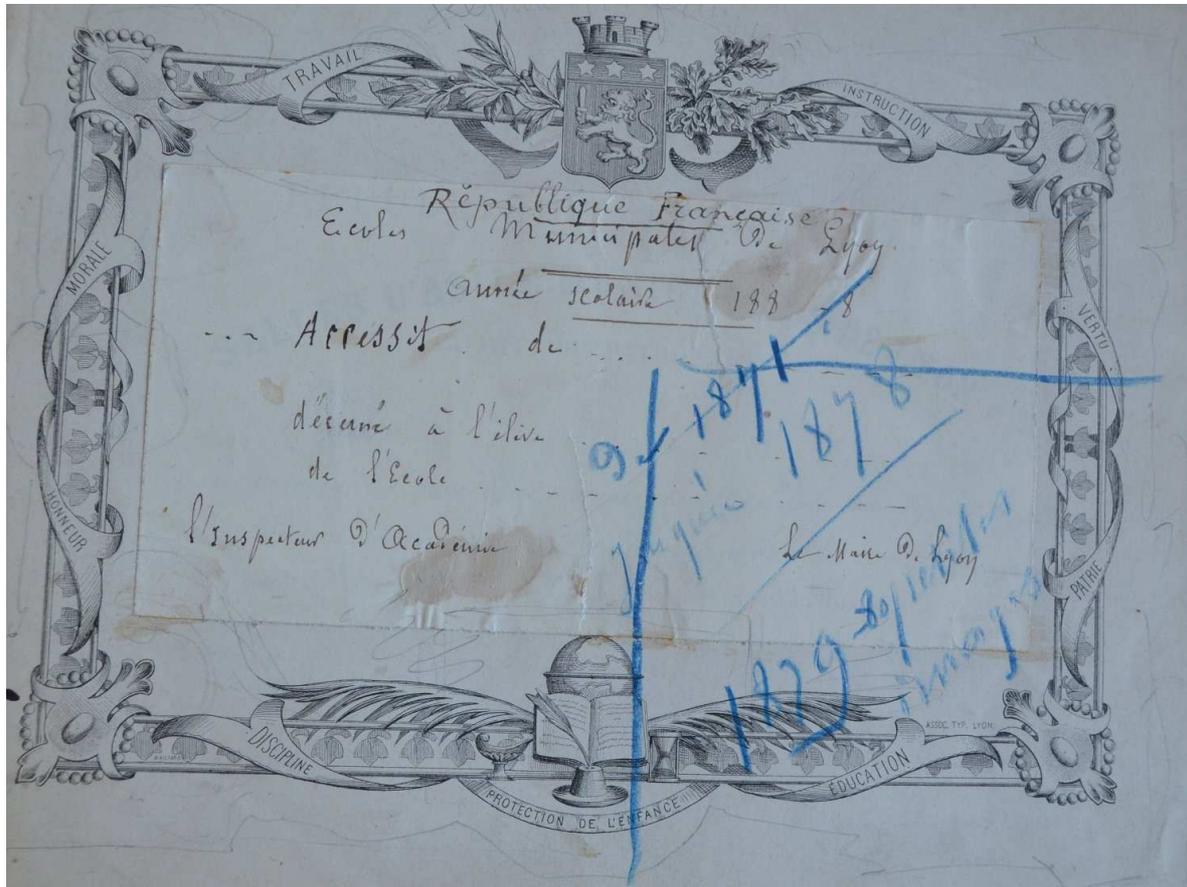


Figure 8: Modèle type d'accessit année 1880. Lyon.

On ne va reprendre ici les explications qui ont été apportées précédemment mais il convient d'observer cet autre accessit et plus précisément l'allégorie qui est donnée de l'instruction. Un livre ailé ouvert, faisant face à un globe terrestre et entouré d'une sablier (symbole du temps qui s'écoule) et ce qui semble être une corne d'abondance (l'illustration reste difficile à identifier, cependant, la corne d'abondance était un motif récurrent de la République pour montrer son caractère prospère).

En résumé, on peut dire qu'au travers de ces différents modèles d'accessits, les enfants sont renvoyés directement au cadre scolaire dans lequel ils évoluent. Ces prix s'inscrivent tous dans des une conception et une représentation commune de l'école républicaine et porte des systèmes de valeurs bien définis.

Tous ces accessits renvoient directement aux missions que l'école républicaine s'était fixé à savoir transmettre le savoir, assurer ordre et paix.

## **PARTICIPER AUX ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**

Afin de mieux servir les œuvres complémentaires de l'école républicaine, les initiatives extrascolaires ne manquaient pas : associations, entretien des bibliothèques scolaires, vaccination des élèves etc. Mais c'est une action bien spécifique qui nous intéresse tout particulièrement : l'organisation des cours d'adultes et les prix décernés au professeur pour cette action.

C'est le ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy qui a introduit ces cours d'adultes en 1865 « considérant que la décroissance du chiffre des adultes illettrés [était] trop lente ». Le professeur qui dispensait ce type de cours se voyait octroyer une « médaille d'or d'une valeur de deux cent francs »<sup>79</sup>. Ces cours avaient été institués à l'origine car bon nombre d'élèves fréquentaient peu voire pas du tout les bancs de l'école. Il s'agissait d'enfants d'origines sociales modestes, fils d'artisans, d'ouvriers ou encore de tisseurs appelés à entrer dans la vie plus rapidement que les autres. Pour aider ceux qui ne pouvaient pas continuer leur scolarité, les pouvoirs publics ont donc essayé de continuer la mission de l'école en dehors du calendrier scolaire strict avec des cours donnés le soir pour qu'ils puissent y assister après leur travail. Ces cours s'adressaient donc à des personnes sortis du cadre scolaire et d'âge compris entre 15 et 20 ans environ.

Les républicains ont poursuivi ces œuvres en les accommodant à leur régime et à leurs aspirations. Jules Ferry lui-même en avril 1882 rédige un arrêté portant réorganisation des cours d'adultes<sup>80</sup>. « Considérant que les résultats actuels des cours d'adultes ne sont pas en rapport avec les sacrifices de l'Etat, et qu'il y a lieu de réorganiser l'institution pour la mettre à même de seconder d'une manière plus efficace le progrès de l'enseignement populaire [...]. Les cours d'adultes comprendront à l'avenir : des cours élémentaires destinés exclusivement aux illettrés proprement dits ; des cours spéciaux complémentaires pour les jeunes gens qui désireront continuer l'instruction acquise à

---

<sup>79</sup> AD, Cote T 97A, « Arrêté relatif à la fondation d'un prix spécial en faveur des instituteurs communaux qui dirigent des cours d'adultes », Paris : 18 novembre 1865 par Victor Duruy.

<sup>80</sup> AD, Cote T 97A, « Arrêté portant réorganisation des cours d'adultes, avril 1882 par Jules Ferry.

l'école [enfin] des lectures et des conférences populaires ». Cet arrêté prévoit notamment l'attribution « d'une rémunération de 25 francs par adulte qui sera allouée à tout instituteur ou à toute institutrice qui justifiera avoir appris à lire, à écrire et à compter à un illettré [...] une rémunération de 15 francs par adultes ayant régulièrement suivi les cours [indemnité qui ne devait pas dépasser 150 francs] et enfin une « indemnité variable, calculée à raison du nombre de séances et de dépenses accessoires auxquelles elles auront donné lieu [...] ». Notons tout de même ici la difficulté de la tâche à accomplir pour les instituteurs qui doivent enrayer l'illettrisme et aussi lutter par la même occasion contre l'absentéisme à l'école. En ce qui concerne le contenu même de ces cours, Jacques Ozouf nous en donne un aperçu dans son ouvrage *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*. Il considère les cours d'adultes comme « un enseignement institué en urgence pour combler à la hâte les lacunes d'un savoir qui, pour la plupart des auditeurs, n'a pu être constitué par l'école laïque »<sup>81</sup>. Il s'agit de cours pratiques sur l'hygiène traitant de l'alcoolisme, des maladies comme la tuberculose ou parlant de l'alimentation. C'est aussi un enseignement sur l'histoire avec les colonies et l'importance de l'éducation civique. On se concentre sur « l'histoire du peuple français, occasion de condamner les rois et l'Eglise, [d'] admirer[r] la Révolution de 1789, le premier empire en déclin ». L'objectif étant d'accorder de la sympathie au régime qui a le plus rendu service au pays. C'est une instruction pour tous, l'éducation à proprement parler du peuple, l'obligation scolaire étant devenue « un combat digne établir le règne de la vérité par les sciences, la justice par la bonté et la liberté de tous les hommes », l'éducation donnée aux filles étant aussi l'occasion « de se battre contre les préjugés ». Ce sont bien les principes établis par La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen avec la nécessité d'instruire le peuple qui est mis en avant. La Troisième République, héritière directe de toute cette histoire montre ses « efforts pour rendre les lois plus justes, les charges mieux réparties, pour améliorer le sort du peuple et des ouvriers » le but étant de « tirer des défaites des leçons profitables », l'histoire restant en effet riche d'enseignements.

La République ne récompense donc pas seulement ses écoliers ; elle couvre aussi ses maîtres de médailles et autres distinctions pour leurs actions menées en dehors du temps scolaire établi. Et au motif de leur travail dans la classe et des résultats de leurs élèves,

---

<sup>81</sup> OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Epoque*, Julliard/Gallimard, 1973, p 231 à 259.

les maîtres peuvent espérer ces reconnaissances de la République, des récompenses qui ne se limitaient pas à de l'argent mais répondaient à une savante progression : des lettres de félicitations et mentions honorables aux médailles de bronze et d'argent. Ils pouvaient espérer devenir officier d'académie ou encore officier de l'Instruction Primaire. Pouvaient s'ajouter à ces distinctions les palmes académiques et les recommandations, des distinctions hiérarchiques telles que la légion d'honneur (qui reste tout de même plus rare). « La meilleure promotion du maître ce serait ces récompenses\_ médailles de bronze ou d'argent, lettres de félicitations, palmes académiques, honorariat, etc.\_ qui jalonnent la carrière de tout instituteur, que leur caractère symbolique apparente aux lauriers enfantins, et qui, sollicitées, attendues, rappellent que l'instituteur ne cesse pas d'être un bon écolier »<sup>82</sup>. Jacques Ozouf montre ici un fait important : la République considérait ces instituteurs comme les élèves en prenant en compte le mérite de leur travail, on les couvrait de prix. Soumis à cette même culture de l'émulation et du travail personnel, on exigeait des instituteurs autant de travail si ce n'est plus que leurs élèves. « L'instituteur était celui qui n'échapp[ait] jamais au regard d'autrui : les parents, les proches des élèves, les inspections tous les regards étaient dressés en permanence sur ces actes »<sup>83</sup>. Celui-ci se devait être dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée irréprochable et exemplaire : rigueur, honnêteté, droiture devaient le définir comme le dit Jacques Ozouf et lui permettre d'être l'autorité morale respectée et crainte à la fois.

Toutes ces récompenses étaient attribuées au titre de l'école, mais récompensaient surtout ces engagements périscolaires comme les conférences populaires ou encore les services rendus à la mutualité scolaire par diverses sociétés d'entraides. Au niveau local, il en était de même comme à Lyon où certaines distributions de prix étaient organisées par la Société d'encouragement aux écoles laïques.

Dans une lettre du 09 juillet 1894<sup>84</sup>, la Société d'encouragement aux Ecoles Laïques de la Route d'Heyrieux s'adresse au maire pour lui demander l'autorisation « d'organiser comme les années précédentes, dans l'intérieur du groupe scolaire, sous la Présidence de

---

<sup>82</sup> Ibid., p. 115

<sup>83</sup> Ibid., p. 118

<sup>84</sup> Cote 176 WP 024, Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

la Municipalité, la distribution des prix aux élèves de la route d'Heyrieux ». Ce système du patronage était très présent dans une ville industrielle telle que Lyon. Cette société des amis de l'école distribuait « vêtements, fourniture, nourriture et [dotait] les élèves de livrets de caisse d'épargne ». L'action de cette Société s'adressait à un public défavorisé, elle était un relais puissant pour la municipalité et plus largement l'Etat républicain qui a fait de l'action sociale une de ses priorités. On sait en effet que « l'école [était] perçue comme un moyen d'action sociale sur des populations en fragilité, permettant de les encadrer tout en affirmant la présence patronale à l'échelle du quartier »<sup>85</sup>. La présence de cette société suffit à montrer l'engagement de ses membres dans l'action républicaine de la ville, ces personnes adoptent ainsi une « attitude militante, leur activisme local se poursuivant à l'échelle de la ville »<sup>86</sup>. Le secrétaire de mairie qui écrit ce courrier demande l'autorisation au maire de poursuivre cette fête route d'Heyrieux afin de contenter tout le monde. Il est dit que « les parents, qui sont en majorité des ouvriers et ne sont libres que le dimanche et sont très heureux de pouvoir assister à cette fête de famille. Ils en apprécient d'autant plus les avantages que Montplaisir-la-Plaine est très éloignée du Cirque Rancy ou de la Martinière où se font ordinairement les distributions de prix ». Le fait que la municipalité prenne en charge les spécificités de cette population ouvrière répond en tous points à la morale de l'Etat républicain. Maurice Crubellier a étudié longuement le modèle des familles ouvrières et en a tiré plusieurs constats. Ce modèle n'a jamais été perçu dans l'imaginaire collectif comme un modèle idéal, au contraire ce modèle était particulièrement critiqué dans ses mœurs : ces personnes étaient accusés de ne pas avoir de religion, l'alcoolisme était un fléau répandu au sein de cette population. On jugeait ces personnes irresponsables d'où les multiples naissances. En ce qui concerne les enfants justement, le temps de l'école se limitait en générale à l'obligation légale (quand le travail des champs n'accaparait pas le temps des écoliers), l'apprentissage prenant le relais. Cette « mise au travail précoce empêch[ait] une scolarisation régulière et condamn[ait] bien souvent à l'analphabétisme. Mais avec Jules Ferry et son gouvernement, Maurice Crubellier montre que « de méprisée qu'elle était, elle [cette population ouvrière] devient « appréciée, recherchée, comme un possible remède à la misère séculaire des petits fermiers et des métayers, de

<sup>85</sup> MAREC, Yannick (dir.), Villes en crise ? : Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIème-fin XXème), Grâne : Créaphis, 2008, 742 p.

<sup>86</sup> Ibid., p.A NOTER avec le livre en main

ceux qui en étaient réduits à cultiver la terre des autres »<sup>87</sup>. Un discours nouveau apparaît sur cette population qui semble réhabilitée et à qui on accorde désormais une attention toute particulière. Les enfants n'échappent pas à la scolarisation mais ce qui inquiète c'est manifestement leur sortie trop rapide du cadre scolaire. Leur inscription au sein d'une école ne présage en rien de l'assiduité réelle et force est de constater que les ouvriers se méfiaient de l'école. Sous la Troisième République commence donc à se former des organisations de partis ouvriers de type moderne et les Sociétés d'encouragements participent de ce mouvement d'éveil de cette classe ouvrière. Et c'est sans doute valable d'autant plus à Lyon qui est une ville industrielle qu'ailleurs.

Marianne Thivend a cherché à affiner le portrait de l'école du peuple en étudiant l'origine des milieux sociaux urbains assez divers. L'école du peuple qui par définition s'oppose à celle de l'élite regroupe selon elle des fils et filles d'artisans, d'ouvriers, d'employés de commerce et de bureau et beaucoup d'enfants de tisseurs. Mais elle s'arrête surtout sur la proportion d'enfants d'ouvriers. La présence importante sur le territoire de cette population ouvrière était du au développement du quartier de Perrache ou encore de la Vilette où l'usine régnait en maîtresse. Elle constate que ce sont ces quartiers ouvriers qui souffrent le plus de conditions de classe difficile: perturbations de rythme, différence de niveaux entre les élèves, mobilité importante. Selon elle, cette grande mobilité reflète des nécessités sociales et pratiques. Certains parents recherchent une école proche des usines, ils veulent avoir le pouvoir de choisir entre plusieurs établissements, les ouvriers s'attachant de plus en plus à la qualité de sérieux des instituteurs et à la réputation des établissements scolaires. De nombreux transferts d'élèves peuvent aussi expliquer ce phénomène, des transferts dus à des enfants insubordonnés ou insoumis, au parcours souvent assez chaotique. Cette population assez indisciplinée par nature demande aux instituteurs de prendre les problèmes à bras le corps. C'est le rôle de ces Sociétés d'encouragement de seconder la municipalité en créant un climat de confiance autour de l'école et des instituteurs qui y travaillent. Elles doivent répondre à tous les problèmes en prêtant assistance aux plus démunis d'une part et en offrant des services assez attractifs d'autre part. Marianne Thivend a remarqué en effet que les bienfaits matériels restaient un atout indéniable pour attirer ces populations (proximité d'une cantine, crèche etc. autant d'avantages que cette population réclame).

---

<sup>87</sup> CRUBELLIER, Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française : 1800 -1950*, Paris : A. Colin, 1979, p. 234.

Les efforts déployés par les Sociétés vont donc dans le même sens que la politique engagée par la ville qui veut récupérer les parents qui hésiteraient avec le privé. Les progrès des congrégations religieuses dans le domaine de l'assistance inquiète en effet les autorités. Mais c'est bien l'absentéisme persistant qui reste le fléau à combattre. La municipalité lyonnaise doit faire face à de grosses résistances, les élèves manquant régulièrement l'école et ce sans justification, il est urgent de régler cet « épineux problème difficile à cerner »<sup>88</sup>. Marianne Thivend fait d'ailleurs référence à un rapport d'activité de l'inspection d'académie pour la période 1893-1894. Celui-ci met en évidence les grandes différences entre le quartier ouvrier de la Croix Rousse où persiste un fort absentéisme et les autres circonscriptions de Lyon. Ce qui est particulièrement intéressant concernant les distributions de prix, c'est qu'elles semblent elles-mêmes permettre d'atténuer voire de lutter contre les effets indésirables de cet absentéisme : « ...dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, les commissions scolaires ont continué à se réunir pendant l'année 1893-1894. Ces réunions ont d'heureuses conséquences ; elles tiennent les familles en haleine, et la fréquentation y gagne. En général, les absences non motivées, relevées à la fin de chaque mois, par les instituteurs sont peu nombreuses. La fréquentation est ordinairement très bonne le premier trimestre de l'année scolaire ; elle est moins satisfaisante pendant le second, en raison de l'état de santé des enfants ; l'examen du certificat d'études primaires, les livrets et les prix qui sont décernés à la fin de l'année scolaire stimulent les enfants, de la rentrée de Pâques à l'ouverture des grandes vacances, et en retiennent un bon nombre sur les bancs de l'école »<sup>89</sup>. Marianne Thivend ne manque pas de souligner également l'impact de la loi du 28 mars 1882 qui prévoit l'organisation de ces commissions scolaires chargées d'encourager la fréquentation scolaire (il s'agit de bénévoles et d'élus), « elles concourent, avec les maires, à la confection annuelle de la liste des enfants de 6 à 13 ans (article 8) : elles apprécient les motifs d'absence (article 10) ; elles prononcent certaines pénalités (articles 12 et 13) ou saisissent d'une plainte les cas prévus le juge de paix (article 14) ; enfin elles accordent des dispenses dans les conditions et dans les limites tracées par l'article 15 »<sup>90</sup>. La municipalité de Lyon entend donc répondre à des besoins sociaux. Le militantisme de la Société d'encouragement des écoles laïques se perçoit d'ailleurs nettement dans les archives.

---

<sup>88</sup> THIVEND, Marianne, *L'école Républicaine en ville. Lyon 1870-1914*, Belin, 2006, p.145

<sup>89</sup> Ibid., p.149

<sup>90</sup> Ibid., p. 150.

Dans une lettre du 25 juillet 1894<sup>91</sup>, le secrétaire de la Commission de la route d'Heyrieux fait une demande « comme les fois précédentes », (le rituel étant manifestement bien ancré dans les esprits), de fournitures. Il s'agit de « 100 drapeaux et 1001 écussons qui [leurs sont] nécessaires pour le pavoisement du Groupe Scolaire et la Décoration de la Cour, à l'occasion de la distribution des prix aux enfants des écoles » au Cirque Rancy. Il est intéressant de souligner évidemment le type de matériel réclamé, il s'agit de drapeaux et d'écussons qui doivent rappeler l'ancrage de la cérémonie dans la République. En réponse à cette demande, l'Inspecteur d'académie donne son consentement à la Société d'Encouragement. Il précise cependant que la cérémonie « doit conserver le caractère d'une réunion municipale et être présidé par un membre des corps élus », la Société d'encouragement n'est qu'un relais, elle ne fait que représenter et seconder les élus de la ville. Il précise également que son administration ne dispose d'aucun crédit pour leur venir en aide en ce qui concerne l'organisation matérielle (la Société se chargeant elle-même des frais annexes).

On a vu que la morale républicaine se déployait au travers de toutes ces activités complémentaires de l'école, des activités qui servaient à modeler les consciences autour de la patrie.

## **MODELER LES CONSCIENCES COLLECTIVES AUTOUR DE LA NATION : APPRENDRE LA FRANCE**

Dans la création de l'école républicaine en tant que service public, on compte sur elle pour faire progresser le sentiment national. C'est par le développement du patriotisme ; seule grande force unificatrice susceptible de dépasser les oppositions idéologiques et sociales que le régime parviendra à unir les citoyens autour de la nation.

L'école républicaine née en effet de la défaite de Sedan avec la Prusse donne un esprit revancharde à l'école. L'école se doit de faire œuvre de réconciliation nationale en créant un fond de références communes en célébrant et en rendant hommage à la nation. Les discours de distribution de prix apprennent en ce sens aux jeunes générations à chérir la

---

<sup>91</sup> Cote 176 WP 024 Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873-1882, 1895-1896, 1897, 1898. (Encore une fois, les dates données pour la présentation des boîtes par les archives ne correspondent pas toujours aux documents étudiés).

patrie et à la servir dignement. Mais qu'entend-on véritablement par patrie, comment ce sentiment se manifeste-il ?

Dans un article de La grande encyclopédie<sup>92</sup>, C. Bouglé définit la patrie comme « la plus active et la plus puissante des idées directrices de notre civilisation moderne ». Cet amour de la patrie est « naturel et nécessaire [...] nul autre sentiment n'est plus de taille à lui tenir tête. Lui seul est capable, quand la patrie est en danger, de séparer le fils de la mère, l'époux de l'épouse, et de mettre l'épée à la main de ceux qui ont juré de ne pas tuer ». Cette réaction quasi instinctive supplante l'intelligence des hommes qui n'hésite pas à se sacrifier pour elle : « Au patriotisme, on reconnaîtra le droit de nous demander le sacrifice absolu de notre personnalité ; et nous devons la sacrifier joyeusement : mourir pour la patrie est le sort le plus beau ». La Patrie est perçue alors comme la « mère spirituelle » et les hommes lui sont redevables en ce sens qu'elle a « le droit à [leur] reconnaissance ». Le patriotisme s'impose alors aux hommes en tant qu'hommes, et les devoirs envers elle « se déduisent de cette loi générale qui veut que nous nous élevions au-dessus de nos intérêts personnelles pour réaliser, dans la mesure des moyens qui nous sont donnés, une certaine forme de l'idéal humain ».

On trouve de façon répétitive cette thématique de l'exaltation de la patrie dans les discours de distributions de prix. Dans son discours de 1871<sup>93</sup>, monsieur Barodet, premier adjoint au maire de Lyon, s'adresse aux écoles municipales. L'intégralité de son propos évoque la guerre de 1870, celle-ci devenant la toile de fond de son intervention au détriment de la distribution de prix qui se transforme en simple prétexte pour revenir sur ces événements traumatisants.

Ce « nationalisme est un sentiment nouveau en France comme le mot qui le désignait, sentiment de protestation contre l'annexion par l'Allemagne victorieuse, en 1871, de l'Alsace-Lorraine, au mépris du droit des populations à rester françaises, d'où une idée de revanche »<sup>94</sup>. Le nationalisme en tant que mouvement politique est apparu avec l'avènement de la Troisième République. Les discours de distribution de prix ne vont

---

<sup>92</sup> Bouglé, Célestin, « Patrie », in : La Grande Encyclopédie, vol. 27, 1901, p. 99–101.

<sup>93</sup> *Les municipales de Lyon. Distribution solennelle des prix. Dimanche 13 août 1871*, Lyon : Imprimerie de Rey et Sézanne, 1871.

<sup>94</sup> MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, p. 107.

que refléter cet état d'esprit. Monsieur Barodet revient dans ce discours sur l'actualité récente presque immédiate, n'oublions pas en effet que nous ne sommes qu'en 1871, les faits sont encore dans tous les esprits : « Vous avez vu cette année des choses bien extraordinaires, bien émouvantes et qui ne s'effaceront plus de votre mémoire : tous les hommes courant aux armes, faisant l'exercice, revêtant l'habit militaire, chantant La Marseillaise, le Chant du Départ et Mourir pour la Patrie ; les plus jeunes et plus vigoureux se réunissant en Légions et partant avec des chevaux et des canons à la défense de la France envahie par l'Etranger ; vos pères, et jusqu'à nos vieux grands-pères, se préparant résolument à la défense de notre chère ville, menacée par un ennemi redoutable, qui avançait toujours. » En rappelant le départ des hommes à la guerre, l'orateur replonge d'emblée les jeunes enfants dans ce contexte troublé. Les jeunes hommes partent courageusement au combat poussés comme on l'a vu par un instinct qui les dépasse : il faut repousser l'ennemi et ce quoi qu'il advienne. L'orateur décrit aux jeunes enfants l'étendue des pertes humaines causées par ces événements et cherche à ancrer en eux un sentiment de haine et de revanche exacerbée : « vous avez entendu les sanglots des mères et des sœurs, à la nouvelle de la mort d'un fils aîné, d'un frère chéri, d'un parent, d'un ami qu'on ne reverra plus jamais ! Vous avez pu lire la colère, la honte, la consternation peintes, tour à tour, sur tous les visages, à chaque nouvelles de nos immenses désastres. Vous avez entendu proférer des cris de trahison et des menaces de vengeance. Vous avez aussi entendu retentir des vivats à la République, à la Liberté, grandes choses que vous ne pouvez encore comprendre et dont on ne se rend digne que par l'instruction et l'esprit de justice. » Même si les enfants demeurent encore jeunes et sans doute incapable de se rendre compte de ce qui s'est déroulé sous leurs yeux, l'orateur éprouve le besoin de leur faire revivre ce moment afin qu'il le garde enfoui au plus profond d'eux. Ce qui est important pour l'orateur c'est de montrer que la vie continue pour eux malgré ces événements. La distribution de prix, en célébrant les jeunes lauréats joue d'ailleurs un rôle important car après celle-ci, « [ils] participer [ont] tous à la Fête des Ecoles, qui est faites [pour] leur rappeler que la France fonde ses plus chères espérances en [eux] ». Alors qu'ils ont assisté impuissants aux événements, les enfants vont avoir un rôle important à jouer en grandissant, tous les espoirs reposent sur eux pour qu'une telle situation ne se reproduise jamais plus. Et c'est grâce aux valeurs comme le travail, le mérite personnel, la persévérance et plus largement grâce à l'instruction qu'ils seront capables de se prémunir de la guerre : « Que vous faites, chers enfants, de travailler à vous instruire ! Car il faut que vous sachiez que la supériorité

d'instruction des Prussiens sur les Français est une des principales causes de notre revers. La France s'est oubliée follement pendant une vingtaine d'année, que la Prusse a employées à étudier et à perfectionner, et cela a suffi pour rendre cette dernière la plus forte. » L'instruction doit permettre en effet d'éviter de refaire les erreurs des générations antérieures. Monsieur Barodet s'adresse d'ailleurs dans son discours tout particulièrement aux instituteurs qui sont les premiers responsables. C'est en effet entre leurs mains que reposent les futures générations et la municipalité ne manque de le leur rappeler. « La Municipalité est heureuse de vous adresser, en cette circonstance solennelle, les éloges et les remerciements que vous méritez pour l'intelligence, le dévouement, et la persévérance que vous avez déployés dans l'exercice de vos pénibles mais si nobles fonctions. Croyez bien que la Municipalité ne l'oubliera pas et fera tous pour améliorer, progressivement et dans la mesure du possible, votre modeste position. N'oubliez jamais, de votre côté, que la population lyonnaise, en vous confiant ses Enfants, vous confie tout ce qu'elle a de plus délicat, de plus fragile et de plus cher. Touchez-y donc avec tout le respect, toute la sollicitude, toute la tendresse que mérite l'enfance ». La municipalité assure à la profession de meilleures conditions de travail et en échange, elle attend des résultats durables. L'instruction donnée aux enfants permettra en effet de garantir la paix et la sécurité nationale : « l'ignorance et la mauvaise éducation [étant] les causes principales, sinon les seules, de nos discordes civils, de nos égarements, de nos erreurs, de nos fautes ».

« La défaite de 1870 a servi de catalyseur ou de révélateur des faiblesses de la pédagogie nationale, [...] l'instituteur prussien, allemand par extension a servi de modèle fantasmé au sentiment national humilié »<sup>95</sup>. Réformer l'enseignement est devenu dès lors une priorité pour le régime car elle devait préparer à la riposte. La guerre n'a fait que refléter les faiblesses du modèle français tant sur le plan tactique (intellectuel) que militaire (en matière d'armement et de préparation au combat notamment). Et force est de constater que les événements ont servi de leçon au pays qui, pour se relever, a dû réformer son système militaire et se servir de l'école pour « préparer et vivre la guerre »<sup>96</sup>. Jean-Noël Luc (historien français, spécialiste de l'histoire de l'éducation) et

---

<sup>95</sup> LE BRAS-CHOPARD, Armelle (dir.), *L'école, un enjeu républicain*, Créaphis, Collection Pierres de mémoires, 1995, p. 53

<sup>96</sup> Cette expression est le titre de la cinquième partie de l'œuvre de LUC Jean-Noël (dir.), NICOLAS Gilbert (collab.) *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée 1880-1960*, Cercle de la librairie, 2006, 310 p.

Nicolas Gilbert (ancienne instituteur et aujourd'hui professeur d'histoire contemporaine) ont réuni des documents précieux sur l'école et se sont notamment attachés à l'idée que la guerre, à partir de la défaite de 1870, était venue se greffer dans l'école. Ils ont rappelés que des instructions ministérielles de 1882 et 1887 instituaient pour la première fois (pour les enfants de 9 à 11 ans cours moyens) des devoirs envers la patrie. En ce qui concerne le cours supérieur (de 11 à 13 ans), on accordait beaucoup « d'importance au service militaire, à la discipline et à la fidélité au drapeau »<sup>97</sup>. Il en était de même pour les écoles primaires supérieures et dans les écoles normales où l'on formait les futurs instituteurs. On ne faisait pas le « deuil des provinces perdues » car les cartes de géographie venaient rappeler aux enfants la perte de l'Alsace-Lorraine comme pour ancrer ce souvenir à vie en eux. Les deux auteurs précisent également que l'institution scolaire encourageait la préparation physique (la première loi datant même de 1869, la gymnastique étant proclamée obligatoire dans l'enseignement primaire et pour le secondaire c'est la loi dite Georges du 27 janvier 1880 qui l'instaure). La finalité de la gymnastique était de « redresser le corps, régénérer la race, former les futurs soldats »<sup>98</sup>. Les autorités républicaines privilégiaient ainsi le tir et la formation militaire avec des bataillons scolaires. Ces derniers avaient été instaurés par la loi du 6 juillet 1882, ceux-ci prévoyaient de la gymnastique et des exercices militaires, (des bataillons formés de compagnies de 50 enfants), au sein de ces unités, « chaque enfant entraînait son corps et se familiarisait avec drapeau, uniforme et maniement des armes »<sup>99</sup>. Le livre rappelle que des lois militaires avaient été créées en 1872, 1889 et 1905 pour l'armée de terre et 1896 pour la marine. Ces lois avaient pour but d'instaurer progressivement le service militaire personnel, obligatoire et universel. Le discours de l'orateur de la distribution de prix s'intègre parfaitement dans cette pédagogie militaire inculquée aux enfants. L'école primaire était sans doute le lieu privilégié pour « préparer [à la guerre] en y reconstruisant une conscience nationale »<sup>100</sup>, ces exercices se déroulaient tout de même tous les deux jours en après-midi ce qui permettait d'entretenir au quotidien, l'esprit de revanche. Ce qu'il est intéressant de noter c'est que l'orateur du discours se défend formellement « de donner à cette fête un caractère politique ou religieux. C'eût été en altérer la haute signification et la pureté ! ». Toutefois, on ne peut fermer les yeux sur le

---

<sup>97</sup> Ibid., p.209

<sup>98</sup> Ibid., p.214

<sup>99</sup> Ibid., p. 210

<sup>100</sup> Ibid., p. 209

contenu de son intervention. Même s'il donne à cette cérémonie un caractère tout à fait amicale et chaleureux, il n'en demeure pas moins que la distribution de prix sert les intérêts politiques et militaires du pays en crise. La cérémonie se déroule en plus ouvertement sous l'égide de la Nation et du régime en place. Celle-ci, en tant que vecteur de cohésion et de rassemblement autour de la patrie est un relais puissant de l'idéologie républicaine. « Notre Fête des écoles aura le précieux avantage de nous rappeler, chaque année, ce devoir [envers la patrie], de le mêler, dans un même sentiment de solidarité, la génération qui s'éteint et qui a cessé de grandir, avec celle qui commence ». L'idée d'un relais assuré par les générations futures et le prolongement dans le temps des valeurs et des préceptes de toute une communauté est clairement illustrée ici. L'alliance des jeunes et des anciennes générations est fondamentale pour mener le même combat.

Après le discours de monsieur Barodet, c'est au tour de monsieur le Président du Conseil d'administration des écoles municipales de Lyon de prendre la parole. Celui-ci s'accorde bien sûr avec son collègue et montre que Lyon a été fondatrice du régime car elle a proclamé la République avant même que Paris ne le fasse, le symbole est ici très fort. L'orateur va orienter son discours sur la question religieuse et montrer comment la ville a réussi à œuvrer pour réformer le système scolaire existant très en retard en matière d'instruction. Il dresse pour ce faire un bilan déplorable de l'« ancienne Commission municipale chargée de l'Instruction publique qu'avait imposée le bon plaisir impérial ; celle-ci avait trouvé commode, au lieu de diriger l'instruction primaire dans une voie progressive et libérale, de laisser aux congrégations enseignantes et à une société d'instituteurs laïques, le soin de diriger toutes les Ecoles primaires de la ville ». Au 4 septembre 1870, il existait donc « 66 écoles congréganistes et 49 laïques ».

Il évoque une véritable « œuvre humanitaire » pour qualifier les efforts de la ville pour fonder un enseignement laïc. Il revient sur les fondateurs de cette œuvre et aborde la Société d'Instruction primaire du Rhône fondée en 1828 qui a ses origines, souhaitait créer un enseignement « totalement laïc ». Mais cette Société dévia de ces bonnes intentions « de telle sorte que son enseignement était devenu, en tous points, conforme à celui donné par les Ecoles congréganistes ». Il évoque ensuite les « Ecoles protestantes et israélites, qui, les premières sont venues se rallier au programme de neutralité » engagé alors par la ville. La situation ne pouvait plus durer et pour mener à bien leur « œuvre d'émancipation », les républicains devaient réagir. Pour l'orateur, il n'est pas

question de jeter la faute sur l'enseignement congréganiste, encore moins de le critiquer. Il s'agit en revanche de montrer que les républicains ne « repouss[ent] pas les hommes [des congrégations] mais « la méthode, le système, l'esprit de leur enseignement ». Ce qui était valable sous une monarchie (régime jugé rétrograde par l'orateur) ne peut plus l'être sous l'établissement de la République. « Mais sous le régime du suffrage universel, dans une République, où le souverain est le peuple lui-même, il est manifeste que cette souveraineté ne peut s'exercer d'une manière utile et intelligente, que si les hommes sont en état de comprendre les limites et les devoirs qu'elle leur impose ; que si une instruction sérieuse et vraiment humaine les habitue à comprendre la solidarité des intérêts qui relient les hommes en société, et leur apprend que le premier devoir de la liberté est de la respecter chez les autres ». Pour l'orateur, si les citoyens ne sont pas libres, la barbarie renaîtra et sera amenée à créer des événements comme ceux qui viennent de se dérouler. L'instruction permet encore une fois d'éviter cela. Contrairement à la « terreur qu'inspirait le développement de l'instruction populaire » à la monarchie, la République la revendique comme moyen d'émancipation des esprits face au « despotisme ». Et « c'est sous le nom d'Enseignement religieux » que les « principes de l'obéissance aveugle » ont été institués. L'argument évoqué ici contre l'enseignement religieux est bien le fait de créer une « soumission passive » chez les élèves en leur inculquant un enseignement qui « annihile » « toutes les vertus sérieuses et solides de l'intelligence, [...] tout ce qui pouvait habituer l'homme à l'indépendance intellectuelle, le soustraire à la tyrannie des préjugés, développer en lui le sens du droit, la haine de l'arbitraire, [le fait de] l'attacher au bien par l'estime de soi-même, par une juste fierté et par un légitime sentiment de sa valeur et de sa puissance morales ». Les républicains portés par cet idéal de liberté, de justice et d'indépendance ont donc pensé : « nous n'avons pas cru que la France républicaine dût se trainer sous la remorque d'un enseignement combiné et calculé dans l'intérêt des monarchies ; il nous a paru qu'il était d'un intérêt suprême, pour la société, que les générations qui sortiraient de nos mains fussent mieux préparées que leurs aînées à la pratique des droits civiques ». L'orateur a conscience qu'en parlant ainsi de cet « idéal », de nombreux détracteurs se moqueront d'eux : « c'est au nom de cette perfection même qu'ils repoussent la République, comme étant inaccessible à l'infinité humaine ». Pour l'orateur, en réagissant de la sorte, les détracteurs ne font qu'illustrer leurs propres faiblesses et montrent leur responsabilité dans « l'insuffisance d'un enseignement, condamné par l'expérience des quatre-vingt dernières années, et par les récriminations de ceux-mêmes qui en réclament la

continuation ». L'orateur renverse complètement la situation en faveur des républicains en signifiant à leurs détracteurs qu'ils ont eux-mêmes causés leur propre échec en réalisant qu'ils sont incapable de former des êtres capable d'accéder à un « idéal démocratique ». Le but de l'orateur est clairement exprimé, il s'agit d'« attirer l'attention des générations sur ces questions vitales » et de peindre les républicains comme de véritables sauveurs. Le républicain qui parle se défend de l'accusation qu'on a porté au régime : avoir fait « des Ecoles municipales, des Ecoles d'athéisme ». Selon lui, tout est faux car si l'enseignement religieux a été écarté des programmes c'est « uniquement parce qu'ils voient, dans l'usage contraire, une usurpation de l'Etat, sur le domaine individuel ». En reconnaissant le droit à une liberté de conscience en matière de fait religieux, les républicains ont voulu montrer que la religion relevait de la sphère privée et du sentiment personnel. Cette liberté rendue aux citoyens, l'orateur pense que les républicains n'ont point à s'en cacher bien au contraire : « nous ne gênons, nous n'entravons aucune croyance ; mais aussi nous n'en protégeons aucune, nous n'en enseignons aucune. » Les études, ainsi débarrassées du fardeau de la religion faites « sans arrière-pensée, par tous les enfants du même âge ; cette neutralité, observée par eux, sur toutes les questions religieuses qui, jusqu'à ce jour, ont divisé les hommes » permettent « de faire disparaître les germes de division qui font naître ces épouvantables guerres de religion dont le retour ne sera plus possible le jour où l'homme aura contracté, dès son enfance, l'habitude de respecter le droit individuel, sous quelque forme qu'elle se présente. » Le discours résonne évidemment directement pour les enfants mais aussi leurs parents en ce 13 août 1871. La religion, telle qu'elle est dépeinte ici est directement rattachée aux conflits et reste une source de discorde entre les hommes. Les événements de 1870, la guerre montrée comme la hantise première des peuples, il n'est pas absurde de penser que les élèves devaient croire en la mauvaise influence de la religion (jugée responsable des conflits entre les hommes). Le bilan se poursuit par une note plus que positive pour l'orateur puisque les républicains ont créé « Cent quatorze écoles primaires » à l'heure où parle l'orateur et « vingt-huit cours d'adultes, assidument suivis par deux mille quatre cent jeunes femmes et jeunes hommes, qui viennent y compléter une instruction primaire, dont ils reconnaissent aujourd'hui l'insuffisance ». Par ailleurs, des « cours spéciaux de Dessin, de Musique, d'Anglais » ont été instaurés à Lyon et l'effort se prolonge avec « la création d'Ecoles supérieures » car les républicains « ne laisseront aucune occasion de répandre, par tous les moyens possibles, les bienfaits de l'Enseignement gratuit ». S'ensuit une conclusion

tout à fait évocatrice des fins poursuivies par la municipalité lyonnaise « l'avenir politique de la France est assuré ». Mais tous ces efforts seraient vains si le peuple n'était uni dans la même ferveur autour de la nation : « il ne suffit pas de graver le nom de République sur tous les monuments publics, encore faut-il le graver en traits ineffaçables dans l'âme des générations qui nous poussent et qui, bientôt vont nous remplacer. » Cette phrase de conclusion suffirait presque à montrer toute la pensée républicaine en action ; c'est dans un élan de communion fraternelle que les citoyens parviendront à établir le régime et à le graver dans les esprits.

Evoquons dès à présent un discours de distribution de prix prononcé cette fois-ci au lycée de Lyon. Ce discours provient d'une cérémonie qui s'est déroulée le 9 août 1873, l'orateur est monsieur M.G Hinstin, un professeur de seconde. On va voir que l'enseignement du sentiment patriotique n'est pas le même dans l'enseignement secondaire. De la même façon que son collègue de l'enseignement primaire, celui-ci montre que la cérémonie de distribution de prix est cette année encore entachée par le souvenir des pertes de 1870. Voilà trois années qu'une distribution de prix a lieu dans l'enceinte du lycée mais « ses glorieux anniversaires du passé sont voilés par les tristesses du présent ». L'orateur commence son discours par cette personnification du pays : « c'est à peine s'il ose s'abandonner à la joie, pourtant bien profonde, de sa délivrance : car il ne retrouve pas tous ses fils. Les plus vaillants, les plus fidèles ne lui seront pas rendus. Vous, jeunes gens, qui lui restez, vous êtes l'avenir. Aussi a-t-il les yeux fixés sur vous et sur vos maîtres, qui n'ont jamais été chargés d'une responsabilité aussi grave. Il agite avec émotion les problèmes de votre éducation intellectuelle et morale ; il suit vos travaux avec une tendresse inquiète ; il applaudit vos efforts : il fête aujourd'hui vos succès, qui lui sont une promesse et un gage.-Quel est donc cet avenir que la France attend de vous ? Quel but propose-t-elle à notre enseignement ? Voilà ce que je voulais vous dire. Peut-être ces couronnes que vous allez recevoir, et que vous avez bien méritées, auront-elles plus de prix à vos yeux, si vous savez de quelle haute idée elles sont l'emblème, quels patriotiques devoirs elles vous imposent. » L'heure est grave, la guerre est toujours dans les esprits, le sentiment de joie qui devrait les habiter est gâché par un sentiment amer. Cette distribution de prix prend un caractère particulièrement important en cette période noire de l'histoire du pays. Dès les premières lignes, de grandes espérances sont formulées à cette jeune génération, à qui incombe la responsabilité de relever le pays encore effondré. Le ton grave et austère est

donc de circonstance, le pays pleure ses morts mais la France ne parvient pas à faire ce deuil douloureux. Le conflit a fait ressurgir une « querelle » ancienne qui semblait pourtant réglée : le problème de la légitimité des études classiques. « Il y a longtemps, messieurs, que des esprits sincères, mais étroits, affectent le dédain des études classiques, et pensent qu'on pourrait et devrait employer plus utilement les précieuses années de la jeunesse [...]. Mais voici que la querelle semble renaître. L'ancienne plainte recommence à se faire entendre. Seulement, elle invoque aujourd'hui une raison plus puissante, et bien faite pour ébranler nos consciences : elle prétend parler au nom du patriotisme ». A l'heure où le pays se prépare à la revanche, on considère que les jeunes gens, formés aux humanités classiques, ne sont pas assez formés pour aller combattre et pour aller au front. « Vos études ne répondent plus aux besoins du pays. Elles ne servent qu'à former de frivoles beaux esprits, et à charmer leurs égoïstes loisirs [...] Ce qu'il faut à la France, ce ne sont pas des hommes de lettres, mais des hommes d'action ; non des rêveurs, mais des soldats ! ».

Viviane Isambert Jamati a réalisé une thèse sur l'enseignement secondaire français<sup>101</sup> et a regroupé ses travaux dans un livre<sup>102</sup>. Pour réaliser son travail, celle-ci a utilisé des sources bien spécifiques, les discours de distribution de prix. Ces textes présentent à ses yeux de nombreux avantages : elle évoque d'abord leur régularité dans le temps, chaque année en effet les discours des orateurs des distributions étaient soigneusement rédigés et conservés au sein des établissements. Autre avantage, « ils émanent du tout venant des agents de l'institution ; les professeurs\_ souvent professeur nouveau dans l'établissement, [...] sont leurs auteurs les plus fréquents, mais non uniques ; pourtant la présence chez leurs auteurs de chefs d'établissements, de présidents d'anciens élèves, n'est pas pour gêner. Eux aussi, en effet, sont à titres très divers des membres de l'organisation et les objectifs qu'ils lui assignent nous intéressent. Il s'agit de plus d'une variable contrôlable, le titre de l'auteur figurant presque toujours sur les palmarès alors que l'appartenance des auteurs d'articles n'est que partiellement connue. [Autre chose,] « leur homogénéité est presque garantie par leur homogénéité de fonction dans le temps et l'espace. Ils sont, il est vrai, à l'opposé du quotidien, marquants des temps forts de

---

<sup>101</sup> Viviane Isambert-Jamati est maîtresse de conférences à l'Université Paris V. Son travail a été mené au Centre d'Etudes Sociologiques du C.N.R.S, un travail qu'elle a entrepris en 1962.

<sup>102</sup> ISAMBERT-JAMATI, Viviane, *Crises de la société, crises de l'enseignement : sociologie de l'enseignement secondaire français*, Paris : Presses Universitaires de France, 1970, 397 p.

l'institution [...] la cérémonie est la gloire des travaux scolaires, ils se situent presque constamment à un niveau téléologique. Aux élèves, ils disent pourquoi ils fréquentent l'établissement, aux parents pourquoi ils y mettent leurs enfants, aux maîtres pourquoi ils enseignent ; [...] ils leur exposent pourquoi ils doivent soutenir le lycée, et encourager son financement lorsqu'il s'agit d'un collège municipal. Quant à la forme, elle n'est bien évidemment pas absolument stable dans le temps, puisqu'elle reflète inévitablement le style oratoire de chaque époque, mais au moins ne présente-t-elle que des variations superficielles et contrôlables (longueur totale du texte, emphase des expressions) mais non des totales ruptures de ton ». Selon elle, « l'éducation comporte, [...] quelle qu'en soit la forme, une incitation à révéler des valeurs, ou du moins, à orienter ses actes en fonction de certaines valeurs. Aussi le sens qu'on déclare donner à l'éducation est-il en même temps déclaration d'adhésion éthique et intellectuelle, et appel à l'adhésion éthique et intellectuelle de la jeune génération.[...] Le résultat de l'action éducative, c'est la transformation de l'enfant en un adulte capable d'adopter tel types de conduites »<sup>103</sup>. Or, dans le discours qui nous intéresse tout spécifiquement, l'orateur évoque les critiques faites à l'encontre de l'enseignement secondaire à priori incapable de former de véritables soldats. Pour Viviane Isambert-Jamati, les trois missions principales de cet enseignement sont les suivantes: « la participation aux valeurs suprêmes, l'intégration à la classe sociale supérieure et enfin le raffinement intellectuel recherché pour lui-même »<sup>104</sup>. Le lycée vise en effet un enseignement désintéressé, dénué de toute utilité pratique. Dans un premier temps, les valeurs recherchées sont le Vrai (la raison), le Beau (la sensibilité) et le Bien (la volonté). D'autre part, « Les acquisitions du lycée doivent creuser la distance entre l'homme ainsi formé et les hommes du commun, elle doivent faire de lui un homme distingué par rapport à des hommes vulgaires, elles marquent une barrière ; en même temps que ces acquisitions homogénéisent, nivellent la classe supérieure, puisque grâce à elles le plus riche et le moins riche, le parisien et le provincial deviennent des hommes cultivés : ils possèdent les mêmes clartés de tout, ils se retrouvent dans le culte des classiques, ils parlent la même langue »<sup>105</sup>. On oppose ainsi les connaissances acquises au lycée à celles de enfants des classes dites populaires, comme ces derniers sont obligés de travailler plus tôt, les exercices sont prévus pour un résultat donné, un seul ordre de

---

<sup>103</sup> Ibid., p. 9-10

<sup>104</sup> Ibid., p.29-30

<sup>105</sup> Ibid., p.30

préoccupation est le savoir-faire alors que le lycée vise un savoir intellectuel tout simplement. Enfin, le troisième objectif (décrit dans le discours par les détracteurs des études classiques) repose dans cette conception « d'un enseignement en tant que raffinement gratuit de l'être même [un enseignement qui] passe par le maniement des mots, leur discrimination et leur assemblage harmonieux »<sup>106</sup>. Les études classiques ainsi dépeintes ne semblent pas correspondre à l'urgence de la situation décrite par l'orateur du discours à Lyon car elles visent un enseignement avant tout théorique.

L'orateur du discours reconnaît la situation déplorable du pays. La France est décrite en victime : « dépouillée de ses frontières », « menacée », fragilisée en son sein, affaiblie par la perte d'une de ses régions. Celle-ci doit pourtant se résigner à « vivre l'épée à la main ou se résigner à ne plus être ». Elle va donc devoir se battre pour regagner son indépendance alors que sa nature profonde la pousserait au contraire à rester pacifique. Ces jeunes gens, intimement rattachés à la France seront amenés à assurer la sécurité collective et rétablir l'ordre, l'intérêt public dépassant leur intérêt individuel. Préparer physiquement les jeunes gens au combat s'avérera nécessaire mais l'enseignement secondaire ne peut se contenter de cela : « nous avons pour vous une autre ambition encore : nous voulons élever vos cœurs » ; la raison a une telle volonté, le fait que la France « ait déserté les traditions de son génie ». Selon l'orateur, la France s'est longuement « endormie », « amollie », « désertée » restant ainsi complètement passive face à l'ennemi. Et pour parvenir à relever la France, l'orateur pose cette simple question rhétorique : « en est-il une [de force] de plus fortifiante que l'étude des lettres ? ». Tout l'essentiel du discours repose dans ces quelques mots. Seules les humanités sont capables de forger correctement les caractères des jeunes gens. Afin de convaincre l'assemblée du bien fondé des lettres, l'orateur illustre sa pensée d'un exemple tiré de l'antiquité grecque et raconte l'histoire d'un peuple assiégé par l'ennemi. Alors que ce peuple est envahi et que l'ordre est menacé « c'est une poignée d'artistes et de poètes, enflammés par l'amour de la patrie et de la liberté [qui] march[èrent] vaillamment au combat, refoul[ant] la barbarie, et sauv[ant] la civilisation des siècles à venir ». La France dont parle l'orateur « représente la même cause, le même devoir à remplir » face à une Allemagne tombée dans la décadence. « Il y avait jadis une Allemagne savante et lettrée, mystique et rêveuse, mais ardente à explorer tous les champs de la pensée, épris de la poésie et des arts, qui exerçait en Europe une

---

<sup>106</sup> Ibid., p.31

influence profonde et en méritait le respect et l'admiration : l'Allemagne de Goethe et de Schiller, de Leibniz et de Kant de Beethoven et de Mozart. Cette Allemagne n'existe plus ». Selon l'orateur, cette Allemagne autrefois lettrée s'est éloignée de son passé et de sa culture antique, se transformant ainsi en un peuple barbare. L'antithèse forte entre cette Allemagne puissante (qui connaissait presque son âge d'or) et une Allemagne sans les lettres et les arts pour guider son peuple. S'étant détourné de ses vraies valeurs, les seules qui existent pour l'orateur, l'Allemagne a sombré.

« L'Allemagne est devenue, comme l'écrit Pierre Nora, « le tissu conjonctif » de l'enseignement en France ; son image est constamment présente, elle est une référence obsédante : elle est exemplaire, elle est la démonstration de ce que la France doit faire pour se redresser, elle est stimulante pour la jeunesse comme pour tout le pays. Mais le sentiment patriotique vis-à-vis de l'Allemagne s'est exacerbé, et il dégénère en haine. La France doit se réarmer pour reprendre les provinces françaises perdues. Le patriotisme français ne peut plus être considéré indépendamment de l'Allemagne ; il doit se faire défensif et xénophobe »<sup>107</sup>. Le modèle allemand est présent partout y compris dans les discours de distribution de prix comme un modèle à égaler sinon à dépasser pour réussir à hisser la France au-dessus de l'humiliation qu'elle a connue. Et comme le dit l'orateur de notre discours, celle-ci, même s'il elle doit se battre ne doit pour autant oublier « de rester un foyer de lumières, la terre d'intelligence, des arts, de l'urbanité, l'initiatrice du progrès, la nation passionnée pour la défense de la justice et de toutes les saines causes : la France chevaleresque, généreuse, libérale ! Que ce soit donc sa première victoire sur ses vainqueurs ! ». Aux combats acharnés et à la barbarie, la France devrait toujours « aspirer aux gloires fécondes de la paix », « qu'elle lutte et triomphe pour les conquêtes de l'esprit et de la pensée ! ».

Les objectifs de l'enseignement secondaire sont donc différents de ceux de l'enseignement primaire : « Nous vous préparons à la revanche ! Non pas à cette revanche armée, qu'il est téméraire et vain d'avoir sans cesse à la bouche et dont la pensée ne doit pas franchir le seuil de cette pacifique demeure ; mais à la revanche morale, à la revanche du bon sens, du bon goût, du bon droit de l'humanité, en un mot, à la revanche du génie français ». La France ne parviendra à la victoire non pas par les armes mais bien grâce à son rayonnement culturel. C'est donc une revanche davantage morale et intellectuelle qui devra se jouer face à l'Allemagne. C'est notamment la

---

<sup>107</sup> Cette citation provient d'une étude d'Alexandre Philippe intitulée « *Le patriotisme à l'école en France et en Allemagne, 1871-1914* » et réalisée en 2007.

langue française qui deviendra une arme de taille : « un instrument incomparable, la langue française, langue faite à son image, agile et nette, vive et claire, moins musicale que l'Italien, mais plus ferme, moins savante que l'Allemand, mais plus précise, infiniment souple à vivre sous les contours de la pensée comme un voile d'une merveilleuse transparence, à en exprimer tour à tour la finesse ou la force, la grâce ou la majesté, en un mot, la langue de Bossuet et Voltaire ». Cette revanche du bel esprit se traduira par la réappropriation des « antiques chefs-d'œuvre » de la Renaissance et pourra contrer l'Allemagne qui a « tué l'art ». Les jeunes gens doivent donc être formés à devenir « des hommes de sens et des hommes de goût » mais aussi des « hommes de cœur ». Les dernières phrases du discours se termine par un message d'espoir et de renouveau en « attend[ant] avec confiance l'heure de la revanche ».

« Dans la France en crise, il [le patriotisme était] appelé à contribuer, après le désastre de la défaite de 1870/71, au relèvement intellectuel et moral, à la régénération du pays. C'est ainsi que la République [avait mis] en place un grand système moderne d'éducation collective inspirée par une grande idée nationale. L'école s'[était] trouv[ée], certes, au centre d'un débat qui oppos[ait] les partisans de la « laïque » et ceux du « confessionnel » mais qui [était] aussi un débat passionnel autour du régime [...]. Le patriotisme sembl[ait] être devenu pour tous la nouvelle religion »<sup>108</sup>. Ce patriotisme était par ailleurs inculqué dans les grands établissements comme le Lycée de Lyon mais aussi dans des établissements plus modestes.

Prenons le cas en effet du Petit lycée de Saint-Rambert qui était autrefois une annexe du grand lycée Ampère et situé à la périphérie de la ville. Dans un discours du 27 août 1899, monsieur Compayré, alors recteur de l'académie de Lyon revient sur l'histoire de cet établissement. Cela faisait 35 ans qu'une distribution de prix n'avait plus eu lieu dans l'établissement, seules les écoles primaires continuaient de récompenser leurs élèves, le moment prend donc ici toute sa solennité. C'est l'occasion en effet pour le recteur d'affirmer l'autonomie et l'indépendance de ce lycée de campagne. Le recteur insiste sur la particularité de l'établissement et fait l'éloge de sa « situation privilégiée ». Il s'attarde notamment sur le cadre pittoresque propre à l'étude et la « quiétude » du lieu qu'il définit comme un havre de « retraite » éloigné du tumulte de

---

<sup>108</sup> PHILIPPE, Alexandre, *Le patriotisme à l'école en France et en Allemagne, 1871-1914. Essai d'étude comparatiste*, in: Themenportal Europäische Geschichte, 2007.

la ville. L'établissement permet d'apporter des conditions privilégiées d'apprentissage, une « éducation plus attrayante et plus douce, plus familiale et plus paternelle, un petit lycée et un lycée à la campagne ». Il est évident que l'orateur fait de cette particularité une vraie force de l'établissement, cet environnement devient un atout pour les élèves et pour les parents : « ici, nous n'avons pas l'encombrement de ces populeuses agglomérations d'écoliers qui font l'orgueil des lycées des grandes villes, qui dépassent parfois, comme au lycée Ampère, le chiffre énorme de 1200 internes ou externes, et qui exigent, par suite, une discipline plus rigoureuse, des règlements plus rigides : le maximum de l'effectif de Saint-Rambert, tel qu'il a été prévu ne peut guère s'élever au-dessus de 300 ». Il s'agit d'enfants âgés de 5 à 13 ans, l'orateur est fier d'annoncer ces chiffres car il sait qu'il n'a pas à faire face à des populations hétérogènes comme dans les villes. En raison du faible nombre d'élèves, les instituteurs qui œuvrent dans l'établissement ont vraisemblablement plus de temps à consacrer aux élèves et sont davantage compétents : « les maîtres habiles qui veulent et qui savent, non pas communiqués sèchement des connaissances, mais agir sur le caractère et le cœur de leurs élèves, les exercer à, l'observation, à la réflexion personnelle, leurs inculquer pour toute la vie de saines habitudes de l'obéissance volontaire et de l'amour du travail ». Le cadre bucolique avec le parc de sept hectares qui jouxte l'établissement permet d'allier enseignement morale et physique. Il fait même référence à des rapports d'inspecteurs généraux qui ont reconnu que cet établissement répondait parfaitement à ce qu'on attendait de lui : l'instruction des jeunes gens. Tout cela explique que le recteur soit pleinement satisfait des résultats de ce petit lycée : « nous tirons vanité de Saint-Rambert, et [...] nous sommes fiers de le montrer, dans le site merveilleux où il est placé ». Une des raisons qui a poussé les organisateurs à faire une distribution de prix est clairement décrite : il s'agit avant tout de faire connaître aux yeux de tous, face à la « supériorité matérielle (évoquée) des maisons d'éducation [et] riches corporations religieuses [qui ont] bâties à coup de millions, pour y loger leurs élèves. » Parallèlement à cela, c'est un discours profondément nationaliste et régionaliste même que l'on découvre. Le paysage y est décrit comme « le plus merveilleux paysage du monde, un paysage que nous pourrions nous envier la belle Italie ». Une description attendrie de ce tableau pittoresque et champêtre renforce cet attachement à ce petit lycée. L'orateur se lance lui-même dans une description exaltée quand il évoque ses souvenirs alors qu'il arrivait aux abords de l'établissement : « c'était le mont d'or, qui, éclairé par les rayons du soleil matinal, resplendissait au loin, alors que tout le pays alentour et même Saint-

Rambert étaient plongés dans l'obscurité des nuages ». L'orateur veut véritablement ancrer ce « souvenir des douces années » passées au sein de l'établissement dans ce cadre qu'il juge exceptionnel, cadre dont les élèves se souviendront pour toujours avant qu'ils ne soient « emportés à leur tour dans le tourbillon des passions et des affaires humaines ». Ce « berceau » de leur études doit rester la « maison de prédilection, l'asile préféré des petits internes, un établissement modèle enfin [qui] ne cessera pas de faire honneur à l'Université et au pays ».

Ce discours qui manifeste un amour inconsidéré à la petite patrie, terre des campagnes les plus reculées nous renvoie incontestablement aux travaux de Jean-François Chanet<sup>109</sup> sur *L'école républicaine et les petites patries*<sup>110</sup>. Il a en effet très bien mis en évidence la distinction entre la « petite patrie » et la « grande patrie », la seconde permettant de façon toute pédagogique d'accéder à l'amour de la première. Chanet reprend les propos de Victor Hugo qui proposait une définition de ces concepts. La « grande patrie, terre du père, figure héroïque et farouche née de l'épique révolutionnaire, appelle à la levée en masse et exige le sacrifice : pour elle, un Français doit mourir Dans la petite patrie en revanche, par la vertu tendre de l'épithète, réapparaît la figure maternelle : cette patrie-ci, terre recluse entre ses haies, ne demande pas à ses enfants de mourir pour elle, mais seulement de vivre au plus près de ces chemins cent fois parcourus, de ses visages familiers –ceux que les hussards de l'existence font retrouver et saluer d'un c'est un pays à moi -de ses usages, de son idiome. La petite patrie est un giron où se blottir ».

La définition de la petite patrie correspond parfaitement au cas du petit lycée de Saint-Rambert, petit lycée de campagne isolé que l'on penserait éloigner de la grande patrie reflète en réalité un territoire pénétré de la pensée républicaine et fier de ses origines. Dans la préface du livre, Mona Ozouf nous dit que l'auteur « a rouvert aussi un grand procès, celui qui fait de l'école de Jules Ferry un formidable instrument d'anéantissement des petites patries, de déracinement des origines culturelles des individus [...]. Entrer à l'école c'est entrer dans l'univers du même : d'un bout à l'autre du territoire, mêmes méthodes, mêmes programmes, mêmes manuels, et que l'écolier habite au Nord ou au Midi »<sup>111</sup> [...]. L'école de Jules Ferry a été en effet fortement

---

<sup>109</sup> J.F Chanet est un historien français, spécialisé dans la France du XIX. Il a écrit une thèse intitulée « L'école républicaine et les petites patries. Enseignement primaire et sentiment d'appartenance en France sous la Troisième République (1879-1940) », soutenue le 27 janvier 1994 à l'université de Paris-I, sous la direction du professeur Maurice Agulhon.

<sup>110</sup> CHANET, Jean-François (dir.), OZOUF, Mona (préf.), *L'Ecole républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996, 426 p.

<sup>111</sup> Ibid., p.7

critiquée à cause de l'uniformisation qu'elle avait générée. On demande à l'écolier de faire preuve d'une complète abstraction comme s'il renonçait en quelque sorte au seuil de l'école à sa langue maternelle et tout ce qui faisait de lui un habitant de la petite patrie. Cette idée de déracinement et de dédoublement est venue des conservateurs qui dénonçaient comme le dit Chanut une « séparation géographique, ethnographique, historique, [...] l'oubli des terroirs, des savoirs, du passé local, le déni d'une très vieille et très précieuse culture paysanne »<sup>112</sup>. Pour les républicains, la grande patrie surplombe en effet la figure inférieure (ou petite patrie) et l'englobe toute entière. Mais ce que Chanut a démontré, c'est qu'en aucun cas, l'école républicaine n'était venue à bout des dialectes et des particularismes des régions. Le discours du recteur nous en a fourni une illustration directe. L'école républicaine a bien au contraire poursuivi deux objectifs : « faire aimer l'école et attacher les enfants aux petites patries ». En donnant à voir et en faisant aimer le sol natal aux petits français, en exaltant la patrie, le programme de l'école républicaine s'est efforcé de : « dévoiler la diversité harmonieuse de la patrie, [de] montrer que sa puissance et sa vertu s'enracinaient dans ses traditions paysannes, [de] fortifier le sentiment d'appartenance locale, source de la formation morale des citoyens »<sup>113</sup>.

De la même façon que le discours précédent évoquait la réalité d'une petite patrie appelée à participer au rassemblement des esprits autour de la nation, le discours qui suit évoque un autre type d'établissement enclin au même rôle. Il s'agit d'un enseignement spécifique puisqu'il s'agit de l'enseignement secondaire réservé aux jeunes femmes. Il a été prononcé encore une fois par le recteur de l'académie et une nouvelle fois en 1899<sup>114</sup>. Le discours débute par l'annonce d'une mauvaise nouvelle qui nous permet d'emblée de mesurer l'attachement de l'établissement au régime: « [le] drapeau, le beau drapeau arboré pour la fête nationale du 14 juillet » a été volé. De la même façon que l'on encourageait les garçons à se rassembler autour des mêmes idées, les jeunes femmes sont invitées à former «une communauté des bons et nobles sentiments, [un] dévouement aux mêmes idées, aux mêmes espérances, aux mêmes affections ». De

---

<sup>112</sup> Ibid., p.8

<sup>113</sup> Ibid., p.284

<sup>114</sup> COMPAYRE, M. (prononcé par.), *Distribution des prix du lycée de Jeunes Filles le 27 juillet 1899*, Lyon : Imp. Paul Legendre et Cie Ancienne Maison A. Waltener et Cie 14 rue de Bellecordière, 1899.

nouveau, la concurrence avec l'enseignement religieux est soulignée, la baisse de fréquentation de ces établissements représentant une petite victoire. Evidemment, le fait d'être en présence d'un établissement pour jeunes femmes donne à la dimension d'émancipation de l'école républicaine toute son importance. L'école républicaine se vante d'« élever aussi haut que possible le niveau d'instruction [...] qui font la femme forte ». L'expression de « femmes modernes » est même lancée. La distribution de prix sert ici de prétexte à défendre la cause des femmes tout en leur donnant à voir leurs devoirs patriotiques : « nous désirons que vous soyez de bonnes Françaises et, par le cœur, des citoyennes attachées aux institutions du pays ; mais nous ne demandons pas davantage ». Même si ce discours semble être assez novateur, il n'en demeure pas moins qu'il a ses limites. Les jeunes femmes sont en effet invitées à exprimer de la « pudeur » face à la politique et à ne pas chercher à en faire. Les jeunes femmes restent encore cantonnées à leurs rôles « de fille, d'épouse et de mère », on leur permet seulement d'assurer une fonction sociale au sein de la société. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, la femme existe pour l'homme, l'homme lui pour la société, ils n'ont donc pas la même éducation car on considérait qu'ils n'avaient pas le même rôle à jouer dans la vie. En voulant assurer une certaine égalité entre les deux sexes, on cultive en réalité la spécificité des deux sexes. On donne le droit à ses jeunes femmes d'étudier mais c'est uniquement pour mieux servir leur mari et leur foyer. On est donc assez loin de l'égalité parfaite affichée par les républicains, certes des efforts considérables en matière d'instruction féminine ont été réalisés mais le chemin est encore long avant la totale émancipation des femmes. Néanmoins, on peut dire que ce type d'établissement servait aussi bien la morale républicaine que les établissements destinés aux garçons. Cette morale s'est déployée vraisemblablement partout en France et c'est ce que ces discours illustrent.

Les premiers discours étudiés portaient sur les premières années de la Troisième République et les premières générations de professeurs et d'acteurs de l'instruction publique. Mais les générations à partir de 1900 vont évoluer vers une autre forme de patriotisme que le Manuel général de l'Instruction primaire exprime très bien. Ferdinand Buisson y donne sa définition du mot patriote dans le cadre des écoles primaires : « L'école primaire, tout au moins, n'a ni à enseigner ni à prêcher un mode précis de revanche à main armée. Elle enseignera, elle inspirera l'obligation absolue pour le jeune Français d'accepter le sacrifice que lui commandera son pays, fut-ce celui de sa vie.

Mais elle doit lui laisser l'espoir que la France pourra encore être le soldat du droit. Peut-être les moyens auront-ils été changés ; les victoires ne se mesureront plus sans doute au nombre des morts et des blessés, des modes nouveaux de réparation et de compensation, de conciliation raisonnée et mutuellement consentie pourront intervenir. Quoi qu'il en soit, l'école aura rempli sa mission si elle fait de tout jeune Français un Patriote au sens de la Révolution, c'est-à-dire un homme de raison et de conscience, qui, même soldat, se souviendra qu'il est citoyen, qui, au régiment ou sur le champ de bataille ne se laissera dépasser par personne en fidélité, en discipline, en héroïsme, mais qui, tout en laissant la guerre quand il le faudra, revendiquera le droit, une fois rentré dans ses foyers, de la maudire et de la travailler de tout son pouvoir à faire disparaître cette atroce survivance de la barbarie ». Cette autre génération va s'orienter progressivement vers un pacifisme, un sentiment qui ne doit pas résonner comme de l'antimilitarisme ou de l'antipatriotisme mais comme un moyen de servir autrement son pays.

Ce nouvel esprit se retrouve évidemment dans les discours de distributions de prix à l'image de ce discours de 1904 prononcé lors d'une distribution des prix au Lycée Ampère par le député, Président du Conseil général monsieur Cazeneuve<sup>115</sup>. Celui-ci revient évidemment sur les épisodes historiques et ce « réveil effroyable de 1870, qui leur prouva que nous ignorions complètement nos puissants voisins, et ensuite que nous nous complaisions, et que nous nous endormions bien à tort dans une sottise vanité nationale qui nous aveuglait ». La France se reposait sur ses acquis et notamment les victoires des batailles précédentes sans s'inquiéter. Le « pays était à refaire » comme le précise l'orateur, face à cette situation des hommes se sont érigés en véritables héros par leurs actions : « Les Gambetta, les Paul Bert, Les Jules Ferry, les Spuller pour ne citer que quelques uns, avec l'appui moral et les conseils de savants comme de Freycinet, Berthelot et Pasteur, pour ne rappeler que quelques grands noms, résolurent de refondre notre enseignement national, afin d'infuser un sang nouveau à la patrie, propre à la régénérer en lui donnant des enfants plus forts parce que plus instruits ». Tous les noms évoqués font partie des figures éminentes qui ont créé la République. Gambetta a joué un rôle conséquent sur le plan militaire en essayant d'organiser l'armée notamment. Paul Bert a quant à lui été un des pères fondateurs de l'école gratuite, laïque et obligatoire en

---

<sup>115</sup> CAZENEUVE, M. Dr. (prononcé par.), Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale des beaux arts et des écoles municipales de dessin de la ville de Lyon le 21/07/1904, Lyon : Imp. Schneider, 1904.

œuvrant contre le cléricisme. Il a joué un rôle important dans l'édification des manuels scolaires de l'époque. Jules Ferry a été comme on le sait un des agents passionnés de la République et le fondateur des grandes lois scolaires. Les grands noms cités sont en majorité des hommes politiques mais on trouve aussi des figures de la science moderne comme Louis Pasteur. Tous ces hommes ont contribué à la refonte totale du pays et à la fondation de la Troisième République, ils ont aidé à véhiculer ses valeurs, ces hommes étaient pionniers d'un nouvel idéal. L'orateur revient sur les grandes œuvres de ces hommes et cite leur apport fondamental dans l'élaboration des différents degrés d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Cette question des études doit « embarrasser » les élèves qui ne doivent cesser de s'en préoccuper. Et « c'est une ère nouvelle [qui] s'ouvre pour notre jeunesse, ère de paix sans abdication ni oubli du passé, ère de plus de justice, et de moins d'inégalités sociales, époque où se font jour des sentiments plus généreux mais où s'accroît aussi la responsabilité morale, à mesure qu'on est plus instruit et qu'on est appelé plus ou moins à être conducteur d'hommes, soit dans l'industrie, soit dans le commerce, soit dans les carrières libérales ». L'orateur veut que ces élèves deviennent des citoyens acteurs, responsables, afin qu'ils apprennent le rôle qu'ils auront à jouer dans leur vie future. Pour lui, le lycée doit « préparer l'adolescent à la pratique des vertus civiques, aussi bien qu'aux diverses carrières auxquelles il se destine ». L'orateur précise qu'il n'a pas à rentrer dans les querelles inutiles et vaines sur l'enseignement à donner aux élèves : les lettres ou les sciences. Selon lui, l'époque moderne doit allier les deux, celui-ci a foi en cet enseignement qui « doit s'adapt[er] à la vie moderne ; à une vie toute pénétrée de sciences ; mais nous n'atteindrons le but qu'à la condition d'appuyer l'éducation scientifique sur une éducation fortement littéraire, nécessaire à la formation intellectuelle, morale et esthétique des citoyens ». La finalité de l'enseignement secondaire réside selon lui dans le fait d'apporter un socle de connaissances communes qui permettent de rassembler les jeunes gens autour de la nation.



## Conclusion

---

On a pu mesurer tout au long de ce travail, l'importance d'une pratique culturelle très répandue sous la Troisième République, les distributions de prix aux élèves dans divers établissements scolaires lyonnais.

De la préparation matérielle à la cérémonie effective, on a pu saisir l'étendue d'un rituel bien organisé et ancré dans l'esprit collectif. Ce sont plusieurs types de représentations de l'événement qui ont pu être analysés : des cérémonies tout à fait officielles où règnent solennité et gravité jusqu'aux cérémonies bien plus sobres à forte dimensions populaires des quartiers modestes.

Malgré les différences de moyens mis en œuvre pour réaliser ces cérémonies dans les meilleures conditions possibles, on a pu comprendre que ces distributions de prix étaient de formidables moyens pour assurer la ferveur et la cohésion autour de la nation.

Elles jouaient en effet le rôle que le régime leur avait dicté : rallier toute les enfants et jeunes gens aux idées et aux valeurs républicaines et ce sans distinction sociale : du peuple jusqu'à l'élite. Ces distributions de prix représentaient de véritables relais pour le régime républicain dans l'instauration de l'œuvre d'instruction publique massive qu'il s'était fixé.



## Sources

---

- **ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON :**

→ Cote 176 WP 024

Fourniture des prix aux élèves des écoles municipales. Adjudications 1873- 1882, 1895-1896, 1897, 1898.

- **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LYON :**

FONDS INSTRUCTION PUBLIQUE 1789-1942, SERIE T

→Cote T97A

Cours d'adultes.1833-1900

Subventions de l'Etat aux écoles d'adultes de la ville de Lyon (1833).

Règlements de dépenses (1838).

Instructions, circulaires ministérielles (1836, 1865-1896).

Correspondance générale (1845-1886).

Avis d'autorisations d'ouverture de cours délivrés par M. le recteur (1845-1848).

Délibérations du Conseil départemental de l'instruction publique autorisant l'ouverture de classes d'adultes.

Décisions ministérielles approbatives (1884-1893).

Autorisations accordées aux Instituteurs d'ouvrir des cours d'adultes (1881-1897).

Vacances de Pâques (1866-1880).

Statistiques (1865-1883).

- **PRESSE SPECIALISEE**

*Journal des instituteurs*

n° 34, 23<sup>ème</sup> année, 22 08 1880

n° 47, 48<sup>ème</sup> année, 14 08 1904

n°43, 50<sup>ème</sup> année, 22 07 1906

n° 52, 51<sup>ème</sup> année, 22 09 1907

*Manuel général de l'instruction primaire*

n° 43, 63<sup>ème</sup> année, 5<sup>ème</sup> série, Tome XXXII, 17 10 1896

*Revue de l'enseignement primaire supérieure*

n° 47, 19<sup>ème</sup> année, 22 08 1908

- **LEGISLATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ARRETES, DECRETS**

GREARD, Octave (1828-1904), *La Législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours, recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements... suivi d'une table... et précédé d'une introduction historique, par M. Gréard,.... 1863-1879 :*

→ Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à de nouvelles instructions sur les distributions de prix dans les Ecoles communales, sur les concours cantonaux et sur les cours d'adultes, 11 juillet 1865.

→ Arrêté relatif au mode de désignation des présidents des distributions de prix dans les établissements d'instruction publique, 29 octobre 1873

→ Circulaire modifiant, en ce qui concerne les lycées et collèges, l'arrêté du 29 octobre 1873, relatif à la présidence des distributions de prix, 21 avril 1874.

*Fac-similé du Journal officiel de la République Française du 29 mars 1882 sur la Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire*

→ Disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.senat.fr/evenement/archives/D42/mars1882.pdf>

- **BIBLIOTHEQUE DENIS DEDEROT**

### **BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES :**

→ Cote Magasin 2 017414

COMPAYRE, M. (prononcé par.), *Distribution des prix du lycée de Jeunes Filles le 27 juillet 1899*, Lyon : Imp. Paul Legendre et Cie Ancienne Maison A. Waltener et Cie 14 rue de Bellecordière, 1899.

→ Cote Magasin 2, 019582

HINSTIN, M.G. (prononcé par.), *Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de Lyon le 9 août 1873*, Lyon : Imp. de A.Vingtrinier, 1873.

→ Cote Magasin 2 017415

COMPAYRE, M. (prononcé par.), *Distribution des prix du Petit Lycée de St-Rambert le 27 août 1899*, Lyon : Imp. Paul Legendre et Cie Ancienne maison A. Waltener et Cie 14 rue Bellecordière, 1899.

→ Cote Magasin 2 Cote 017418

CAZENEUVE, M. Dr. (prononcé par.), *Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale des beaux arts et des écoles municipales de dessin de la ville de Lyon le 21/07/1904*, Lyon : Imp. Schneider, 1904.

## **DISCOURS SUR GALLICA :**

*Les municipales de Lyon. Distribution solennelle des prix. Dimanche 13 août 1871,*  
Lyon : Imprimerie de Rey et Sézanne, 1871.



# Bibliographie

---

## OUVRAGES GENERAUX

### DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

Bouglé, Célestin, « Patrie », in : La Grande Encyclopédie, vol. 27, 1901, p. 99–101.

<<http://www.larousse.fr/encyclopedie>>

BUISSON, Ferdinand (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* [Ressource électronique], INRP, 2007.

→ Disponible en ligne à l'adresse

<<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson>>

## OUVRAGES SPECIALISES

### HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

MAYEUR, Françoise (dir.), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. Tome III De la révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, Éditions Perrin, Collection Tempus, 2004, 777 p.

PROST, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Armand Colin, 1968, 523p.

### HISTOIRE CULTURELLE

DELPORTE, Christian, MOLLIER, Jean-Yves, SIRINELLI, Jean-François (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris : Presses Universitaires de France, 2010 (Collection Quadrige. Dicos poche), 900 p.

RIOUX, Jean-Pierre (dir.), SIRINELLI, Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France.4 Le Temps des masses. Le vingtième siècle*, Paris : Édition du Seuil, 2005, 505 p.

### EDUCATION ET HISTOIRE CULTURELLE

CRUBELLIER, Maurice, « *Education et culture. Une direction de recherche* » dans la revue *Histoire de l'Éducation*, n° 1, décembre 1978, p 39-48.

CRUBELLIER, Maurice, *L'école républicaine 1870-1940 : esquisse d'une histoire culturelle*, Paris : Christian, 1993, 169 p.

## ECOLE

CRUBELLIER, Maurice, *L'enfance et la jeunesse dans la société française : 1800 - 1950*, Paris : A. Colin, 1979, 389 p.

KERGOMARD, Pauline, *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris : Hachette et Cie, 1895, 201 p.

LUC Jean-Noël (dir.), NICOLAS Gilbert (collab.) *Le temps de l'école. De la maternelle au lycée 1880-1960*, Cercle de la librairie, 2006, 310 p.

MAISON D'ECOLE DE MONCEAU-LES-MINES (par le groupe de travail), *Cent ans d'école*, textes de Pierre Caspard, Serge Chassagne, Jacques Ozouf, Antoine Prost [etc], Éditions du Champ Vallon (collection milieu), 1981, 200 p.

MERGNAC, Marie-Odile (dir.), *Les écoliers et leurs maîtres en France d'autrefois*, Archives & Culture, collection vie d'autrefois, 2005, 157 p.

## REPUBLIQUE

MAYEUR, Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République 1871-1898*, Paris : Édition du Seuil, 1973, 252 p.

NORA, Pierre (dir.), « *La République* » dans *Les lieux de mémoire*, 1997, Gallimard, 1642 p.

REBERIOUX, Madeleine, *La République radicale ? 1898-1914*, Paris : Édition du Seuil, 1997, 258 p.

## ECOLE REPUBLICAINE

CHANET, Jean-François (dir.), OZOUF, Mona (préf.), *L'École républicaine et les petites patries*, Aubier, 1996, 426 p.

LE BRAS-CHOPARD, Armelle (dir.), *L'école, un enjeu républicain*, Créaphis, Collection Pierres de mémoires, 1995, 119 p.

OZOUF, Jacques, *Nous les maîtres d'écoles. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Julliard/Gallimard, 1973, 312 p.

OZOUF, Jacques, OZOUF, Mona, *La République des instituteurs*, Gallimard, Le Seuil, 1992, 386 p.

PHILIPPE, Alexandre, *Le patriotisme à l'école en France et en Allemagne, 1871-1914. Essai d'étude comparatiste*, in: Themenportal Europäische Geschichte, 2007.

→ Disponible en ligne à l'adresse :

<<http://www.europa.clio-online.de/2007/Article=265>>.

TERRAL, Hervé [Textes présentés par], *L'école de la République. Une anthologie (1878-1940)*, Centre national de documentation pédagogique, 1999, 229 p.

« De l'égalité d'éducation », conférence prononcée à Paris, à la salle Molière, le 10 avril 1870, Discours et Opinions de Jules Ferry, I, Armand Colin et Cie, 1893, p. 287

Entretien de Mona Ozouf avec Henri Peyronie et Alain Vergnioux, 20 juin 2002 », *Le Télémaque*, 2005/2 n° 28, p. 27-48.

« *L'instruction morale à l'école. Ressources et références. La circulaire de 1883 et le programme d'enseignement moral et civique* », éducol, septembre 2011.

→ Disponible en ligne sur le site éducol, portail des professionnels de l'éducation réalisé par le Ministère de l'éducation nationale, à l'adresse :

<[http://media.eduscol.education.fr/file/Morale/62/6/morale\\_Jules\\_Ferry\\_190626.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/Morale/62/6/morale_Jules_Ferry_190626.pdf)>

## **DISTRIBUTION DES PRIX ET FETES**

GIRARD, Louis (sous la dir.) ISAMBERT-JAMATI (aut.), *Les objectifs de l'enseignement secondaire français depuis cent ans* [thèse de Lettres], Paris : Presses universitaires de France, 1970, 400 p.

ISAMBERT-JAMATI, Viviane, *Crises de la société, crises de l'enseignement : sociologie de l'enseignement secondaire français*, Paris : Presses Universitaires de France, 1970, 397 p.

MARIOT, Nicolas, Qu'est-ce qu'un « enthousiasme civique ? ». Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 63e année, p. 113-139.

→ Disponible en ligne à l'adresse :

<<http://www.cairn.info/revue-Annales-2008-1-page-113.htm>>

MORVAN, François, *La distribution des prix : les lauriers de l'école du XVIIe siècle à nos jours*, [Paris] : Perrin, 2002, 317 p.

## **LYON, POLITIQUE DE LA VILLE**

DELFANTE, Charles, PELLETIER, Jean, *Places de Lyon*, Lyon : S. Bachès, 2009, 160 p.

MAREC, Yannick (dir.), *Villes en crise ? : Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIème-fin XXème)*, Grâne : Créaphis, 2008, 742 p.

THIVEND, Marianne, *L'école Républicaine en ville. Lyon 1870-1914*, Belin, 2006, 251 p.



## ***Tables des illustrations***

Figure 1: Catalogue Armand Colin "Livres de prix 1900" .....	39
Figure 2 : Cartons d'invitation "Estrade" et "Places réservées" .....	51
Figure 3: Affiche publicitaire. Distribution des prix du 13 Août 1871. Lyon .....	53
Figure 4 : Affiche publicitaire. Distribution des prix du 8 au 13 Août 1881.Lyon.....	55
Figure 5 : Prix de haute estime 1893. Lyon. ....	76
Figure 6: Accessit année 1883-1884. Lyon.....	80
Figure 7: Calque d'accessit année 1884-1885. Lyon.....	83
Figure 8: Modèle type d'accessit année 1880. Lyon.....	85